

3-4/2018  
109<sup>ème</sup> année

# SEW journal

*Publication du Syndicat Éducation et Sciences dans l'OGBL  
Syndikat Erziehung a Wëssenschaft am OGBL*

BONNE & HEUREUSE  
ANNÉE



**OGBL**

Rédaction: Direction syndicale du SEW/OGBL

Les articles signés ne reflètent pas nécessairement la position du syndicat.

Abonnement: 25 € par an

No 3-4/2018 - 109<sup>e</sup> année -  
Paraît jusqu'à 4 fois par an

Toute correspondance est à adresser au  
SEW/OGBL

1, rue Jean-Pierre Sauvage  
L-2514 Luxembourg

Tél. 26 09 69 1  
Fax 26 09 69 69

courriel: sew@ogbl.lu

www.sew.lu

Editrice responsable: Danièle Niele

Imprimeur: Reka print, Ehlerange

Publication du Syndicat Education et  
Sciences dans l'OGBL

Syndikat Erziehung a Wëssenschaft am OGBL

Anciennement Journal des instituteurs

1, rue Jean-Pierre Sauvage  
L-2514 Luxembourg



<i>ÉDITORIAL</i>	3
<i>RENTÉE SCOLAIRE</i>	4
<i>DIÈTE SYNDICALE</i>	12
<i>ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL</i>	38
<i>ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL/SECONDAIRE</i>	39
<i>ENSEIGNEMENT SECONDAIRE</i>	56
<i>ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE</i>	86
<i>CSFEF</i>	92
<i>FGIL</i>	96



# Un changement de la politique scolaire s'impose

Depuis quelques jours, le Luxembourg a son nouveau gouvernement. Malgré un score personnel très faible lors des élections, le monsieur Meisch restera ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et sera en même temps responsable pour le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Lors de la campagne électorale aucun des grands partis n'accorda de grande importance au sujet pourtant très important de l'Éducation nationale. Lors de la dernière période législative, ni le LSAP ni les « Déi Gréng » ne semblaient s'intéresser à l'Éducation, leurs représentants répétaient que l'Éducation était du domaine du DP et qu'en principe chaque parti s'occupait de ses ressorts.

Par conséquent, le sujet de l'Éducation ne figurait pas au centre des intérêts lors de la campagne électorale, d'autant plus que le CSV se déclarait d'accord avec les grands principes des mesures mises en place.

L'accord de coalition ne fait aucune allusion aux grands défis et problèmes auxquels les enseignants se voient confrontés quotidiennement. L'objectif consiste à consolider les réformes et à les évaluer après.

Les déclarations du ministre sur les mesures qui seraient mises en place pour soutenir les enseignants dans leur travail ne reflètent plus la réalité du terrain. Les enseignants se sentent abandonnés. Les parents qui aimeraient se fier aux promesses que la politique leur a fait sont en train de réaliser que les dispositifs dans les écoles n'existent pas ou ne sont pas ou très peu efficaces.

C'est certainement une des raisons qui pourrait expliquer la détérioration des relations entre les parents et les enseignants.

Au niveau du fondamental, la mise en place des directions régionales doit être considérée comme un échec. Les directeurs et leurs collaborateurs sont loin du terrain et ils ne sont pas considérés comme support par les enseignants, mais tout au contraire.

Bref, il y a urgence de réagir. Beaucoup d'enseignants sont à bout de leurs forces et commencent à résigner. Il est urgent de réagir. Enseignants et parents sont en train de perdre leur confiance dans l'école publique.

La responsabilité ne doit pourtant pas rester au seul ministre, tous les partis de la coalition sont responsables et doivent s'investir dans la politique éducative.

Le SEW/OGBL ne va pas attarder à s'attaquer dans les semaines à venir aux problèmes les plus urgents.

La première des choses à faire est de restaurer un échange constructif entre les enseignants et leur syndicat. Le SEW/OGBL fera de son côté toutes les démarches nécessaires afin de rétablir le dialogue.



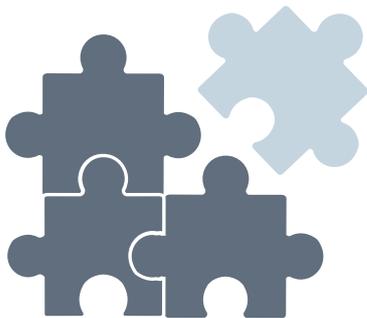
**Patrick Arendt**  
Président du  
SEW/OGBL

# Pressekonferenz SEW/OGBL

Mëttwoch, den 12 September 2018

Wat de Secondairebereich ubelaangt, wollt ech kuerz op e puer Mesuren agoen, déi de Minister Meisch an deene leschte Joren an d'Wee'er geluecht huet an déi eis Schoul ... wa mir net immens gutt oppassen ... an eng falsch Richtung wäert driewen.

Am Virfeld wëll ech awer schonns soen dat den Här Meisch sech un sech relativ klewer ugeluecht huet iwwert déi leschte Joren, well hien seng Reformen ëmmer nëmmen drepssweis agefouert huet an de grouse Publique, mee och vill Enseignanten selwer, nach net richtig realiséiert hunn, wat vir eng laangfristeg Konsequenzen déi ganz Politik an deenen nächste Joren ka matsechbringen, wann emol bis déi eenzel Puzzelstécker alleguerten zesumme gräifen.



## Autonomie vun de Schoulen

Vir d'éischt wëllt ech nach eng Kéier op de Prinzip vun der erweiterter Autonomie vun de Schoulen agoen. „D'Schoulen hunn vill interessant Projee'en an ech als Minister fördern dësen Initiativgeescht an deem ech de Schoulen méi Autonomie ubidden vir sech selwer weiderzeentwëckelen“ seet de Minister. Dat klengt natierlech immens gutt, mee et gesäit een elo schonns wou dat an Zukunft wäert hiféieren. D'Schoulen versichen verzweiwelt, sech e Profil ze ginn, deen si als Schoul differenziéiert vun deenen anere Schoulen. Doduerch ass e reegelrechte Konkurrenzkampf zwesche Schoulen umgang ze entstoen. An hei geet immens vill Energie verluer, déi op anere Plätzen feelt. Déi grouss Fro, vir vill Schoulen an hir Direktiounen, mee och fir de Ministère selwer ass net méi, wéi eise Schoulsystem generell kéint verbessert ginn, mee haaptsächlech, wéi eis Schoulen sech am beschte verkaf kréien bei den Schüler an hiren Elteren. D'Schoul verkënnst esou lues a lues zu enger Institutioun déi wéi e Betrib gefouert gëtt, dee per du muss positiv Resultater produzéieren vir de

Client zefridden ze stellen, an dat op Käschte vun der Qualitéit vum Enseignement duerch e „nivellement vers le bas“ deen mir schonns säit Joren musse konstatiéieren. De „nivellement vers le bas“, dat ass keng Floskel, mee dat ass d'Realitéit. Vill Elteren spieren dat och esou, d'Unien mierken et an och an der Ekonomie kënn et zum Ausdrock.

Vir de virprogramméierten Qualitéitsverloscht an der öffentlecher Schoul opzefänken, wäert an deenen nächste Joren massiv vun privaten Acteuren um Bildungsmaart investéiert ginn, well déi Qualitéit, déi d'öffentlech Schoul ëmmer manner ubitt awer gebraucht gëtt an och gefrot gëtt dobaussen, vun den Elteren, vun den Unien, vun der Ekonomie. An da wäerte mir ganz schnell eng Zwouklassegesellschaft am Schoulwiesen kréien mat, op der enger Säit, enger gratis öffentlecher Schoul déi en ëmmer méi schlechte Ruff kritt an, op der anerer Säit, en deieren private Schoulsektor, deen sech awer vill Familljen net wäerte leeschte kënnen.

An dat wëlle mir definitiv net. Mir wäerten, zesummen mam OGBL an allen anere Kräften déi sech eis wëllen uschlëissen, alles drusetzen vir des Tendenz vum „nivellement vers le bas“ an déi schlächend Privatisationswell am Enseignement ze stoppen.





### Pouvoir vun de Schouldirektiounen

En anere negativen Aspekt vun der gréisserer Autonomie vun de Schoulen ass de vill méi grouse Pouvoir deen de Schouldirekteren zougesprach ginn ass. Direktiounen ginn ëmmer manner vu Pedagogge geféiert, mee vun zu Manager genormten a formatéierten Betriebscheffen, mat alle Konsequenzen, déi dat vir eng Schoulbeleegschaft mat sech ka bréngen. Kombiniéiert mat der Profilsucht vun eenzelen Direkteren ginn et schonns elo eng ganz Réi Problemer ze verzechnen an eenzele Schoulen, an et ass doropshin wou mir als SEW jo och am Juni d'Campagne #echwieremech gestart hunn. Den Haaptzweck vun dëser Campagne ass et, ze verhënneren, dass Direkteren vun hirem Pouvoir profitéieren, vir Mesuren an hire Schoul duerchzusetzen, déi net vun der Beleegschaft matgedroe ginn, respektiv vir ze verhënneren, dass d'Léierpersonal muttwëlleg schikanéiert gëtt. Des Campagne leeft iwwert ganz Schouljoer 2018/19 weider a mir wäerten d'Situatioun an deenen eenzele Gebaier ganz genau am A behalen.



An deem nämmelechte Kontext wäerte mir eis dëst Joer och besonnesch staark maachen, vir de Rôle vun de representative Komiteeën an de Schoulen ze stäerken. De „comité à la conférence du lycée“, de fréiere Proffecomité, huet zum Beispill ganz wéineg Poids vis-à-vis vun hirem Direktioun an seng Memberen sinn och absolut net vum Gesetz geschützt géint all Form vu Willkür säitens der Direktioun.

Dëse Komitee, deen ëmmerhin an der Moyenne eng ronn 250 Léit pro Schoul representéiert, huet extrem wéineg Rechter an ass, wéi gesot, guer net geschützt gégeniwwer dem eventuelle Muttwëll vun senger Direktioun.

Mir wäerten eis deementspreechend och hei staark maachen bei der néier Regierung an dem nächste Unterrichtsminister, vir des Situatioun ze änneren a gesetzlech dem Komitee eng Positioun zouzegestoen wéi déi vun enger Personaldelegatioun an engem mëttelgrouse Betrib.

### Europaschoulen an Zersplitterung vun der Schoullandschaft

Weiderhin hu mir ëmmer nach eis Problemer mat der Proliferatioun vun de néien ëffentlechen Europaschoulen. No Déifferdeng an dem Michel Lucius komme jo lo och nach Klierf, Jonglënster a Mondorf derzou. Och wann des Schoulen Sënn aginn an eng positiv Alternativ zu den deieren Privatschoulen sinn vir eng Schülerschaft vun Jonken, déi kuerzzäiteg hei zu Lëtzebuerg sinn, wéi z.B. Kanner vun den Europabeamten, erginn se wéineg bis kee Sënn vir lëtzebuergesch Schüler, respektiv Schüler déi hire gesamte Fundamental am Lëtzebuerger System gemaach hunn. Déi maachen awer an der Tëschenzäit bal d'Halschent vun der Schülerzuel aus. Des Schüler verléieren den Avantage vun der Méisproochegkeet, eng Méisproochegkeet, déi awer ëmmer nach eng wichteg Eegenschaft vun eiser Gesellschaft ausmëschet. Besonnesch déi Schüler, déi am englesche System sinn, wäerten dëse Manktem u Méisproochegkeet ze spiere kréien, wann se mat hirem Diplom an hiren minimale Kenntniss am Franséische Schwieregkeete kréien, sech um Lëtzebuerger Aarbechtsmaart ze etabléieren.

Amplaz déi existéierend ëffentlech Schoul ze stäerken an hir déi néideg Moyeeën zur Verfügung ze stellen vir all Kanner optimal auszubilden, am Respekt vun allen Partikularitéiten, déi eis Lëtzebuerger

Gesellschaft an eis Schülerpopulatioun ausmëscht, schaaft de Minister Meisch ëmmer erëm néi Strukturen, zersplittert doduerger eis Schoullandschaft an dréit dozou bei, dass d'Ausannanderdriften an eiser Gesellschaft elo ewell bei de Kanner ufänkt an ëmmer méi grouss gëtt. Mir wëllen a kënnen dat net akzeptéieren.



Am Kader vun den ëffentlechen Europaschoulen an ganz besonnesch der „International School Michel Lucius“ wollt ech awer och nach eng Kéier kuerz op eisen Communiqué vum leschte Juli zeréckkommen, wou mir op eng Veranstaltung vun der Zeitung „Forum“ higewisen hunn wou de Minister Meisch op Froen vun engem jonke Politiker zum Michel Lucius an der Privatiséierung vun de Schoulprogrammer net nëmmen dëse Jonken op eng extrem penibel an arrogant Manéier virgefouert huet, mee en plus falsch Aussoen gemaach huet.

Op d'Fro, ob et géif stëmmen, dass d'International School Michel Lucius hir Programmer an Examen bei enger Privatfirma géifen akafen huet den Här Meisch Folgendes geäntwert: „Faalt dach net op all Fakenews eran. Am Michel Lucius (...) do bezuele mer eng Konzessioun fir e Programm. Dat ass net vun enger privater Firma, dat ass vun der englescher Regierung.“

Et ass awer leider esou, dass déi engleschsproocheg Programmer vum Michel Lucius absolut net vun iergend enger britescher Regierung ausgeschafft gi sinn, mee zum allergréissten Deel vun der Privatfirma Pearson, e Riesebetrieb am Bildungssektor, mat engem weltwäiten Emsatz, 2017, vun 5,1 Milliarden Euro. Och ginn déi schrëftlech a mëndlech Examen aus dem Michel Lucius an England vun enger privater Firma verbessert.

Ech ginn lo net méi weider an den Detail, dir kënnt déi genau Informatiounen jo an eisem Communiqué

nokucken. Ech well awer als Konklusioun zu dësem Thema soen, dass den Här Meisch sech net genéiert ze behaupten, dass eis Jugend op all Fakenews erafält, dass hien sech awer och net genéiert, selwer Fakenews an d'Welt ze setzen. An dësem spezielle Fall kënne mir nëmmen zwou Konklusiounen zéien: Wann de Minister Meisch d'Privatisatioun vun engem Deel vun eiser ëffentlecher Schoul als Fakenews bezechent, da liid en entweder, ouni mat der Wimper ze zucken, oder en ass net informéiert iwwert dat, wat an senge Schoulen passéiert. A béide Fäll ass dat doten ontragbar vir e Minister.

### Wat vir eng Schoul vir muer

Eng weider fundamental Diskussioun, déi an Zukunft gefouert muss ginn, ass déi vun den Zieler vun eiser Schoul. Wéi soll eis Schoul an Zukunft ausgeriicht ginn. Vir de Moment geet et ganz kloer an déi Richtung, dass d'Schoul ëmmer méi utilitaristesch organiséiert gëtt. Dat wat geléiert gëtt, muss ëmsetzbar sinn um Aarbechtsmaart. Sproochen mussen haaptsächlech kënne gebraucht ginn, vir ze kommunikéieren –Literatur ass also net méi sou wichteg. An der Ekonomie gëtt ëmmer méi den Akzent op Betriebswirtschaft geluecht –de Fonctionnement vun der Ekonomie am allgemengen, d'Ekonomie politique, ass do net méi sou wichteg - do kéint jo mol e Proff sech e bësse kritesch äusseren zum Kapitalismus.

Geschicht, Philosophie, Konscht an aner méi humanistesche Fächer verléieren ëmmer méi u Stelleväert an eiser Schoul. An Däitschland geet dat esouwäit, dass am Wirtschaftsgymnasium Schüler vun 18 Joer net méi wëssen, wat den Holocaust ass, well se keng Geschicht méi um Programm hunn. An da wonnere mir eis, dass a ganz Europa de Rechtsradikalismus erëm salonsfäeg gëtt.

Mir als SEW hätten erëm gär, dass méi an d'Allgemengbildung vun eise Kanner investéiert gëtt. Natierlech muss d'Schoul och ob den Aarbechtsmaart preparéieren, mee dat dierf net op Käschten vun der Allgemengbildung geschéien. Mee genau dat ass vir de Moment am gaangen ze passéieren a mir mussen a wäerten eis deem widdersetzen.



Schoulen gespalt, dem Konkurrenzkampf an der Privatisatioun Diere grous opgemeet, dat alles ënnert dem Deckmantel vun enger Diversifikatioun vun der Schoullandschaft ënnert dem Moto „Eng Schoul vir all Kand“. Villes vun deem wat do annoncéiert ginn ass, ass Sand gestreet an d'Aen vun den Elteren an de Schüler, Schüler déi an e puer Joer d'Konsequenze vun dëser Politik wäerte riskéieren ze spieren.

Mir kënnen alleguerten wierklech nëmmen hoffen, dass déi néi Regierung an de nächsten Unterrechtsminister sech enges bessere besënnen an hoffentlech net per du op dem aktuelle Minister senger Schinn weiderfuere wëllen.

## Konklusioun

Als Konklusioun wollt ech nach Folgendes festhalen: De Minister Meisch huet no 5 Joer, au contraire vun deem wat hien selwer vun sech denkt a seet, net vill opweises, an dat obwuel e schonns bal verzweiwelt all gudden Dag iergend eppes Neies an der Press dem Publique probéiert ze verklickeren. Hien huet zwar eng Hellewull vun néie Gremie geschafft, déi awer entweder nach net funktionéieren oder vun deenen nach keen Enseignant oder Schüler bis elo iergend eppes an senger Klass matkritt huet. Hien huet eis



**Besuch beim Märchenonkel:****Alles gut in der Schule, und es wird noch besser?**

Schön, von einem Minister Selbstkritik am Ende einer Legislaturperiode zu fordern, ist eindeutig zu viel verlangt. Das umso mehr wenn es sich wie bei Claude Meisch um einen neoliberalen Überzeugungstäter handelt, der als oberster Kommunikator bekannt dafür ist, immer alles schönzureden.

Logisch, daß für den Minister alles bestens ist und er die Kritik des SEW vom Vortag überhaupt nicht verstehen kann. Irgendwie müssen Minister und SEW auf verschiedenen Planeten leben!

Alle Posten besetzt?

Im Vorjahr waren offiziell auch alle Posten besetzt, bis der Minister einen auf überrascht spielte und zugab, daß da ein Problem war.

Auf niedrigerem Niveau schein gerade eine Wiederholung gegeben zu werden. SEW und Landesverband berichteten übereinstimmend von Lehrbeauftragten, deren Zeitvertrag im Juli ablief, denen damals geraten wurde mit »das war's dann«, sich einen anderen Job zu suchen, die jetzt von bis zu fünf (!) Regionaldirektionen (die früheren Inspektorate) angerufen wurden im September, ob sie nicht doch ab 17.9. wieder Schule halten könnten. Dabei ging es nicht um Ersatz, sondern um die Übernahme eines Postens als Klassenlehrer.

Laut Meisch gestern sind dank der Quereinsteiger nicht nur alle Posten besetzt, es gäbe obendrein Ersatzpersonal, das fest bei den Direktionen zugeteilt sei.

Beides kann nicht gleichzeitig wahr sein! Möglich ist natürlich, daß der Minister dieses Jahr gleich schlecht informiert ist wie letztes Jahr, doch auch das ist keine Empfehlung für eine Wiederwahl.

Ansonsten teilte Meisch mit, es seien neue Tarife für Überstunden eingeführt worden, damit Lehrkräfte eher bereit seien, kurzfristige Vertretungen zusätzlich zu übernehmen. Auch sei der »Concours« nun (wieder) zugänglich für Leute, die nicht für alle Zyklen qualifiziert sind, was früher mal die Norm war.

*Mehr Studienplätze*

Immerhin gibt der Minister mittlerweile zu, daß die Notlösung der Quereinsteiger keine dauerhafte Lösung sein kann. Zumindest auf diesem Punkt ist er somit einer Meinung mit dem SEW.

Er wußte gestern mitzuteilen, es liefen Gespräche mit der Uni, damit diese mehr Studienplätze für künftige Grundschullehrkräfte anbietet. Statt ein Viertel bis ein Drittel des Bedarfs abzudecken wie heute, sollen es zwei Drittel bis drei Viertel werden.

Wir erlaubten uns nachzufragen, warum die Uni nicht alle künftigen Lehrkräfte ausbilden soll. Es sei nicht grundfalsch, auch über andere Wege rekrutieren zu können, die Hochschullandschaft funktioniere grenzüberschreitend und es gäbe im Ausland gute Beziehungen, begründete das Claude Meisch. Nun ja, bloß die spezielle Luxemburger Sprachensituation berücksichtigt dieses Ausland nicht!

*Zwei Lernstufen im Nebel*

Laut SEW gab es zumindest am 3. Juli weder Unterrichtsmaterial noch Unterrichtsziele für die zwei Lernstufen »de base« und »avancé«, die im »Secondaire Général«, der vor kurzem noch »Technique« hieß, im zweiten und dritten Jahr, weder für Mathematik noch für Deutsch oder Französisch.

Wir erlaubten uns nachzufragen, ob sich daran etwas geändert habe. In der Antwort hieß es zwar, es gäbe keine Probleme, alles laufe (fragt sich nur wohin), und das gründe auf 15 Jahren Erfahrung im PROC1. Das gab es seit 2003 tatsächlich in vier Lyzeen und sollte das Nachholen von Schwächen in einem Fach begünstigen. Das ist aber irgendwie was anderes, wie zwei Leistungsstufen nebeneinander, ergänzt mit der lustigen Erklärung, das Ministerium habe den einzelnen Lyzeen einen Freiraum bei der Umsetzung gelassen, weswegen weder gemeinsame noch getrennte Klassen vorgeschrieben seien. Das Echo, das er, Meisch, kriege, sei ein anderes als das, was des SEW. Die Behauptung klingt gut, ist aber hohl, sieht sie doch danach aus, daß als sei »Freiraum« gleichbedeutend mit »weder Unterrichtsmaterial noch Unterrichtsziele«.

*Einheitspartei als Beleg für richtige Politik*

Der SEW wirft Meisch vor, er habe die Bude reif geschossen für die Privatisierung. Meisch antwortet darauf, er habe die öffentliche Schule mit den Europaschulen und den englischen Zweigen in dieser gestärkt, was dazu geführt hat, daß diesen Herbst die Privatschulen nicht mehr Kundschaft haben, die öffentliche Schule aber schon.

Bloß, daß es damit möglich wird, in der öffentlichen Schule der einen oder anderen Sprache so weit aus dem Weg zu gehen, daß es nicht mehr anstrengend ist, und es mehr Punkte für weniger Wissen gibt. Bloß daß damit die Integrationsfunktion verschwindet, weil die Schulbevölkerung in kleine Inseln aufgespalten wird. Der englischsprachige Zweig im Athénée hat so überhaupt keinen Kontakt mit denen, die in der öffentlichen Regelschule sind. Und sie werden ganz sicher mit ihren minimalen Französisch-Kenntnissen nie ein Staatsexamen bestehen!

Wobei das im völligen Widerspruch zu dem steht, was Meisch ansonsten zum Französischen sagt, aber das fällt ihm in aller Selbstzufriedenheit nicht einmal auf. Dafür weiß er sich bestätigt, weil »die vier großen Parteien, die sich als regierungsfähig bezeichnen und auch so gesehen werden, nichts fundamental anderes im Wahlprogramm haben« als das, was er seit 2013 konsequent verfolgt. Wir danken für die Bestätigung, daß da Sektionen einer einzigen bürgerlichen prokapitalistischen Einheitspartei am Werk sind, und wir müssen darin wohl die Ursache sehen, daß die KPL nur mehr äußerst selten zu Podiumsdiskussionen eingeladen wird, stören wir doch da viel zu sehr die traute Einigkeit.

Oder?

Leitartikel

## Parallelwelten

*d'Lëtzebuenger Land vom 14.09.2018*

230 hochqualifizierte Spezialkräfte, das Gros „nah an der Schule“, habe er bereitgestellt, sagte Schulminister Claude Meisch auf der Pressekonferenz zur diesjährigen Schul-Rentrée. Vier Lyzeen habe er eröffnet, drei neue Kompetenzzentren sowie Strukturen zur besseren Gouvernance geschaffen. Seine Botschaft war klar: Nach einer eher chaotischen Rentrée 2017 hat der Liberale alles im Griff.

Diametral anders klangen dagegen SEW und der Landesverband FNCTFFEL auf ihrer gemeinsamen Auftakt-Pressekonferenz: Man habe Telefonate erhalten von Lehrbeauftragten, die von Schulen angerufen worden seien mit der dringenden Bitte, einzuspringen. Dabei sei es nicht um kurzfristigen Ersatz gegangen, weil jemand krank geworden sei, sondern um chronische Personalnot wegen zu knapp bemessener Personal-Kontingente. Für die Gewerkschaften steht fest: Der Minister redet die Lage schön, der Lehrermangel sei trotz Quereinsteiger nach wie vor ungelöst und Meisch ein Neoliberaler, der mit seinen Reformen die Bildungsmisere bloß verschärfe.

Wer sich ein unabhängiges Bild machen und beide widersprüchlichen Aussagen überprüfen will, stößt auf Hindernisse: Die echten Personalschlüssel kennen nur die Schulen und Lehrer vor Ort; der SEW gibt zu, über keine Ressourcen zu verfügen, um bei 154 Grundschulen und über 30 Sekundarschulen nachzufragen. Eine realistische Einschätzung der Lage sei zudem schwierig, so SEW-Präsident Patrick Arendt, weil sich Lehrer nicht trauten, Kritik zu äußern, nachdem einige vor einem Jahr Maulkörbe vom Ministerium verpasst bekommen hätten.

Dass die eher links stehende Gewerkschaft und das DP-geführte Ministerium nicht einer Meinung sind, liegt in der Natur der Sache. Und trotzdem: Frustrierte Stimmen, die vor Burnout und wachsender Frustration warnen, gibt es, zuletzt im Kontext von Gewalt an Schulen und Maisons relais. Lehrkräfte schätzen das Gewaltproblem deutlich größer ein als Meisch, der zunächst beschwichtigte. Inzwischen treibt er den Auf- und Ausbau von Betreuungsangeboten für verhaltensauffällige Schüler besonders eilig, manche sagen: überstürzt, voran. Dass der Minister nicht so partizipativ und ein guter Zuhörer ist, wie er im DP-Wahlspot glauben machen will, gilt als offenes Geheimnis: Schulen haben unter ihm zwar an Autonomie gewonnen, das gilt jedoch vor allem für die Entscheidungsträger, die Direktionen. Wer mit Lehrern redet, hört oft von Überforderung, Stress und Resignation.

Das ist gefährlich nicht nur für den DP-Minister, der hofft, wiedergewählt zu werden und deshalb seit Monaten Schönwetter-Pressekonferenzen abhält, ein Buch über seine Bildungspolitik geschrieben hat und gute Taten wie die Gratis-Schulbücher in der Sekundarschule oder Gratis-Sprachförderung in der Crèche bewirbt.

Es ist besonders gefährlich für das Bildungssystem: Ohne eine ehrliche Feedbackkultur, ohne funktionierende Kanäle zwischen Ministerium und Lehrpersonal, das offen sagen können muss, wo der Schuh drückt, fehlt dem System ein wichtiger Pulsmesser. Der Minister hat zwar eine Beobachtungsstelle eingesetzt und eine Mediatorin, um Entwicklungen der Schulen zu analysieren und gegebenenfalls gegenzusteuern. Aber Expertenurteile, so wichtig sie für politische Entscheidungen sind, ersetzen nicht Erfahrungswerte vor Ort. Die Reformen umsetzen müssen die Lehrer. Sie sind der Garant für guten Unterricht, sie sind es, die Fehlentwicklungen als erste erkennen und benennen können – wenn sie Zeit dafür haben und motiviert sind. Dass sie sich nicht einmal im politischen Wahlkampf zu Wort melden, dass trotz Herausforderungen wie Digitalisierung, Populismus und ungleicher Bildungschancen außer dem SEW niemand über die Schule von heute und morgen diskutiert, ist Grund zur Sorge.

*Ines Kurschat*

© 2018 d'Lëtzebuenger Land

# Le SEW colle un zéro pointé

Le bulletin du ministre distribué par le SEW/OGBL ne pouvait pas être pire. Hier, le syndicat a émis une série de critiques. Il craint pour l'avenir de l'école et donc de la société toute entière.

Claude Meisch a mené des réformes radicales sans se soucier de la position des syndicats, en particulier du SEW qui n'est d'accord sur rien. Il tente de préserver les valeurs qui s'effacent au profit de l'employabilité à tout prix et craint le blues de l'enseignant.

De notre journaliste  
Geneviève Montaigne

Le ministre n'en fait qu'à sa tête, il n'y a plus de dialogue avec aucun syndicat et pas seule-

ment avec le SEW, la branche Éducation et Sciences de l'OGBL, selon son président, Patrick Arendt. À la veille de la rentrée scolaire et à l'heure du bilan de ces cinq dernières années, le syndicat ne peut que constater que la confiance entre les enseignants et le ministre dirigé par Claude Meisch est rompue. Que ce soit dans le fondamental ou le secondaire, le ministre a imposé sa marque qui est celle du new public management mais en compliquant les choses, en prime.

«Je lis que seul le SEW est critique, c'est un compliment pour nous», se réjouit Patrick Arendt qui lutte avec son syndicat contre la privatisation de l'enseignement, l'individualisme et la concurrence qu'il considère comme des fléaux. Défendant l'idée d'un enseignement de qualité, le SEW déplore son «constant nivellement vers le bas». Parce que l'employabilité est devenue le but de l'école, il faut des gens qualifiés plutôt qu'instruits et Patrick Arendt regrette que cette

constante adaptation au monde économique conduise à malmenager certaines matières comme l'histoire ou les arts. «En Allemagne, certains élèves ne savent même pas ce qu'est un holocauste», témoigne le président.

La perte de certaines valeurs culturelles et humaines transmises par l'école n'est pas sans conséquence sur la société et Patrick Arendt cite la montée de l'extrême droite partout en Europe, comme premier dommage.

## Réalité et façade

Sorti de ces considérations générales, la liste des reproches formulés à l'encontre du ministre libéral est longue. Alors que ce dernier annonçait que tous les postes étaient pourvus, le SEW a un autre son de cloche sans pouvoir annoncer de chiffres. Claude Meisch est formel, selon lui, «chaque classe aura un titulaire et tous les cours d'appui et cours d'accueil ainsi que la totalité des autres activités prévues dans les organisations scolaires, y compris le remplacement des congés de longue durée, seront assurés dès le départ».

Pourtant, le téléphone sonne souvent au siège du syndicat et les interlocuteurs disent précisément le contraire. Puis, il y a les effectifs «trop nombreux par classes», selon Patrick Arendt, qui empêche de faire de l'individualisation. «L'école doit s'occuper des plus faibles et c'est exactement le contraire que fait Claude Meisch», observe d'ailleurs Patrick Arendt.

Il critique également l'ouverture à la carrière d'enseignant du fondamental aux bacheliers autres que celui dédié aux sciences de l'éducation, «ce qui risque de diviser les

enseignants» dont la vocation a déjà tendance à se perdre. Si le ministre permet cette ouverture pendant cinq ans, c'est bien pour combler le manque de candidats à la fonction d'instituteur/trice.

Puis le syndicat n'oublie pas le risque que les écoles européennes publiques frottent pour le trilinguisme qui fait la particularité de la société luxembourgeoise. Car il sera plus simple désormais de fuir le français ou l'allemand en choisissant un enseignement européen plutôt que le système luxembourgeois.

Or les chiffres de la prochaine rentrée scolaire démontrent le succès des classes internationales de l'école publique avec des inscriptions qui passent de 1 621 élèves en 2017 à 2 206 élèves cette année. Le ministre précisait d'ailleurs que les inscriptions dans une classe internationale du secteur privé restaient stables et se réjouissait de cette «réelle alternative publique aux offres privées répondant à un besoin concret de la population scolaire au Luxembourg».

Pour le SEW, cela crée des communautés scolaires parallèles et surtout, cela mettra en péril l'usage du français que les jeunes luxembourgeois tentent toujours plus d'éviter. Sans parler des programmes dont certains sont élaborés par des firmes privées à l'image du lycée Michel-Lucas devenu international qui consomme aujourd'hui des formations élaborées par Pearson, le numéro un des concepteurs de programmes d'enseignement.

Rien dans ce que le ministre Claude Meisch a fait dans son ministère ne plaît au SEW. Mais il reproche également aux deux autres partis de la coalition, les verts et les socialistes, d'avoir laissé faire et de s'être désintéressés de la question.



Pour Patrick Arendt, «l'école doit s'occuper des plus faibles et c'est exactement le contraire que fait Claude Meisch».

Photo: Didier Schaeffer

Le Quotidien

## Meisch bedankt sich beim SEW

By Daphné Chapellier | 2018-09-13 | News

Am Dienstag veröffentlichte das Bildungsministerium die Zahlen zum Schulbeginn 2018/2019. Aus denen lässt sich der kontinuierliche Erfolg der internationalen Klassen an öffentlichen Schulen herauslesen: so gab es dieses Jahr 2.206 internationale Einschreibungen in den Grund- und Sekundarschulen, während es im Jahr seines Amtsantritts nur 385 gab. Anlässlich einer Pressekonferenz zum Schulbeginn am Donnerstag ging Bildungsminister Claude Meisch (DP) dann auf weitere Änderungen für dieses Schuljahr ein. Der „Lycée Edward Steichen“ in Clerf und die „École internationale“ in Mondorf werden ein erstes Mal ihre Tore aufmachen. Dazu kommen verschiedene Kompetenzzentren für Kinder mit Lern- und Verhaltensschwierigkeiten oder einer intellektuellen Frühreife. Zuvor hatte das Syndikat für Erziehung und Wissenschaften des OGBL (SEW) eine eigene Bilanz gezogen. Die Lehrer\*innengewerkschaft kritisiert die vom Bildungsministerium eingeführten Reformen, wie das neue Gesetz für Quereinsteiger\*innen, das kurzfristig den Mangel an Lehrkräften ausgleichen soll. Dieser sei seit Jahren bekannt gewesen und eine solche Notlösung hätte vermieden werden können. „Mir vorzuwerfen, dass ich genau das getan habe, was im Regierungsprogramm steht, da muss ich mich doch für das Kompliment bedanken“, entgegnete dazu Meisch. Des Weiteren sieht das SEW das Vertrauen der Eltern in das öffentliche Schulsystem dahinschwinden. Die öffentlichen Schulen werden dieses Schuljahr so viele Schüler\*innen wie nie zuvor betreuen. Die Zahlen der privaten Schulen würden hingegen, mit etwa 16.000 eingeschriebenen Schüler\*innen, stagnieren, was laut Meisch ein Beweis des Erfolges seiner Bildungspolitik sei. Zumindest im Schönreden der Statistik kann eine überbordende Schüler\*innenpopulation also durchaus im Sinne der Politik sein.

Wox | 13.09.2018

# Diète syndicale 2018



Patrick Arendt

Président du SEW/OGBL

Anlässlich der „Diète syndicale“ vom 8. November 2018 hat sich das SEW/OGBL sowohl personell wie organisatorisch für die Aufgaben der nächsten Jahre aufgestellt.

Das SEW/OGBL ist und bleibt das einzige Lehrersyndikat, das alle Akteure des Bildungssystems und der Forschung vom Précoce bis zur Universität und der Forschung unter einem Dach vereinigt. Um der sich dem steten Wandel der Schullandschaft anzupassen, muss das SEW/OGBL seine Strukturen jedes Mal neu überdenken und gegebenenfalls anpassen.

Dieses Mal wurde neben den drei bestehenden „Département“ (département fondamental, département secondaire, département supérieur et recherche) ein neues „Département“ für die Privatschulen geschaffen.

Die enge Zusammenarbeit mit dem Landesverband, der „chargés de cours“ der Grundschule vertritt, wird in Zukunft noch weiter ausgebaut werden.

In diesem Zusammenhang muss betont werden, dass die beiden prinzipiellen Forderungen des SEW/OGBL, Stärkung der öffentlichen Schule und Abschaffung der Privatschulen sowie eine Einstellungspolitik, die sich zumindest mittelfristig auf ausschließlich qualifizierte Lehrkräfte beschränkt, nicht aufgegeben wird. Das SEW/OGBL wird sich im Gegenteil verstärkt für diese Ziele einsetzen.

Das SEW/OGBL passt sich der veränderten Realitäten in den Schulen an und vertritt auch die gewerkschaftlichen Belange der „chargés de cours“, sowohl in der Grundschule wie natürlich auch in den Sekundarschulen, sowie auch der Kolleginnen und Kollegen, die in Privatschulen unterrichten.

Während in den Bereichen der Grundschule und des Sekundarunterrichts das SEW/OGBL sich neben den rein gewerkschaftlichen Fragen intensiv mit Schulpolitik beschäftigt, besteht in den „Département“ der

Forschung / Hochschulen und der Privatschulen die Hauptaufgabe im Aushandeln von Kollektivverträgen und der Verbesserung der Arbeitsbedingungen.

Neue hoch motivierte und meist jüngere Kolleginnen und Kollegen konnten in den Gremien des SEW/OGBL aufgenommen werden. Verdienstvolle Mitkämpfer, die nun im Ruhestand sind, treten ein bisschen in den Hintergrund, bleiben dem SEW/OGBL aber mit all ihrer Erfahrung und ihrem enormen Wissensschatz erhalten.

Das SEW/OGBL wird auch in den kommenden Jahren seine politische Strategie nicht aufgeben. Das SEW/OGBL fordert weiter den konstruktiven und ehrlichen Dialog mit dem Bildungsminister. Das Angebot, das Kollegen des anderen Syndikates angenommen haben, die Gesetzesvorschläge des Bildungsministeriums fast kritiklos zu akzeptieren, in der Hoffnung bei der konkreten Umsetzung in die Praxis einige leichte Verbesserung erzielen oder „das Schlimmste verhindern“ zu können, lehnt das SEW/OGBL weiter ab.

Diese Politik hat in den letzten Jahren bei den Lehrern verheerende Folgen hinterlassen.

Das SEW/OGBL wird sich weiter dafür einsetzen, dass die „Tradition“ der Bildungspolitik, Reformen im Vorfeld mit den Gewerkschaften als Vertreter des Lehrkörpers zu diskutieren und anzupassen, um sie in einem möglichst großen Konsens in die Praxis umzusetzen, wieder berücksichtigt wird.

Der alte und neue Bildungsminister ist sich natürlich bewusst, dass seine neoliberale Reformpolitik bei den Betroffenen kaum Anklang finden kann. Er bleibt demzufolge auf zahme Gewerkschaften angewiesen.

Das SEW/OGBL wird aber weiterhin alle gewerkschaftlichen Mittel ausschöpfen, um die aktuellen Missstände im Bildungssystem zu beheben.



## RAPPORT D'ACTIVITES | 2014-2018

### DEPARTEMENT DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

#### Stage d'entrée en fonction

Le SEW/OGBL continue à s'opposer vivement à un stage d'entrée en fonction. De plus en plus d'enseignants du fondamental, d'étudiants de l'Université du Luxembourg et d'écoles étrangères contactent le SEW pour exprimer leur colère.

Conférence de presse du 21 novembre 2014 aux sujets suivants :

1. Le SEW/OGBL soutient les revendications et les démarches des étudiants et des chargés de cours par rapport au projet de loi sur le nouveau stage d'entrée à la fonction d'instituteur
2. Le SEW/OGBL désapprouve la politique éducative actuelle et exige un renouveau de la culture du dialogue.
3. Le SEW/OGBL refuse toute augmentation de la tâche des enseignants.

Fin 2014, le SEW/OGBL, ensemble avec des étudiants et des chargés de cours se destinant à la fonction d'instituteur de l'enseignement fondamental, fait le tour des partis politiques pour discuter du stage prévu pour les futurs enseignants fonctionnaires de l'enseignement fondamental. Malgré diverses demandes d'entrevue adressées au ministre Claude Meisch, celui-ci continue à ignorer le SEW.

Le 29 janvier 2015, le SEW ensemble avec les étudiants appelle donc à une manifestation de protestation au Tramschapp et lance la pétition n° 492 « Fir ë sennvolle Stage d'entrée en fonction an der Grondschoul ». Suite à cette manifestation, qui fût un succès, le ministre invite enfin le SEW avec les étudiants à une entrevue le 7 février 2015. Après deux heures de débats entre les représentants du SEW/

OGBL, les étudiants et chargés de cours et le Ministre de l'Education nationale, ce dernier croit pouvoir affirmer que la conception d'un stage utile pour l'entrée en fonction de l'instituteur ne diffère guère entre les différents interlocuteurs, mais contrairement au SEW/OGBL il pense qu'un tel stage soit possible avec les textes actuels.

D'ailleurs, le projet de loi portant création d'un Institut de formation de l'Education nationale, déposé à la Chambre des Députés le 30 janvier 2015, apporte les preuves éclatantes que ce qui est visé est bien un stage à l'instar de celui pour les enseignants du secondaire qui eux n'ont cependant qu'une tâche d'enseignement de 12 leçons au cours des deux premières années.

En date du 26 février 2015, une délégation du SEW/OGBL et des représentants des étudiants et des chargés de cours diplômés a remis les 1650 signatures de la pétition « Fir e sennvolle Stage an der Grondschoul » à M. Mars di Bartolomeo, président de la Chambre des Députés et M Marco Schank, président de la Commission des pétitions.

Le 25 mars 2015, un échange de vue entre le SEW/OGBL et la commission des Pétitions ainsi que celle de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a lieu. En présence de 32 députés, le SEW a eu l'occasion de présenter point par point les critiques des étudiants quant aux modalités du nouveau stage d'insertion professionnelle prévu pour les instituteurs de l'enseignement fondamental.

En date du 27 février 2017, le SEW/OGBL rencontre les membres de la Commission parlementaire de l'Education du parti populaire chrétien-social (CSV) pour discuter du stage des enseignants de l'enseignement fondamental. Une large concordance de vues est constatée. Il est urgent d'agir vite au niveau des deux volets où le SEW s'est engagé, c'est-à-dire trouver des solutions à court terme afin de donner la possibilité aux stagiaires actuels de réussir leur stage dans des

conditions qui leur permettent également de faire leur travail dans la classe. A moyen terme, il faut redéfinir les objectifs du stage et les conditions de travail des stagiaires ainsi que l'organisation de l'accompagnement des stagiaires au niveau de l'IFEN et dans les écoles.

### Nouvelle grille horaire

La nouvelle grille horaire que le ministre propose fin 2014 aux présidents des comités d'école prévoit 26 leçons de 55 minutes et deux heures d'appui intégré avec toute la classe. Le SEW/OGBL dit non à cette transformation de l'école publique en garderie! Un enseignant qui n'a plus le temps de réfléchir, de préparer ses leçons et de corriger les travaux de ses élèves pour leur donner un feedback adéquat sur leur travail n'est plus un enseignant! Le 13 janvier 2015, une délégation du SEW/OGBL et de la FNCTTFEL est invitée par le ministre Meisch au sujet de la nouvelle grille horaire. Le ministre a une nouvelle fois exposé ses motifs et les objectifs de son projet d'une nouvelle grille horaire. Suites aux discussions avec les autres acteurs de l'enseignement, notamment les présidents des comités d'école, et les multiples critiques formulées par tous les partenaires de l'école, le ministère a annoncé l'élaboration d'un nouveau projet. Ce projet devrait néanmoins poursuivre les mêmes objectifs que la proposition initiale. Parallèlement le ministre a reporté une éventuelle mise en œuvre d'une nouvelle grille au début de l'année scolaire 2016/2017.

### Passage du fondamental vers le secondaire

Depuis la réforme de 2009, le SEW/OGBL demande une réforme de la procédure du passage du fondamental vers le secondaire. Il s'agit de faire une analyse approfondie de la procédure actuelle pour déceler ses points forts et ses faiblesses et d'y apporter les changements nécessaires. Le SEW/OGBL a été informée du fait que le MENJE a instauré un groupe de travail interne pour s'occuper de ce travail. Malheureusement il faut noter que parmi tous les experts affectés au groupe de travail, il semble qu'on n'a pas pensé aux enseignants du terrain qui ont acquis une certaine expérience. C'est pourquoi le SEW/OGBL a adressé une lettre au ministre lui proposant des membres du SEW/OGBL pour être affectés à ce groupe.

Le SEW/OGBL plaide pour une procédure permettant aux titulaires du cycle 4 d'offrir un avis aussi fondé que possible aux parents de leurs élèves. Le SEW/OGBL est donc d'avis qu'il vaut mieux que l'école publique permette aux parents de faire leur choix sur information fondée par les enseignants du fondamental. Même si leur choix ne correspond pas aux recommandations du titulaire de la classe de leur enfant, ils seront conscients du fait qu'il s'agit alors d'un pari sur le développement futur de leur enfant et qu'ils seront responsables de l'orientation qu'ils ont choisi. À l'âge de 11 ou 12 ans il n'est pas facile d'orienter un enfant et il est préférable d'impliquer



les parents dans cette prise de décision plutôt que de leur opposer une commission qui ne connaît pas vraiment l'enfant. Le SEW/OGBL demande donc de revoir le projet de loi dans ce sens et se tient prêt à apporter son expertise sur d'éventuels remaniements.

### **Remplacement de l'instruction religieuse et morale par un cours unique**

Depuis que le Gouvernement a fait savoir qu'il projette l'introduction d'un cours unique d'éducation aux valeurs en remplacement des cours d'instruction religieuse et morale et des cours de formation morale et sociale, la date de cette introduction est repoussée de septembre 2014 à septembre 2015 puis septembre 2016. Le ministre affirme qu'il faut développer un cours bien fondé et qui puisse convenir à tous et que cela prendrait du temps. Or, depuis décembre 2013, le SEW/OGBL et la FGIL demandent à être associés aux discussions sur les modalités et les programmes de ce cours unique et ils n'ont toujours pas été invités ne serait-ce qu'à une première réunion de concertation au MEN.

Le SEW/OGBL salue l'abolition de l'enseignement religieux et l'introduction d'un cours unique sur des bases philosophiques dans l'enseignement fondamental. Le nouveau cours doit absolument reposer sur des bases laïques et il faudrait éviter à ce que les enseignants et chargés de cours de religion en viennent à reprendre ce cours du jour au lendemain. La convention prévoit la reprise des enseignants et chargés de cours dans l'Education nationale et le Ministre a informé les syndicats en date du 27 janvier 2015 qu'il compte les intégrer dans la réserve des suppléants tout en demandant à l'université d'offrir une nouvelle voie de formation tenant compte des acquis de l'expérience et des études ultérieures pour préparer l'accès au concours de recrutement des instituteurs de l'enseignement fondamental. Si le SEW/OGBL n'entend pas s'opposer aux mesures envisagées pour garantir un emploi à ceux qui travaillent dans les écoles depuis longtemps, il s'oppose toutefois à la création d'une deuxième voie de qualification pour la fonction d'instituteur. Par conséquent, il ne peut s'agir que d'une mesure unique proposée aux anciens enseignants de religion et aux chargés de cours qui peuvent se prévaloir d'une formation initiale et d'une pratique dans l'enseignement les qualifiant à pouvoir profiter de la validation des acquis de l'expérience.

L'élaboration d'un cours unique destiné à remplacer les cours d'enseignement religieux et les cours de formation morale et sociale se fait dans une non-transparence absolue. Les informations du ministre sur les travaux sont contradictoires: en septembre

2015, le ministre Meisch parle d'une bonne progression des travaux. Quelques semaines plus tard, l'introduction du cours unique est reportée. Et soudain, le ministre dénonce des discussions difficiles au sein du groupe de travail mis en place pour l'introduction du nouveau cours.

### **Commission scolaire nationale**

Élection de 4 membres du personnel enseignant à la commission scolaire nationale du 10 décembre 2014. Candidats se présentant sur la liste 1 du SEW/OGBL: Monique Adam, Patrick Arendt, Martine Burg et Nadine Elcheroth.

Alors que nos candidats ont pu réunir 34,67% des suffrages exprimés, les 4 sièges vont au syndicat qui a obtenu 60,71% des suffrages étant donné qu'il s'agit d'un suffrage majoritaire, malgré l'introduction de listes. Il faut rappeler que les règles du jeu avaient été changées peu avant le suffrage, vu qu'au suffrage précédent deux candidats du SEW avaient été élus avec un nombre de voix quasi identique.

### **Pénurie de remplaçants**

Depuis la rentrée scolaire 2016/17, l'enseignement fondamental se voit confronté à nouveau à une pénurie de remplaçants pour assurer les cours des enseignants en congé de maladie. Dans certains secteurs, la plupart des congés de maladie ne peuvent plus être remplacés. Ce sont les autres titulaires de classe qui doivent prendre en charge les enfants délaissés qui sont répartis sur les autres classes de l'école. Les enseignants qui doivent régulièrement accueillir les élèves d'un collègue malade ne peuvent plus travailler correctement. A cela s'ajoute le fait que certains inspecteurs font pression sur les enseignants qui ont opté pour un temps partiel de prester systématiquement des heures supplémentaires pendant leur temps libre pour remplacer leurs collègues absents. Ainsi la situation dans les écoles va de pire en pire. Le SEW/OGBL demande au ministre de réagir au plus vite à cette situation de crise. Dans un premier temps, il serait facile d'identifier des postes administratifs, comme les instituteurs ressource, pour garantir la continuité de l'enseignement.

Rentrée scolaire 2017/2018: A quelques jours de la rentrée la pénurie d'enseignants au niveau du fondamental se fait ressentir cruellement, car de nombreux postes restent sans titulaire. Retenons qu'au moment du concours d'admission au stage d'entrée en fonction, avec seulement quelque 120 candidats pour 200 postes libres, les sonnettes d'alarme auraient dû retentir dans les bureaux de la rue Aldringen. Or visiblement personne ne se sentait responsable et le ministre et ses collaborateurs se limitaient pendant

les mois estivaux aux nominations du personnel des nouvelles directions régionales. Cette pénurie est due à une perte d'attractivité du métier d'enseignant après la mise en place du fameux stage. Vu l'ampleur de la pénurie et le nombre de jeunes qui se sont engagés dans les études menant à la fonction d'enseignant, on peut craindre que le problème va s'amplifier dans les années à venir. A court terme, les écoles vont se voir confrontées à un manque cruel de remplaçants et les écoles auront toutes les peines du monde à garantir un fonctionnement quelque peu raisonnable lors de la prochaine épidémie de grippe. La pénurie est aussi un des principaux sujets de sa conférence de presse annuelle pour la rentrée scolaire. Même si le Ministre parle de la « Rentrée vum Vertrauen », il n'y a jamais eu une rentrée aussi chaotique. Cette situation dramatique persiste encore au cours des mois à venir.

Les chargés de cours sont en train de se rendre compte qu'ils forment désormais l'épine dorsale de l'enseignement fondamental et réclament des conditions de travail appropriées. Les chargés sont en quelque sorte les travailleurs intérimaires dans l'éducation. Ils font le même travail que les enseignants diplômés, mais gagnent moins et ont moins de droits. Le 12 octobre 2017, le SEW et le Landesverband invitent à une conférence de presse au sujet de la situation actuelle des chargés de cours dans l'enseignement fondamental.

Au printemps 2018, le ministre Meisch dépose le projet de loi n°7206 à la chambre des députés. Il s'agit d'amendements à un projet de loi déposé le 7/11/17 visant à réagir dans les plus brefs délais à une situation de pénurie dans le recrutement d'enseignants du fondamental, mais risquant de détériorer de façon durable la formation initiale des instituteurs et des institutrices. Le SEW/OGBL est tout à fait conscient de la menace que fait peser la pénurie sur la rentrée prochaine et il est prêt à accepter des solutions qui loin d'être optimales cherchent au moins à limiter les dégâts. Dans ce sens il pourrait consentir au recru-



tement de détenteurs d'un diplôme de bachelor en lien avec un des objectifs de l'enseignement fondamental tel que proposé à l'article III 3° où il s'agit de modifier l'article 6 de la loi modifiée du 6 février 2009 concernant le personnel de l'enseignement fondamental par un point 4) si et seulement s'il s'agit d'une mesure transitoire pour les années 2018/2019 et 2019/2020. A cet effet les amendements gouvernementaux suivants doivent être amendés dans le sens de limiter le recrutement des détenteurs d'un diplôme de bachelor en lien avec un des objectifs de l'enseignement fondamental aux années 2018 à 2020 et de prévoir une formation en cours d'emploi digne de ce nom pour ces candidats. Suites aux interventions du SEW auprès des partis politiques, le recrutement des détenteurs en possession d'un bachelor « alternatif » a pu être limité aux années 2018 à 2022.

#### **EEGED/SEW :**

6 août 2017 : Par le biais d'un article paru au Luxemburger Wort, l'EEGED et le personnel de l'éducation différenciée apprennent qu'il y aura un détachement dudit personnel à l'enseignement fondamental. Le personnel serait soumis sous l'autorité hiérarchique des directions de région. L'EEGED réagit tout de suite avec véhémence et prend contact avec le MENJE. Une entrevue est proposée pour le 11 septembre 2014, 4 jours avant la rentrée scolaire.

22 août 2017 : Tout le personnel de l'Ediff est informé par instruction ministérielle du détachement de l'équipe multiprofessionnelle de l'Education différenciée. L'EEGED et le SEW/OGBL mobilisent le personnel de l'Education différenciée. L'EEGED informe régulièrement ses membres sur le développement des négociations avec le MENJE.

A partir de la rentrée scolaire 2017-2018, l'entrée en vigueur de la loi du 29 juin 2017 sur les directions de région réorganise, entre autres, le système d'aide au sein de l'enseignement fondamental, moyennant la création d'équipes de soutien d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (ESEB). Or faute de personnel et de ressources budgétaires et afin de remplir de vie les équipes susmentionnées, le MENJE projette de détacher du Service de l'Éducation différenciée, 169 fonctionnaires et employés d'État, notamment des psychologues, des pédagogues, des éducateurs gradués, instituteurs spécialisés, éducateurs, rééducateurs et pédagogues curatifs pour les affecter dans les directions de région, plus précisément dans les ESEB.

Le 3 octobre 2017, l'EEGED et le SEW/OGBL organisent une conférence de presse et revendiquent que le Ministre retire son projet de détachement.

Une entrevue avec le MENJE a lieu le même jour. Le Ministre propose 3 pistes pour relancer le dialogue avec le personnel concerné dont des réunions d'informations régionales.

17 octobre 2017 : Lors d'une entrevue avec l'EEGED, le Ministre retire son projet. 3 réunions régionales auront lieu le 6, 8 et 9 novembre 2017. A partir de mars 2018, le personnel concerné peut prononcer son choix quant à une affectation à l'ESEB ou à un centre de compétences selon la disponibilité des postes. Le personnel sera entendu lors d'entretiens individuels.

### Contingent

Au printemps 2016, le SEW/OGBL lance sa campagne « Schaffs de nach oder méchs de scho Carrière » et fait appel aux enseignants de soutenir la campagne du SEW/OGBL pour la qualité de l'école publique, non seulement en signant la pétition publique 629 qui exige une augmentation du contingent de leçons d'enseignement, mais aussi en informant les parents d'élèves de l'enjeu et en les invitant de la soutenir aussi afin que les 4 500 signatures soient atteintes. Ceci permettra au SEW/OGBL de lancer un débat public sur le problème du contingent pour faire redresser une situation dramatique et dangereuse.

Le Ministre de l'Education nationale s'apprête à supprimer quelque 3.500 leçons d'enseignement dans les écoles, afin de créer 150 postes d'enseignants spécialisés affectés à deux centres de compétences, l'un pour des enfants souffrant d'un trouble de comportement et l'autre pour des enfants avec des difficultés d'apprentissage créés au niveau national. Or, les signataires de la pétition estiment que les leçons d'enseignement seraient mieux investies à la base où elles permettraient d'organiser des aides directes aux élèves en difficultés sans perte de temps due à des démarches bureaucratiques. Ils demandent au ministre de l'Education nationale de revoir le contingent de leçons à attribuer aux écoles en n'en gardant que l'aspect d'une juste répartition des ressources entre les différentes communes et en retirant l'élément qui a diminué d'année en année l'attribution de leçons à l'enseignement de base et qui devrait encore continuer jusqu'en 2019/2020. Au lieu de créer 150 postes dans des centres de compétences nationaux, loin des écoles et des élèves, les signataires de la pétition estiment qu'il faudrait encourager les instituteurs à s'investir au niveau de leurs écoles respectives en analysant les besoins des élèves qu'ils encadrent et en se « spécialisant » dans l'organisation de cours nécessaires à leurs besoins. Cette mesure serait susceptible de développer la réflexion sur les besoins des élèves au sein des écoles et d'en améliorer l'organisation.

La pétition du SEW/OGBL exigeant une augmentation du contingent de leçons d'enseignement au fondamental a pu recueillir quelque 1 950 signatures dont 1 400 en ligne. Si l'on considère que la réduction du contingent pose énormément de problèmes aux écoles qui n'ont plus les moyens de garantir un enseignement de qualité à tous les enfants, il faut admettre que le nombre de signatures de la pétition est décevant. Le SEW/OGBL n'a manifestement pas su mobiliser ni les enseignants, ni les chargés de cours qui sont en premier lieu concernés par la réduction de postes dans les communes, ni les parents d'élèves qui devaient pourtant se soucier de la qualité de l'école publique. Il y a certainement plusieurs raisons à ce désengagement. Beaucoup d'enseignants sont résignés et démotivés. Après la grande mobilisation de 2012 où ils avaient manifesté en grand nombre pour une augmentation de la qualité scolaire, ils ont dû comprendre que les responsables politiques ne les écoutent pas. Il n'y plus aucun dialogue entre le ministre de l'éducation et les enseignants. Les opinions, les critiques, les suggestions et les propositions des acteurs du terrain sont complètement ignorées.

### PRS/PDS

Début 2017, le SEW/OGBL lance un questionnaire sur le plan de réussite scolaire qui sera prochainement remplacé par le plan de développement scolaire. 560 enseignants répondent au questionnaire.

Lors des séances de présentation du nouveau PDS en mars 2017, réservés aux seuls présidents des comités et quelques rares élus, l'objectif principal du PDS n'a pas été évoqué. Les représentants du SCRIPT restent très vagues dans leurs explications quant aux objectifs du PDS. Il est question surtout d'un développement des établissements, de procédures à suivre, d'un outil numérique destiné soi-disant à faciliter le travail administratif, mais aucune réponse n'est apportée à la question concernant le rôle du PDS dans le cadre de l'évaluation de l'enseignant. Pourtant, les présidents des comités d'école ont été sollicités pour intégrer les objectifs et les sous-objectifs du PRS (plan de réussite scolaire) de leur école dans le SCOLARIA afin de générer des plans de travail individuels pour chaque enseignant tout en augmentant la tâche de sa tâche. Ces objectifs seront à la base de l'entretien individuel avec le supérieur hiérarchique (l'inspecteur). Ceci dans le cadre du système d'évaluation introduit par la réforme salariale et statutaire dans la fonction publique négociée entre le gouvernement et la CGFP. Sous couvert d'autonomie des écoles, le MENJE transfère sa responsabilité de la qualité scolaire aux enseignants qui sont confrontés à une mission impossible : améliorer les apprentissages des élèves avec toujours moins de moyens.

Conférence de presse du SEW du 29 mai 2017 : Présentation des résultats de notre enquête concernant le plan de réussite scolaire (PRS) et, son successeur, le plan de développement de l'établissement scolaire (PDS)

Il en ressort que 86% des enseignants sont contre. Exaspéré par les politiques d'éducation mises en place, qui mènent actuellement « au chaos et ce, sur différents points », le SEW/OGBL décide de s'attaquer, en premier lieu, à la question du Plan de développement de l'établissement scolaire (PDS).

Enfin, le syndicat revendique que les pouvoirs publics se penchent sur la mise à disposition de davantage de ressources pour le travail sur le terrain en vue d'un « véritable développement scolaire, en collaboration avec les enseignants, mais aussi avec l'université du Luxembourg »

#### **Accord signé entre le SNE/CGFP et le MEN**

Le 23 janvier 2018, le MEN et le SNE annoncent à la presse la signature d'un accord sur de nouvelles mesures prochainement valables dans l'enseignement fondamental.

Stupéfait par cette nouvelle les étudiants du BScE de l'Uni.lu contactent le SEW pour s'y opposer conjointement. D'une part, le fait de réduire le stage de trois années à deux années semble à première vue être une bonne démarche, chose que nous ne contestons pas. Toutefois, il faut préciser que dans la formation de base qui dure 4 années, les enseignants-stagiaires ont droit à une réduction de stage d'une année. Pourtant, les nouvelles mesures accordent aux étudiants à l'étranger après seulement trois années d'études, le droit d'accès au concours d'admission à la profession. Par cette mesure les étudiants en quatrième année de formation sont désavantagés.

Il est en même temps nécessaire de remettre en question les objectifs et les conditions du stage. L'accord signé stipule que l'enseignant-généraliste serait prioritaire. Mais chaque éducateur ayant un Bachelor, enseignant en sport ou autre aura accès à la fonction

d'enseignant. Toutefois, il est important de préciser que ces personnes n'ont pas les connaissances ni les bases nécessaires en didactique et en méthodologie.

Le SEW/OGBL réitère sa demande de supprimer le stage dans sa forme actuelle et de faire de l'IFEN un réel instrument d'insertion et d'accompagnement professionnel en venant en aide à tous les enseignants, jeunes et moins jeunes qui demandent cette aide lorsqu'ils sont confrontés à des situations ingérables ou à des difficultés qu'ils n'arrivent pas à surmonter. De ce fait, on pourrait supprimer les leçons de décharge accordées aux stagiaires et aux conseillers pédagogiques ce qui aurait un effet immédiat sur la pénurie.

Suite à l'accord signé entre le Ministre Claude Meisch et le SNE/CGFP concernant le stage dans l'enseignement fondamental, le SEW/OGBL, le le FNCTTFEL-Landesverband et la FGIL invitent le samedi 3 février 2018 tous les étudiants du bachelor en sciences de l'éducation à l'Université du Luxembourg, des études supérieures préparant à la fonction d'instituteur à l'étranger ainsi que tous les enseignants-stagiaires de l'enseignement fondamental et préparatoire à un rassemblement au Casino syndical à Bonnevoie. Une centaine d'étudiants en sciences de l'éducation et de jeunes instituteurs-stagiaires se sont rassemblés pour exprimer leur mécontentement.



## DEPARTEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET SECONDAIRE TECHNIQUE

### Coefficient-réducteur

En date du 7 novembre 2014, une délégation du SEW/ OGBL rencontre le Ministre Claude Meisch, afin d'obtenir des explications sur les tenants et aboutissants du discours du Premier ministre à la Chambre des Députés que les professeurs « ne seront dorénavant payés que pour les heures effectivement prescrites ». Le SEW/OGBL rejette, dans son entièreté, les mesures d'austérité à l'égard de la fonction publique en général et des enseignants en particulier, mesures unilatéralement décidées par le gouvernement en place sans la moindre concertation avec les syndicats. Il constate que le Ministre Meisch agit sous les ordres du Ministre des Finances en tentant de livrer son apport au « Spuerpak » en méconnaissance totale des réalités sur le terrain. Les seuls fonctionnaires épargnés dans l'enseignement seront finalement ceux qui postuleront aux prétendus « postes à responsabilités particulières » et qui fuiront le travail dans les classes.

Le SEW/OGBL apporte son soutien aux comités de lycées dans leur démarche de contrecarrer les initiatives contreproductives, injustes et discriminatoires du gouvernement envers le corps enseignant. Le SEW/OGBL soutient ce mouvement et demande expres-

sément au Ministre Meisch d'être enfin à l'écoute de celles et de ceux qui œuvrent quotidiennement - et cela dans des conditions de plus en plus difficiles - à préparer leurs élèves à une vie d'adultes responsables.

Lors de la réunion du 26 novembre 2014 entre le SEW/OGBL et le MENJE, le Ministre Meisch a présenté un certain nombre de mesures « compensatoires » dans le contexte de la rémunération des leçons en classes terminales. Le SEW/OGBL reste très critique à l'égard de ces propositions et continue à penser que les mesures d'austérité particulières à l'égard des seuls enseignants et la manière selon laquelle ces dernières ont été communiquées par le pouvoir politique restent fondamentalement contreproductives. Le SEW/OGBL invite les syndicats et le bureau de coordination des comités d'enseignants des lycées et lycées techniques à se concerter, afin de pouvoir agir, tous ensemble, contre les mesures d'austérité proposées et les incessantes attaques contre le corps enseignant.

En novembre 2014, les trois syndicats APSS, FEDUSE/Ens.-CGFP et SEW/OGBL, se réunissent en Intersyndicale et s'opposent au principe même du coefficient réducteur tel qu'il a été proposé par le Ministre Meisch. Le Ministre Meisch propose aux trois syndicats – consultés individuellement - des mesures de compensation sous forme d'une augmentation de diverses indemnités d'examen. Le SEW a immédiatement refusé ces mesures tandis qu'APSS et FEDUSE en ont fait de même après consultation de leur base.



Le 18 décembre 2014 a lieu une entrevue de l'Intersyndicale et du bureau de coordination des comités de professeurs avec le Ministre Meisch. Aucun accord n'a pu être trouvé et l'Intersyndicale décide d'entamer la procédure de conciliation. Les trois syndicats, adressent donc une demande à la présidente de la commission de conciliation de lancer une procédure de conciliation pour donner suite à l'échec des négociations menées avec le ministre de l'éducation nationale concernant l'application d'un coefficient réducteur aux classes terminales dans le calcul de la tâche hebdomadaire.

12 février 2015 : Première entrevue dans le cadre de la procédure de conciliation. Les trois syndicats APES, FÉDUSE/Ens.-CGFP et SEW/OGBL, réunis en Intersyndicale, rencontrent le ministre Meisch et ses conseillers pour une première réunion de conciliation sous la direction de Madame Marianne Harles, présidente de la Commission de conciliation.

5 mars 2015 : Deuxième réunion de conciliation.

26 mars 2015 : Suite au report de la troisième réunion de conciliation prévue en date du 24 mars 2015, l'Intersyndicale adresse un communiqué aux corps enseignant de l'ES et de l'EST afin de leur faire part de son mécontentement devant le report de cette réunion. Les syndicats n'ont été avertis de ce report que le vendredi 20 mars en fin d'après-midi. Une nouvelle réunion a entretemps été fixée au 1<sup>er</sup> avril. L'Intersyndicale rappelle aux enseignants des lycées et lycées techniques que lors de la deuxième réunion de conciliation du 5 mars 2015, elle a fait des propositions concrètes concernant des pistes pouvant mener à une organisation plus efficiente de l'enseignement.

1<sup>er</sup> avril 2015 : Troisième entrevue dans le cadre de la procédure de conciliation. À l'inverse des propositions avancées par le ministère depuis un an et ayant eu pour seul but de réaliser des économies au détriment des enseignants, l'Intersyndicale a, dès le début des négociations au sein de la Commission de conciliation, mis l'accent sur l'amélioration de l'apprentissage et la promotion de la réussite scolaire comme voie royale permettant tout aussi bien d'optimiser le système scolaire que de réaliser des économies. Lors de cette réunion, le ministère avance enfin des chiffres en la matière. Les grandes lignes d'un éventuel futur plan d'action ont ainsi pu être ébauchées. Elles devront se concrétiser lors de deux entrevues en groupe de travail entre l'Intersyndicale et des représentants du MENJE.

22 avril 2015 : Première entrevue entre l'Intersyndicale et les responsables du MENJE afin de discuter et de concrétiser des pistes visant l'augmentation de la

qualité de l'enseignement et la promotion de la réussite scolaire.

27 avril 2015 : Deuxième entrevue entre l'Intersyndicale et les responsables du MENJE afin de discuter et de concrétiser des pistes visant l'augmentation de la qualité de l'enseignement et la promotion de la réussite scolaire.

4 mai 2015 : La quatrième rencontre de conciliation entre le MENJE et l'Intersyndicale se solde, dans une atmosphère sous haute tension, par une proposition d'accord à soumettre au vote des enseignants. Étant donné qu'il s'agit d'un résultat aux implications multiples, l'Intersyndicale décide d'organiser le 3 juin 2015 une réunion d'information au cours de laquelle elle fournira tous les détails des négociations.

5 mai 2015 : Les deux parties en litige reçoivent, de la part de la commission de conciliation, le projet de procès-verbal arrêtant la conciliation, avec prière d'y apporter des corrections, si nécessaire.

13 mai 2015 : L'Intersyndicale envoie une version amendée du projet de PV final à la commission de conciliation.

15 mai 2015 : Envoi par la commission de conciliation du projet de PV final contenant les amendements du MENJE, les propositions d'amendements de l'Intersyndicale et la réaction du MENJE par rapport aux propositions de cette dernière.

20 mai 2015 : L'Intersyndicale, dans un souci de transparence, publie la version du projet de PV final du 15 mai 2015 et s'attire ainsi les foudres et de la présidente de la commission de conciliation et du ministre Meisch.

5 juin 2015 : Lors d'une réunion d'information, les enseignants des lycées et lycées techniques se prononceront contre la proposition d'accord qui leur est soumise. L'Intersyndicale organise une conférence de presse où les trois syndicats expliquent leur démarche à la presse.

9 juin 2015 : Le ministre Meisch adresse un courrier à la présidente de la commission de conciliation dans lequel il informe cette dernière qu'il conclut, au vu des développements récents, à un échec de la procédure de conciliation. Une conciliation nécessitant l'accord de toutes les parties, la présidente de la commission de conciliation était dès lors obligée de constater qu'une conciliation n'était plus possible. Elle a donc, en conséquence, dressé un procès-verbal de non-conciliation. Nonobstant cette déclaration unilatérale de la non-conciliation et malgré les tentatives du MENJE d'empêcher les comités de professeurs d'organiser des conférences plénières dans les lycées

et lycées techniques, l'Intersyndicale et le bureau de coordination des comités d'enseignants décide de continuer à organiser des séances d'information et de procéder au vote.

10 juin 2015 : Début de la période de vote dans les lycées et lycées techniques et ce jusqu'au 16 juin inclus. Ce même jour, le ministre Meisch envoie un courriel, suivi d'un courrier postal, adressé à tous les enseignants du secondaire, pamphlet de 5 pages entières – *Differenzen überwinden, Perspektiven schaffen* – bourré de contre-vérités et dans lequel il attaque notamment nominalement un des trois représentants des syndicats.

18 juin 2015 : Conférence de presse de l'Intersyndicale, ensemble avec le bureau de coordination des comités d'enseignants, au cours de laquelle sont présentés les résultats du vote sur la proposition d'accord dans l'enseignement secondaire et secondaire technique.

19 juin 2015 : Le procès-verbal de non-conciliation est signé par toutes les parties en cause.

24 juin 2015 : Le procès-verbal de non-conciliation est notifié aux parties en litige. Le jour-même, l'Intersyndicale introduit un recours devant le Médiateur en saisissant la commission de médiation. Ce même jour, l'Intersyndicale envoie également une lettre au Premier Ministre Xavier Bettel afin de l'informer sur la situation de conflit dans l'enseignement secondaire et secondaire technique. Notons, par ailleurs, que cette lettre ouverte au Premier Ministre est cosignée par le Bureau de coordination des comités de professeurs.

25 juin 2015 : Le lendemain, à la suite d'une intervention plus que douteuse du ministre Meisch dans les médias, Intersyndicale se voit obligée de réagir pour mettre un terme aux propos manipulateurs du ministre et publie un communiqué de presse avec l'intitulé : *Halte aux manipulations : Monsieur Meisch, ça suffit !*

1 juillet 2015 : L'Intersyndicale reçoit une réponse du Premier Ministre Bettel expliquant qu'il ne compte pas intervenir dans une procédure encore en cours.

13 juillet 2015 : Première réunion entre l'Intersyndicale et Monsieur Albert Rodesch, désigné par le Conseil d'Etat comme médiateur. A cette occasion, l'Intersyndicale remet au médiateur un document de travail qui résume une nouvelle fois sa position dans le conflit.

16 juillet 2015 : Alors que l'Intersyndicale et le MENJE se trouvent en pleine période de médiation, le ministre Meisch présente, en grande pompe,

11 propositions de mesures qu'il compte soumettre au médiateur, et donc aux syndicats, dans le cadre de la procédure en cours.

27 juillet 2015 : Deuxième réunion entre l'Intersyndicale et le médiateur. Monsieur Rodesch soumet à l'Intersyndicale les propositions du ministre Meisch que cette dernière refuse. Des solutions alternatives sont présentées par l'Intersyndicale. Le médiateur, qui croit voir des possibilités de rapprochement entre les deux parties en conflit, propose une réunion avec le ministre Meisch pour le lendemain, proposition acceptée par l'Intersyndicale.

28 juillet 2015 : Réunion auprès du médiateur entre l'Intersyndicale et la délégation du MENJE emmenée par le ministre Meisch. Les deux parties, sous l'impulsion du médiateur, commencent à rapprocher leurs points de vue. Après trois heures de délibération, une première ébauche d'un accord est rédigée en présence des deux parties. Deux heures plus tard, les parties se mettent d'accord pour se revoir le lendemain afin de tenter de finaliser un accord définitif.

29 juillet 2015 : Le bureau de coordination des comités de professeurs publie une réaction critique face aux négociations en cours entre l'Intersyndicale et le MENJE. Ce même jour, l'Intersyndicale se retrouve auprès du médiateur et en face de la délégation du MENJE pour discuter d'une éventuelle finalisation d'un accord de médiation. Lors de cette réunion, la délégation du SEW remet au ministre Meisch un document où elle demande un certain nombre d'aménagements à l'encontre des enseignants actifs dans la formation professionnelle. Après une délibération à huis clos, le MENJE accepte en grande partie les propositions du SEW tout autant qu'il accepte un certain nombre d'autres changements proposés par les trois syndicats.



30 juillet 2015 : Le SEW réunit son comité du département secondaire afin de prendre une décision en faveur ou en défaveur de la proposition d'accord de médiation. Dans la journée, le SEW rédige un communiqué où il annonce son vote en faveur de l'accord de médiation tout en indiquant qu'il restera vigilant quant à l'application concrète sur le terrain des mesures décidées. Le SEW/OGBL s'est prononcé en faveur de l'accord de médiation en insistant sur le fait que le résultat obtenu aujourd'hui se trouve nettement amélioré par rapport aux propositions initiales du MENJE. Le système des anciennetés reste intouché, l'impact du coefficient correcteur a été limité et un frein à l'application de ce coefficient a pu être obtenu, notamment pour les titulaires actifs dans le régime de la formation professionnelle.

31 juillet 2015 : Signature de l'accord de médiation par les trois syndicats réunis en Intersyndicale et par le MENJE.

### Formation professionnelle

Le MENJE semble être tout à fait conscient des problèmes qui gangrènent la formation professionnelle. Un nouveau projet de loi est sur le point d'être finalisé et pourrait déjà entrer en vigueur lors de la prochaine rentrée scolaire en septembre 2015. LE SEW se réjouit de cette prise de conscience – tardive – des responsables politiques mais reste néanmoins très sceptique quant aux véritables intentions du MENJE.

Plusieurs semaines après le dépôt du nouveau projet de loi sur la formation professionnelle, le MENJE publie les différents avant-projets de règlements grand-ducaux spécifiant les détails de la mise en œuvre de la nouvelle loi. Ces RGD confirment toutes les craintes précédemment émises. Cette réforme de la réforme de la formation professionnelle va certes résoudre un certain nombre de problèmes organisationnels dans les lycées techniques et va certainement augmenter le taux de réussite des élèves ... mais ne permettra certainement pas à augmenter substantiellement la qualité de la formation professionnelle.

Contrairement à ce qui était prévu initialement, la réforme de la réforme de la formation professionnelle ne sera pas mise en application à la rentrée 2015/2016. Alors que le SEW/OGBL a demandé une remise à plat de toute la réforme, les responsables de la formation professionnelle n'ont proposé que de légers changements qui permettent tout au plus une meilleure organisation dans les lycées sans contribuer à la moindre amélioration qualitative en faveur des élèves.

En date du 8 décembre 2015, le SEW, ensemble

avec une délégation du Lycée des Arts et Métiers, a rencontré Monsieur Jean Billa, président du comité à la formation professionnelle, accompagné de Stéphanie Bracquez, Pierre Reding et Gilles Belling. Lors de cette rencontre, Jean Billa, responsable de la mise en œuvre de la nouvelle réforme de la formation professionnelle, s'est montré ouvert à des discussions constructives quant à la mise en œuvre de cette réforme. Le SEW/OGBL prend acte du nouvel esprit d'ouverture de l'équipe autour de Monsieur Billa.

Début 2016 : Conférence de presse APESS, FEDUSE/Ens.-CGFP, SEW/OGBL au sujet de la formation professionnelle : Mise en place de la réforme de la réforme par une équipe autour de Jean Billa, président du comité de la formation professionnelle, marqué par :

- un semblant d'ouverture de dialogue qui n'est pas suivie par des actes concrets,
- des annonces de changements pour la rentrée 2016/17 sans aucune concertation, à l'heure actuelle, ni avec les syndicats, ni au sein du comité de la formation professionnelle comme promis par le Ministre Meisch.

Le corps enseignant est prêt à manifester son désaccord avec la politique du MENJE en matière de formation professionnelle à travers des mesures syndicales.

Avril 2016 : Le MENJE se contente à l'heure actuelle d'adaptations ponctuelles dans la formation professionnelle alors que l'Intersyndicale exige des transformations plus substantielles et notamment au niveau des formations du Technicien.

En date du 12 octobre 2016, le SEW/OGBL rencontre le ministre Claude Meisch, entouré de Gil Belling, d'Eric Bosseler, de Jean Billa et de Pierre Reding. Lors de cette rencontre, le SEW/OGBL réitère ses principales critiques à l'égard de la formation professionnelle telle qu'elle fonctionne en l'état actuel, notamment :

- Dévalorisation de la grande majorité des formations du technicien et accentuation des problèmes d'accès des diplômés techniciens aux études supérieures.
- Lacunes au niveau du cycle inférieur de l'EST et manque de maturité des élèves à l'entrée des classes de 10<sup>e</sup>.
- Lacunes graves au niveau de l'enseignement général.
- Problèmes au niveau de l'organisation des PIF.
- Evaluation par compétences comme unique outil d'évaluation.

Le SEW/OGBL propose certaines pistes d'amélioration en vue de la future réforme de la formation

professionnelle. Le SEW/OGBL critique le fait que les discussions actuelles sur la réforme de la formation professionnelle se déroulent au sein d'un groupe de pilotage duquel les syndicats d'enseignants sont exclus et les enseignants très largement sous-représentés. Par la suite, le ministre Meisch propose au SEW/ OGBL de constituer, ensemble avec les responsables du MENJE, un groupe de réflexion sur la réforme de la formation professionnelle ayant comme objectif de trouver, d'ici la fin 2016, un accord sur les grandes lignes de la future réforme à venir.

Décembre 2016 : Suite au dépôt et à la recevabilité de la pétition publique n° 585 en faveur de la réintroduction d'une évaluation à base de notes au sein de la formation professionnelle, le SEW/OGBL invite tous ses membres à soutenir massivement cette initiative. Le SEW/OGBL tient néanmoins à rappeler que l'actuelle évaluation par compétences n'est qu'un des multiples aspects de dysfonctionnement dans la formation professionnelle auxquels il faudra d'urgence remédier.

En date du 15 novembre 2017, une délégation du SEW/ OGBL rencontre le nouveau directeur du service de la formation professionnelle (SFP), Monsieur Jean-Marie Wirtgen. Ensemble, les deux délégations conviennent de continuer la collaboration constructive initiée sous la direction de son prédécesseur, Monsieur Gil Belling. Le SEW/OGBL soutient les efforts récents consentis par le service de la formation professionnelle mais insiste qu'un grand nombre de dossiers restent à finaliser.

En date du 25 janvier 2018, une deuxième rencontre entre le SEW/OGBL et le directeur du service de la formation professionnelle (SFP), a lieu, pour discuter sur les dernières adaptations à faire dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle. Si le SEW/OGBL soutient les efforts récents consentis par le service de la formation professionnelle en ce qui concerne notamment la réintroduction de l'évaluation par points, il reste un certain nombre de dossiers qui nécessitent des clarifications.

2018 : Avis du SEW/OGBL sur le projet de loi modifiée du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle et le projet de RGD portant sur l'évaluation et la promotion des élèves, sur les conditions d'attribution des certificats et diplômes, sur la nature des modules préparatoires ainsi que sur l'organisation et la nature des projets intégrés: Le SEW/OGBL salue les efforts récents du MENJE, permettant de corriger une partie des nombreuses erreurs commises lors de l'élaboration de la réforme de la formation professionnelle de 2008. Il s'avère toute-

fois que le MENJE ne compte toujours pas toucher à nombre de principes, alors que ces derniers n'ont pas toujours réussi à convaincre les acteurs sur le terrain.

#### Le PIF de rattrapage avancé au mois de septembre

Fin avril 2016 débute le premier examen sous forme de « projet intégré final » pour les classes de T3CM et de S3CM de la division administrative et commerciale dans la formation du technicien. Plusieurs centaines d'élèves – la formation de loin la plus importante dans le régime du technicien - sont inscrits dans ces classes et une bonne partie de ces derniers seront admissibles à cette première session du « projet intégré final ». Partant d'un taux de non réussite semblable à celui des années précédentes dans l'ancien régime, une centaine d'élèves risquent de se retrouver dans une situation d'échec à la suite de cette première session. Soucieux de l'avenir immédiat des élèves en question, le SEW/OGBL aimerait savoir si le MENJE compte organiser une session de rattrapage pour ces derniers au mois de septembre 2016. L'absence d'une session de rattrapage en septembre constituerait en effet un énorme désavantage pour tous les élèves de cette formation du technicien par rapport aux élèves de l'ES et du régime technique de l'EST. Le SEW/OGBL demande par conséquent de faire tout le nécessaire afin de garantir une session de rattrapage en septembre 2016 à tous les élèves de la formation du technicien administratif et commercial en échec à la première session d'avril/juin 2016.

Selon le règlement en vigueur, les élèves en échec au PIF lors de la première session peuvent se présenter au PIF de rattrapage au mois de janvier/février de l'année suivante, tandis que les élèves non admis au PIF lors de la première session doivent attendre le mois de juin de l'année suivante pour se « requalifier ». Le SEW/OGBL a déjà, à de maintes reprises, mis le doigt sur cette injustice flagrante qui défavorise les élèves du régime professionnel par rapport à tous les autres élèves de l'enseignement secondaire classique et technique. Afin de montrer sa détermination à défendre les élèves qui subissent cette injustice, le SEW/OGBL s'est allié à la section Jeunes de l'OGBL et à l'Union nationale des étudiants du Luxembourg (UNEL) afin d'organiser, le 16 septembre 2016 à 14 heures devant le Ministère de l'Éducation nationale, une « action symbolique » en faveur d'un

« PIF de rattrapage » au mois de septembre pour les élèves du régime professionnel. Et, surprise, quelques jours après l'annonce de cette manifestation et devant l'ampleur des dégâts suite à la publication des résultats de la session d'avril/mai du PIF dans la formation du technicien administratif et

commercial, le MENJE décide d'organiser ce qui était encore, selon ses propres dires, impossible à organiser quelques jours plus tôt: une session de rattrapage en septembre dans ladite formation pour tous les élèves ayant raté leur PIF en avril/mai et, à condition de réussir une épreuve de rattrapage préalable, pour tous les élèves n'ayant pas été admis au PIF au mois d'avril/mai pour la seule raison d'avoir raté deux modules dans la même unité capitalisable du dernier semestre de la formation en question.

### PDS/CDS

Le plan de développement scolaire et la cellule de développement scolaire dans l'enseignement secondaire et secondaire technique

Janvier 2017 – Communiqué du SEW/OGBL qui conteste le rôle dévolu à la « cellule de développement scolaire » au sein des lycées, structure superflue d'autant plus que ses membres sont désignés par le directeur du lycée et n'ont donc aucune assise démocratique, contrairement au comité des professeurs, transformé en comité de la conférence du lycée, au comité des élèves, au comité des parents d'élèves et au conseil d'éducation, dont les membres sont démocratiquement élus mais dont l'influence se réduit comme peau de chagrin.

Le SEW/OGBL propose d'affecter toutes les missions attribuées actuellement à la CDS à un groupe de travail qui dépend du conseil d'éducation, organe

démocratiquement élu et qui est, de plus, le seul à représenter tous les acteurs de la communauté scolaire. Par la même occasion, une telle mission attribuée au conseil d'éducation permettrait une implication plus poussée des parents dans la vie scolaire et l'instauration d'un véritable partenariat avec ces derniers. Dans ce contexte, le SEW/OGBL rappelle que le partenariat avec les parents constitue un des sept domaines prioritaires du MENJE dans les années à venir.

### Réforme du cycle supérieur de l'ES et du cycle inférieur de l'EST

En date du 18 janvier 2017, une délégation du SEW/OGBL et de l'UNEL rencontre le ministre Claude Meisch au sujet de la modernisation du lycée et de la réforme y afférente du cycle inférieur de l'EST et du cycle supérieur de l'ES. Selon les planifications du MENJE, il est prévu que cette réforme entre en vigueur dès le mois de septembre 2017. Devant l'ampleur des changements qu'implique cette réforme, une entrée en vigueur en septembre 2017 semble irréaliste aux yeux du SEW/OGBL, même si le MENJE déclare vouloir accorder une période transitoire d'une année aux lycées pour appliquer certaines des mesures proposées.

En premier lieu, le SEW/OGBL reste sceptique quant aux bienfaits d'une autonomie par trop libérale, qui risque de provoquer un climat malsain de concur-



rence entre lycées et le drainage de ressources vers des efforts de marketing, ressources qui ne seraient plus disponibles pour les missions fondamentales du lycée. Elle risque également de provoquer la mise à l'écart des lycées régionaux, tout autant qu'elle va saper la neutralité de l'école publique en accordant une trop grande importance aux interventions du monde économique et financier.

La gestion par objectifs, corollaire de l'autonomie, pose également problème au SEW/OGBL. Le SEW/OGBL demande que le MENJE s'engage dans de véritables négociations avec les syndicats de l'enseignement. Seule une réforme portée par l'ensemble des enseignants peut aboutir et porter ses fruits dans les années à venir.

Mai 2017 : Après un entretien entre le Ministre Claude Meisch et les deux syndicats - SEW pour les enseignants et UNEL pour les élèves - ces deux derniers ressentent une réticence du Ministre Meisch à modifier et à discuter sa réforme du lycée. Cette attitude est inacceptable vu que la réforme souligne la volonté du Ministère de se déresponsabiliser et d'augmenter la responsabilité des lycées, ce qui semble raisonnable à première vue mais plus au deuxième coup d'œil. Le SEW et L'UNEL n'acceptent pas le fait que, au moment de choisir

- le profil propre à chaque lycée,
  - les sections qui seront proposées et leur structure,
- ni les enseignants, ni les élèves, ni les parents d'élèves n'aient véritablement les possibilités pour s'y opposer, le conseil d'éducation étant plus une institution alibi qu'une plateforme de discussion. Ils n'acceptent pas non plus que des investisseurs privés aient un impact sur les lycées et leurs programmes.

Le SEW/OGBL se prononce contre une autonomie trop poussée des lycées.

Quant à la certification du niveau linguistique dans les différentes langues enseignées au Luxembourg, le SEW/OGBL doit malheureusement constater que de moins en moins d'universités tiennent compte du niveau élevé de l'enseignement des langues au Luxembourg. Les diplômés luxembourgeois, bien que parfaitement aptes à s'exprimer en français, en allemand et en anglais, doivent de plus en plus souvent passer des tests d'admission aux universités à l'étranger, respectivement produire des certifications payantes d'instituts de langues privés pour être admis. Le SEW/OGBL trouve cette situation inadmissible et demande aux responsables politiques d'entamer les négociations nécessaires au niveau international afin de remédier à cette situation.

## Privatisation de l'enseignement

Depuis le début de la législation actuelle, le ministre Meisch annonce toute une pléthore de mesures allant, pour la plupart, dans le sens d'une diversification du paysage éducatif. Mais, sous la couverture d'une plus grande autonomie accordée aux établissements scolaires et au nom d'une population de plus en plus diversifiée à laquelle il faut répondre par une offre tout aussi diversifiée, le ministre Meisch ne participe en fait qu'au démontage de l'école publique et fait entrer, à pas de géant, la privatisation et la marchandisation dans l'espace éducatif.

Le SEW demande au ministre de l'Éducation nationale Claude Meisch de faire une politique en faveur de l'école publique. Le syndicat craint que le renforcement de l'autonomie des écoles n'entraîne un esprit de concurrence entre les différents établissements. « Dans un tel système, une série d'acteurs privés vont s'établir... et façonner de plus en plus le marché éducatif. Des écoles d'élite risquent de naître. Lors du choix de l'école, les parents ne prendront plus en compte la spécialisation, mais l'arrière-plan social des élèves », s'exclame Jules Barthel, le responsable du département Secondaire.

Pour le SEW, l'école publique doit continuer à contribuer à l'intégration et à la cohésion sociale. C'est un atout de notre école publique qu'on n'a pas le droit de perdre.

Septembre 2017 : Après la pénurie dramatique d'instituteurs constatée à la rentrée scolaire, l'OGBL a décidé de se pencher en profondeur dans les mois à venir sur les problèmes que rencontre actuellement l'école publique au Luxembourg et dont la pénurie d'instituteurs ne semble être que la pointe émergée de l'iceberg. L'OGBL rappelle qu'il défend fermement le modèle d'une école publique forte, seule capable d'assurer l'égalité des chances entre les enfants et de développer leurs potentialités individuelles. L'OGBL s'inquiète notamment d'une éventuelle perte de qualité dans les écoles publiques et d'une privatisation rampante de ces dernières.

Ces dernières années, de plus en plus de classes anglophones ont vu le jour. Citons notamment l'École internationale de Differdange et le lycée Michel Lucius (LML). L'offre au Michel Lucius est intéressante pour les jeunes anglophones qui viennent s'installer avec leurs parents à Luxembourg. C'est une alternative aux écoles privées coûteuses. Mais entre-temps, un tiers de ceux qui se sont inscrits, sortent de l'école fondamentale luxembourgeoise où ils ont passé toute leur scolarité. Le SEW/OGBL met en garde contre le fait que ces écoles aux cursus inter-

nationaux importent leurs programmes. Au LML, les programmes sont achetés en Angleterre. On n'a donc plus d'influence sur les programmes de ces écoles. Pour le SEW, cette sous-traitance n'est pas une solution aux problèmes de langues dans l'enseignement. Le multilinguisme est la plus-value de l'école publique luxembourgeoise.

En mars 2018, l'OGBL présente à la presse sa campagne contre la privatisation de l'enseignement: «l'école n'est pas à vendre». La campagne est organisée en collaboration de la FGIL, le Landesverband et de la LLE.

A l'occasion de la Fête du Travail et des Cultures, le SEW/OGBL, ensemble avec la FGIL et la LLE, ont mis en place un stand permettant aux présent-e-s d'exprimer leur soutien à notre campagne «L'école n'est pas à vendre». Quelques 300 personnes ont profité de la «photo box» pour prouver leur solidarité.

5 juin 2018: Conférence «La privatisation de l'enseignement et ses conséquences sociales et éducatives» par Francis Vergne (Institut de recherche de la FSU) à la Maison du Peuple, Esch/Alzette.

### **Campagne #echwieremech**

Le département secondaire du SEW/OGBL lance le 12 juin 2018 officiellement sa campagne #echwieremech. Le SEW informe la presse de pressions et menaces exercées par les directions de certains lycées sur le personnel enseignant. Il est question d'heures supplémentaires illégales et impayées et de mauvaise gestion. Pour le moment, certains lycées fonctionnent de telle manière que la direction prend des décisions sans en avoir discuté sérieusement avec les autres partenaires scolaires. Cela va si loin que de nombreux enseignants pensent: «Si je ne suis pas sur la même ligne que mon directeur, je vais avoir des difficultés». On en est arrivé au point où certains enseignants doivent avoir recours à un avocat pour que leurs droits soient respectés.

La faute en reviendrait à l'autonomie des lycées et à une sorte de concurrence entre les établissements scolaires. Il n'en va évidemment pas ainsi dans tous les lycées publics.

### **Enseignement privé**

#### **Ecole Européenne Luxembourg II**

En 2014 le SEW/OGBL est intervenu auprès de la direction de l'EEL II pour que les salaires des chargés de cours soient adaptés aux variations du coût de la vie. Etant donné que la direction s'est cachée derrière les statuts de droit international qui priment d'après elle sur les législations locales et qu'aucun membre

voulait saisir le tribunal pour trancher, l'affaire est restée sans suites.

Le 3 mai 2016, une délégation du SEW/OGBL a eu une réunion avec la représentante du ministre de l'éducation nationale au sein du Conseil supérieur des Ecoles européennes, Mme Rhein, afin de lui soumettre ses doléances relatives au projet de proposition du statut des chargés de cours des écoles européennes, qui devait être adopté par procédure écrite jusqu'au 10 mai.

Suite à cette rencontre, lors de laquelle nous sommes tombés dans l'oreille d'un sourd, nous avons demandé une entrevue avec le ministre du travail, de l'emploi et de l'économie solidaire, M. Schmit, qui a eu lieu le 25 mai 2016. Nous avons attiré son attention sur le fait que le statut des chargés de cours, entretemps adopté, prévoit

- que le statut prime sur les dispositions légales de la législation du pays siège de l'École, bien que les chargés de cours sont des salariés de droit luxembourgeois, cotisent à la Sécurité sociale luxembourgeoise et payent leurs impôts ici et que les concernés ont figuré sur les listes électorales pour l'élection des délégations, étaient candidat-e-s et ont été élu-e-s.
- que «La rémunération visée comprend ... L'application de la législation du pays siège de l'École, y compris la législation sur la sécurité sociale, ne peut pas avoir pour effet d'octroyer un avantage autre que ceux auxquels les chargés de cours peuvent prétendre en vertu du présent statut».

Ces stipulations mettent en question entre autres l'ordre public en matière de droit du travail.

Nous avons soumis au ministre un document et notre demande de faire clarifier ce statut par une expertise en droit international public.

Comme nous n'avions pas eu de nouvelles du ministre, nous sommes intervenus par écrit auprès de lui en juillet 2016, nous avons développé les points litigieux et réitéré notre demande de faire clarifier les questions qui se posent.

Avec sa réponse, qui nous est parvenu en octobre 2016, le ministre a bel et bien démontré qu'il ne porte pas un intérêt particulier à ce dossier qui peut être interprété de violation du droit du travail luxembourgeois, vu qu'il nous renvoyé vers le ministre de l'éducation nationale, sans compétence en la matière.

Nous sommes toujours en train de chercher une issue à cette impasse, surtout par rapport aux élections sociales.

### International School of Luxembourg

En mai 2015, le SEW/OGBL a dénoncé la convention collective de travail (CCT) et demandé l'ouverture des négociations pour le renouvellement de celle-ci. Les revendications étaient basées sur les demandes exprimées par les salariés suite à une enquête faite par la délégation du personnel.

Comme les négociations, qui avaient débuté en septembre 2015, n'avaient pas porté de fruits sur les points essentiels - l'organisation du temps de travail et l'augmentation des salaires – jusqu'en mars 2016, les syndicats signataires appelaient à la grève du zèle, qui eue lieu durant plusieurs jours et à laquelle la majorité absolue du personnel participait.

La nouvelle CCT fût signée le 2 juin 2016 avec le résultat suivant:

1. Les 234 salariés de l'ISL, qui tombent sous le champ d'application de la CCT, bénéficieront:
  - au 1<sup>er</sup> juin 2016, d'une hausse de 20€ de chaque échelon,
  - au 1<sup>er</sup> janvier 2017, d'une hausse de 10€ de chaque échelon,
  - au 1<sup>er</sup> janvier 2018, d'une hausse de 10€ de chaque échelon.

Ces suppléments représentent des augmentations salariales entre 0,52% et 2,75%, dépendant de la catégorie et de l'ancienneté des personnels concernés.

2. Les membres du personnel de maintenance, qui ont feront le choix, bénéficieront d'un nouveau statut.
3. L'allocation de transport à la fin du contrat pour le personnel recruté à l'étranger a été augmentée de 10%.
4. Les allocations pour activités périscolaires ont été harmonisées et augmentées considérablement.
5. L'organisation du temps de travail a été modifiée afin d'éviter une surcharge du personnel enseignant. La tâche des enseignants de l'école primaire sera réduite, à partir de la prochaine année scolaire, d'une heure en moyenne.
6. Le supplément pour travail de nuit a été augmenté de 15% à 30%.
7. Le personnel technique et de maintenance concerné, bénéficiera dorénavant d'une prime mensuelle de 260€ pour service d'astreinte.
8. Les congés annuels du personnel technique ont été augmentés de 2 jours. Cette catégorie de personnel bénéficie maintenant de 39 jours de congé.

9. Les salariés monoparentaux se voient octroyer un jour supplémentaire de congé pour raisons familiales.

10. La commission paritaire de la CCT, nouvellement créée, veillera à ce que la convention soit appliquée correctement, interprètera le texte en cas de besoin, délibèrera des éventuels problèmes et fera, le cas échéant, des propositions pour la nouvelle convention.

11. La convention collective a une durée de trois ans et sera effective du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2018.

En mai 2018 cette CCT a été dénoncée pour être renouvelée. Les négociations sont en cours et ne présentent guère différents de celles d'il y a 3 ans. Affaire à suivre!

### Lycée Vauban - depuis avril 2017 Vauban, Ecole et Lycée français de Luxembourg

En février 2015, la commission paritaire de la CCT (2014-2017) a signé, après de longues discussions, un accord par lequel la prise en compte des heures de travail fût modifiée au profit des enseignant-e-s.

En octobre 2016 ont commencé les réunions entre les délégations du personnel du Lycée Vauban et de l'Ecole Française de Luxembourg (toutes les déléguées de l'EFL ont adhéré à l'OGBL) et le SEW/OGBL pour préparer la fusion des deux établissements et les négociations d'une CCT commune, sachant que le personnel de l'EFL ne bénéficie pas d'une CCT. Les réunions préparatives entre les représentants syndicaux et les directions ont commencé en décembre 2016.

Le 2 juin 2017 le SEW/OGBL a sollicité l'ouverture des négociations en vue de la conclusion d'une CCT pour les salariés de la nouvelle association créée.

Depuis les négociations se présentent difficiles et coriaces vu que la direction n'est d'accord de revaloriser les salaires du personnel de l'ancienne EFL qu'au détriment du personnel de l'ancien Lycée Vauban. En juin 2018 le personnel présent lors d'une réunion syndicale a unanimement donné mandat à la délégation de négociation syndicale de ne pas accepter les propositions patronales et de continuer à négocier l'harmonisation des droits.

## DEPARTEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

### Evolution du département

Lors des élections sociales de 2013, le SEW/OGBL avait présenté des listes à l'Université du Luxembourg, au CRP Henri Tudor et au CEPS/INSTEAD. Par la loi du 3 décembre 2014, les anciens CRP Henri Tudor et Gabriel Lippmann ont été fusionnés pour former le Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST). L'IBBL a été joint au CRP Santé pour former le Luxembourg Institute of Health (LIH). Le CEPS/INSTEAD a reçu le nom Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER).

Les délégations des CRP Henri Tudor et Gabriel Lippmann se concertaient dès avant la fusion mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2015, de manière que la fusion des deux délégations se fit sans problème (contrairement à la fusion des deux centres !). Dans la nouvelle délégation, le SEW/OGBL détient la majorité avec 7 sièges contre 6 « apparentés LCGB » (ancienne délégation Lippmann). Stéphane Jacquemart a été élu président de la nouvelle délégation du personnel.

Aucune élection n'avait eu lieu au CRP Santé en 2013, alors qu'une délégation « neutre » (càd non syndiquée) était élue à l'IBBL. Une équipe de volontaires de CRP Santé se joignait à la délégation existante de l'IBBL pour former la délégation du personnel du LIH. 5 des 8 délégués du personnel actuels au LIH sont affiliés au SEW/OGBL.

Le 21 mai 2015, Danièle Nieves et Frédéric Krier ont rencontré la délégation « neutre » du Centre virtuel des connaissances de l'Europe (CVCE). L'ensemble des délégués du CVCE a depuis rejoint le SEW/OGBL. Le 5 juin 2015, le conseil de gouvernement a décidé d'intégrer le CVCE dans l'Université du Luxembourg, intégration qui devint effective au 1<sup>er</sup> juillet 2016. Le SEW/OGBL et les deux délégations ont activement accompagné ce processus d'intégration, en insistant sur l'application intégrale des conditions de travail et de rémunération de l'Université au personnel du CVCE, ce qui a été respecté en fin de compte, après une période de transition d'un an. Les quatre délégués du CVCE ont intégré la délégation du personnel de l'Université.

Le 23 octobre ont eu lieu des élections anticipées au Max Planck Institute Luxembourg. Le candidat du SEW/OGBL a été élu comme membre effectif. Le SEW/OGBL affiche désormais des délégués du personnel dans tous les instituts de l'enseignement supérieur et de la recherche publique au Luxembourg.

### Négociations tarifaires: CCT Université du Luxembourg

Comme aucun accord ne pouvait être trouvé sur le nouveau système de rémunération, suite à l'insistance de la commission patronale d'introduire un système dans lequel l'avancement serait lié à l'évolution de la performance individuelle, il fut finalement décidé de signer un accord d'établissement en date du 26 mars 2015. Cet accord confirme l'ensemble des points négociés (hors salaires) et garantit l'application de la grille de salaires en place, y compris pour les nouvelles embauches, jusqu'à la conclusion d'une CCT, qui devra inclure un nouveau système de rémunération.

Une première proposition patronale est présentée à la délégation du personnel en janvier 2016, qui émet un avis négatif par rapport à l'introduction d'un système de rémunération lié à la performance et se prononce pour la conversion du système actuel d'une évolution salariale liée à l'âge par une évolution liée à l'ancienneté dans la fonction. Une commission paritaire siège le 30 mai 2016 et décide de relancer les négociations en vue de la conclusion d'une CCT, qui reprennent le 21 juin 2016.

Face à la persistance de la commission patronale de vouloir introduire de nouvelles grilles salariales liées à l'ancienneté et à la performance individuelle, qui seraient en outre pour de nombreuses carrières (en particulier administratives, scientifiques et techniques) une nette dégradation par rapport au système actuel, les négociations avancent très lentement pendant les premiers mois.

Un problème reste en outre le refus de la commission patronale de communiquer les grilles salariales actuelles. Seulement après la menace de la commission syndicale de négociation de quitter la table des négociations et de saisir l'Office national de conciliation, la commission patronale a finalement transmis un aperçu du système actuel le 9 décembre 2016.

Les négociations sont rompues par la commission patronale en mars 2017 sur l'arrière-fonds d'une crise budgétaire de l'Université, qui a comme conséquence la démission du recteur, puis du directeur administratif (en charge des négociations de la CCT). Le SEW/OGBL intervient à plusieurs reprises par voies de communiqués de presse dans ce contexte pour s'opposer au plan d'épargne proposé par le cabinet McKinsey et ses répercussions sur le personnel de l'Université et de ses sous-traitants (licenciements auprès du personnel de nettoyage et de sécurité).

Les négociations de la CCT reprennent le 7 juillet 2017 avec une commission patronale recomposée. La commission patronale abandonne à ce moment

– après 7 années de résistance de la commission syndicale à cette idée – son projet d'un système de rémunération lié à la performance et elle est désormais d'accord de se limiter à un passage de l'âge à l'ancienneté, comme proposé par le SEW/OGBL. Après plusieurs mois de négociations, les deux parties s'accordent finalement sur de nouvelles grilles salariales liées à l'ancienneté le 19 février 2018.

Entretemps, la commission syndicale a soumis un nouveau catalogue de revendications relatif à la partie non-salariale, qui est négocié en parallèle au système de rémunérations. Le SEW/OGBL obtient satisfaction partielle ou totale sur la plupart de ses revendications, à l'exception de la hausse des montants des chèques-repas et de l'inclusion d'un règlement du télétravail.

Le 17 mai 2018, une assemblée générale du personnel de l'Université marque avec une grande majorité (207 oui, 19 abstentions) son accord aux résultats des négociations, mais sous la condition expresse que les nouvelles grilles salariales, censées être mises en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2020, soient rendues publiques dès la signature de la CCT. La commission patronale souhaitait en effet les garder sous embargo jusqu'à cette date. Elle cède finalement sur ce point le 5 juillet 2018, ce qui ouvre donc la voie à une conclusion des négociations (commencées le 12 juillet 2010 !).

Le 9 juillet 2018, la commission tarifaire a validé avec 15 voix pour et 5 abstentions la nouvelle CCT, qui est signée le 4 septembre 2018. Elle a une durée de validité de trois ans, du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2021.

La CCT établit pour la première fois une grille des salaires transparente pour toutes les catégories du personnel, qui entrera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020. L'avancement dans la grille se fera sur base de l'ancienneté dans la fonction et non sur base de l'âge (système actuel) ou de l'évaluation de la performance (souhait affiché pendant longtemps par l'employeur). Le nombre de catégories est réduit de 13 à 9.

Un exercice de classification dans la nouvelle grille aura lieu dans les prochains mois, et accompagné par une commission paritaire, qui validera les décisions intermédiaires, afin que la classification du personnel dans les différentes nouvelles catégories se fasse dans les meilleures conditions.

La CCT consacre en outre tous les avantages extralégaux (dispositions plus favorables que les dispositions du Code du travail luxembourgeois) qui figuraient déjà dans l'accord d'établissement (32 jours de congé, jours de congé supplémentaires liés à l'âge, congé pour don de sang, 13<sup>e</sup> mois, prime d'astreinte, prime de fidélité à partir de 5 années d'ancienneté,

chèques-repas, travail à mi-temps pour élever des enfants en bas âge avec retour au temps plein à la fin de la période, convention sur la compatibilité entre garde d'enfants et travail de recherche...).

Mais le SEW/OGBL a réussi à obtenir encore toute une série d'améliorations supplémentaires, entre autres :

- Le congé pour convenances personnelles passe de 8h à 40h par an
- Le jour férié d'usage restant (le 24 décembre) qui est compensé par une journée de congé collectif, s'il tombe un samedi ou un dimanche
- Une prime de fidélité majorée est versée à partir de 15 années d'ancienneté
- La période d'essai est limitée à un maximum de six mois
- La majoration pour travail de nuit est augmentée de 20% à 30%
- Un droit à la déconnexion est reconnu
- Un intéressement des inventeurs aux retombées financières d'un dépôt de brevet est défini
- Le droit à la paternité et le droit à l'intégrité des œuvres scientifiques est reconnu

Le texte a été adapté aux nouvelles dispositions légales concernant les congés extraordinaires, mais maintient une égalité de traitement entre le PACS et le mariage (3 jours de congé). Il reprend, et donc sécurise, également la prise en charge du M-Pass à 50% et la prime de fin d'année versée au personnel administratif, financier et technique.

Enfin, des groupes de travail seront institués en vue de prévoir l'instauration d'un système de pension complémentaire et d'un compte épargne-temps. Les résultats de ces travaux seront intégrés lors du prochain renouvellement de la CCT.

### **Négociations tarifaires : Convention-cadre de la recherche publique**

Après plus de quatre années de négociations, l'OGBL, syndicat majoritaire dans le secteur, et le LCGB, ont signé le 4 février 2016 la première convention-cadre pour les salariés des centres de recherche publics LIH, LISER et LIST pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2017. Il s'agit de la première convention de ce type au Luxembourg.

L'instrument convention-cadre, comparable au « Manteltarifvertrag » en Allemagne, a été introduit par la loi sur les relations collectives de travail de 2004. Contrairement à une convention collective sectorielle ou de branche classique, la convention-cadre permet de définir avec précision des domaines

ou matières qui sont à régler au niveau inférieur, c'est-à-dire dans chaque établissement individuellement.

Ainsi, la convention-cadre pour le secteur de la recherche fixe des dispositions communes relatives aux conditions de travail dans les trois centres: embauche, période d'essai, résiliation du contrat; l'organisation générale du temps de travail; les congés (fixant un minimum commun de 28 jours); les suppléments pour heures supplémentaires, travail de nuit, travail de dimanche et de jour férié; la prévention du harcèlement et de la violence au travail; la mise en œuvre du principe d'égalité entre hommes et femmes ... La convention-cadre prévoit également des mesures en faveur des délégations du personnel, dont notamment la mise en œuvre dès 2016 de droits supplémentaires au niveau de la formation professionnelle continue pour les établissements de plus de 150 salariés, prévue par la nouvelle loi sur le dialogue social en entreprise pour la période après les élections sociales de 2018.

Les rémunérations et carrières, ainsi que les modalités pratiques d'application de différentes dispositions de la convention-cadre, sont négociées individuellement dans les trois CRP.

Cette convention est également le premier accord entre partenaires sociaux au Luxembourg qui utilise exclusivement la forme féminine et non la forme masculine pour englober les deux genres, en vue de faciliter la lecture du texte.

La convention-cadre a été dénoncée le 29 juin 2017 et les négociations pour son renouvellement ont démarré le 13 septembre 2017. Les premières réunions de négociation n'ont guère permis d'avancer, suite à quoi la commission syndicale s'est adressée aux trois présidents des Conseils d'administration en vue de débloquer la situation. Les délégations du personnel ont organisé des sondages dans les trois CRP pour identifier les revendications qui ont le plus fort soutien de la part du personnel.

Ce sondage, auquel ont participé 60,60% des salariés des CRP, a permis d'identifier les cinq éléments suivants:

- a) Information préalable si un CDD est renouvelé ou non
- b) Congé social
- c) Temps partiel à durée déterminée (avec droit au retour au temps plein)
- d) Droit à la déconnexion
- e) Intéressement aux bénéfices issus de la propriété intellectuelle

Les négociations ont permis par la suite d'avancer sur chacun de ses cinq points. En outre, il a été convenu de maintenir l'égalité de traitement entre le mariage et le PACS au niveau des jours de congé extraordinaires, de soutenir l'encadrement des jeunes doctorants et postdoctorants et de limiter la période d'essai à six mois en cas d'un salaire brut inférieur à 5000€.

Le renouvellement de la convention-cadre devrait par conséquent être signé prochainement pour une durée de validité de trois ans (01.01.2018-31.12.2020).

### Négociations tarifaires : ACT LIH

Les négociations pour l'accord collectif de travail (ACT) du LIH, accord subordonné de la convention-cadre mentionnée ci-dessus, ont commencé le 23 novembre 2015. Les négociations ont principalement porté sur le système de progression salariale et d'évolution des carrières. La commission patronale a souligné dès le départ des négociations que son objectif principal était le remplacement des anciennes grilles de salaire du CRP Santé par un système de salaire basé exclusivement sur la performance individuelle du salarié. La proposition patronale initiale prévoyait ainsi un système d'évolution salariale n'offrant aucune garantie au salarié, d'autant que chaque département disposerait d'un budget spécifique et que la part de la masse salariale prévue aux augmentations liées à la performance restait à fixer unilatéralement par le Conseil d'administration.

Après 13 mois de négociations, un accord a pu être signé le 22 décembre 2016 pour une durée d'un an (01.01.2017-31.12.2017). L'accord trouvait maintenant un avancement automatique sous forme d'une biennale de 0,75%, alors que les % d'augmentation liée à la performance ont été définis par l'accord (jusqu'à un maximum de 1,5% par an), en prévoyant un budget annuel équivalent à 0,75% de la masse salariale.

Les négociations ont également permis une augmentation des minima et maxima par rapport à ceux proposés par la commission patronale, de manière à réduire le nombre de personnes connaissant un gel des salaires de 30%. En tout, 52 personnes ont été augmentées pour atteindre les nouveaux minima, alors que 51 personnes étaient «gelées». Aux yeux du SEW/OGBL, cela était un compromis acceptable, surtout en prenant en considération les propositions initiales du côté patronal. L'ensemble de ces opérations a représenté une augmentation de la masse salariale de 1,82% (chiffres révisés de 2018).

Le premier ACT comprenait également les points suivants: possibilités de reporter des jours de congé jusqu'au 30 juin de l'année suivante sous condition d'un accord particulier, deux jours supplémentaires

de congé à partir de 60 ans, prime d'astreinte, prime pour travail du samedi, participation aux frais du M-Pass, masse d'habillement, soutien à la reprise d'études doctorales ou de master.

Des problèmes se posaient en pratique par rapport au positionnement dans la nouvelle cartographie; dans un sondage de la délégation du personnel, 59,2% des salariés ont marqué leur mécontentement avec leur classification. Sur demande du SEW/OGBL, la procédure de recours devant la commission « people review » a été prolongée au-delà de la limite prévue du 31 mars; 20 salariés ont déposé une telle demande de recours.

Les négociations pour le renouvellement de l'ACT LIH le 28 septembre 2017. Un accord a pu être signé le 22 février 2018, de nouveau pour une période d'un an (01.01.2018-31.12.2018).

Les négociations pour le renouvellement ont abouti à un certain nombre d'améliorations par rapport au texte de 2016, prévoyant notamment les mesures suivantes:

- Augmentation des salaires de début et de fin de carrière pour tous les niveaux et paliers d'expertise de 150 €/mois avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018
- Augmentation du nombre de jours de congé de 28 à 32 avec intégration des jours fériés d'usage (pouvant correspondre jusqu'à 1,5 jours de congé de plus par année)
- Extension de la possibilité de reporter des jours de congé à l'année suivante (8 jours jusqu'au 30 avril; jusqu'au 31 décembre dans le cas d'un accord particulier entre le salarié et l'employeur et après retour du congé de maternité/congé parental)
- Travail à temps partiel pour motifs personnels à durée déterminée, avec retour au temps plein à la fin de la période
- Mesures en faveur des salariés âgés

Il s'est avéré que la direction du LIH avait une interprétation différente de l'augmentation prévue que la commission syndicale. Elle a appliqué la biennale et l'augmentation liée à la performance sur le salaire de décembre 2017 au lieu de janvier 2018, de sorte à ne verser que le différentiel entre cette augmentation et le nouveau minimum comme augmentation supplémentaire, au lieu de verser une augmentation de 150€ aux personnes se trouvant au minimum. Selon la direction, il s'agirait d'une « question d'interprétation »; toutefois, elle n'a pas été prête de revoir sa décision en faveur des salariés concernés. Par conséquent, le SEW/OGBL prépare une action en interprétation au tribunal de travail.

Les négociations pour le renouvellement de l'ACT ont repris le 25 octobre 2018.

### Négociations tarifaires : ACT LISER

Les négociations pour un premier accord collectif de travail au LISER, déjà commencées le 25 janvier 2013, n'ont toujours pas abouti à ce jour.

Un problème majeur reste ici aussi l'intention de la direction d'introduire un système de rémunération lié à la performance. En outre, les négociations ont été prolongées en raison des changements au niveau de la direction du LISER.

Ainsi, les négociations furent interrompues entre le 23 septembre 2015 et le 29 novembre 2016, suite à la démission d'Hilmar Schneider. Les négociations avec la nouvelle directrice ont d'abord porté sur la partie non-salariale (temps du travail et congés), une nouvelle proposition salariale de la commission patronale, qui fut table rase de la proposition précédente, fut présentée le 2 mai 2017. Cette proposition prévoyait non seulement une évolution salariale liée, au moins partiellement (les détails firent défaut) une évaluation à la performance, elle prévoyait surtout une réorganisation fondamentale de la cartographie des fonctions avec des niveaux d'entrée et de fin de carrière pour la plupart des fonctions largement inférieurs aux grilles salariales actuelles.

La conséquence de cette grille aurait été le fait que 64% du personnel en place aurait connu un gel au niveau de l'évolution des salaires, car se situant déjà au-dessus du maximum défini. Une évolution salariale n'aurait été possible qu'à travers la promotion à un niveau supérieur; pour atteindre un niveau de fin de carrière identique et supérieur à la grille actuelle.

Le SEW/OGBL s'opposait à cette proposition et affichait les revendications suivantes:

- Maintenir une grille salariale au moins équivalente à la grille en place, même si les différentes catégories et fonctions peuvent être revues
- Opposition de principe à l'introduction d'un système de rémunération à la performance (si néanmoins un tel système était prévu, la part de l'augmentation liée à la performance ne devrait pas être supérieure à l'augmentation liée à l'ancienneté; par ailleurs, la performance collective devrait être prise en compte à côté de la performance individuelle)
- 13<sup>e</sup> mois intégral (actuellement prime de fin d'année de 50% du salaire)
- Introduction de chèques-repas

Lors d'une assemblée plénière du personnel le 28 novembre 2017, les salariés présents ont rejeté à l'unanimité des voix (moins trois abstentions) la proposition patronale du 2.5.2017 et ont donné mandat au SEW/OGBL de saisir l'Office national de conciliation à défaut d'une proposition salariale qui ne soit au moins équivalente au système de rémunération existant. Par le même vote, le personnel affirme sa volonté de faire grève en cas d'une non-conciliation.

La commission patronale a par la suite soumis deux nouvelles propositions salariales, qui restaient toutefois inacceptable. Dans un courrier du 22 mars 2018, la commission syndicale a envoyé un dernier ultimatum à la commission patronale pour une proposition qui ne constitue pas une dégradation par rapport aux grilles salariales actuelles et demandé un certain nombre d'informations supplémentaires par rapport au niveau système d'évolution salariale.

Suite au refus de la commission patronale de soumettre les éléments demandés, la procédure de conciliation fut officiellement lancée le 17 avril 2018. Deux réunions à l'ONC ont eu lieu le 30 mai et le 4 juillet 2018, sans déboucher sur un accord.

Toutefois, le SEW/OGBL a proposé entretemps une solution d'issue du conflit, en prévoyant la signature d'un accord qui permettrait la mise en œuvre immédiate des éléments non-salariaux déjà négociés, tout en maintenant pour une période transitoire les grilles actuelles. Après qu'une nouvelle assemblée plénière, le 5 juillet 2018, appuyait cette proposition, la commission patronale marquait aussi son accord pour aller dans cette direction.

Suite au refus de la commission patronale d'intégrer les grilles salariales actuelles dans cet accord, il ne prendra toutefois pas la forme d'un ACT, mais d'un accord d'établissement (sur le modèle de l'accord d'établissement signé à l'Université en 2015). Cet accord est actuellement en train d'être finalisé et la signature est prévue le 9 novembre 2018.

Les négociations pour l'ACT se poursuivront avec l'objectif défini de commun accord d'essayer d'atteindre un accord final avant le 31 décembre 2019.

### **Négociations tarifaires : ACT LIST**

Les négociations pour le premier ACT du LIST ont démarré le 29 juin 2015 dans un climat marqué par de nombreux départs (plus de 120) à la suite de la fusion des CRP Gabriel Lippmann et CRP Henri Tudor. Comme la direction du LIST refusait de négocier un plan de maintien dans l'emploi, la commission syndicale OGBL/LCGB demandait une revalorisation salariale substantielle de 10% et une diminution

des écarts de salaire entre les salariés occupant des postes/fonctions similaires et à ancienneté équivalente.

La commission patronale s'est montrée réceptive aux revendications syndicales, et un accord a pu être signé le 18 janvier 2017, qui prévoit la mise en place d'une nouvelle cartographie des fonctions par filière et catégorie et comprend trois mesures séparées d'adaptation des salaires :

- 1) un « rattrapage » visant à compenser l'absence de revalorisation périodique depuis 2012 ;
- 2) une opération dite de « cadrage 1 », qui prévoit une augmentation pour tous les salariés qui se trouvaient en-dessous du nouveau niveau minimum salarial prévu pour leur catégorie pour atteindre au moins de ce niveau ;
- 3) une opération dite de « cadrage 2 » pour diminuer les disparités salariales au sein d'une même catégorie.

L'ensemble de ces trois opérations a entraîné des augmentations de salaire conséquentes pour la grande majorité des salariés du LIST. Le montant total prévu pour ces augmentations s'élève à 7,2% de la masse salariale.

En plus, une prime à la performance unique et non récurrente d'un montant global de 2% de la masse salariale a été versée en mars 2017.

Outre la revalorisation des salaires et l'organisation du temps de travail, l'ACT a entériné ou introduit un certain nombre d'avantages extralégaux (13<sup>e</sup> mois, prime d'astreinte, 32 jours de congé, 2 jours de congé supplémentaires pour les salariés âgés de plus de 60 ans, prise en charge de l'équipement de protection individuelle, prise en charge intégrale du M-Pass.

L'accord n'était signé que pour la durée d'un an (01.01.2017-31.12.2018), afin d'avancer sur un certain nombre d'éléments restés ouverts, en particulier le système d'évolution salariale, avec l'objectif d'arriver à un accord sur ces points avant la fin de 2017.

Alors que les négociations ont repris le 17 juillet 2017 et que la commission syndicale a soumis ses propositions pour le système de rémunération et son catalogue de revendications pour cette réunion, il n'a pas été possible d'avancer dans le délai imparti. La commission patronale n'a soumis une proposition salariale que le 27 mars 2018.

Cette proposition prévoyait des augmentations annuelles équivalentes à 1,4%, dont seulement 0,4% serait lié à l'ancienneté et 1% à l'évaluation de la performance. En outre, l'augmentation liée à l'ancienneté serait limitée aux salariés dont le salaire

serait inférieur ou égal à un seuil de 40% de l'écart entre le minimum et le maximum de leur catégorie. En outre, un bonus discrétionnaire de 1% était prévu pour 2018.

L'assemblée plénière du personnel a rejeté la proposition patronale le 16 mai 2018.

Après des négociations difficiles, des annulations de réunion et des menaces d'aller en conciliation, un accord a finalement pu être signé le 17 octobre 2018 pour une période de trois ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020.

L'accord trouvé prévoit pour les trois années 2018-2019-2020 une enveloppe annuelle de 1,6% de la masse salariale (donc 4,8% au total) pour le versement d'augmentations salariales.

L'enveloppe couvre à parts égales (0,8% / 0,8% par an) une augmentation liée à l'ancienneté au sein de l'institut et une revalorisation salariale appliquée sur base de l'exercice d'évaluation annuelle. L'augmentation à l'ancienneté est appliquée jusqu'à un seuil correspondant à un écart de 85% entre le minimum et le maximum de la catégorie.

La commission syndicale conduite par l'OGBL a donc réussi à augmenter plusieurs montants de façon considérable pour arriver à ce qui nous semble être un compromis acceptable.

Par ailleurs, une enveloppe d'un montant global

d'un pourcent de la masse salariale est prévue en 2018 pour payer des bonus visant à récompenser des efforts exceptionnels. Une enveloppe d'un même ordre de grandeur est prévue sous certaines conditions pour 2019 et 2020.

Outre l'accord trouvé sur le système de rémunération, le nouvel ACT comporte également de nouveaux articles sur les éléments suivants d'amélioration des conditions de travail :

- Temps partiel à durée déterminée (avec retour au temps plein à la fin de la période)
- Modalités du congé sans solde
- Modalités du congé scientifique
- Soutien à la reprise d'études doctorales ou de master
- Mesures en faveur des salariés âgés
- Modalités du télétravail

Par ailleurs, les chèques repas sont intégrés dans l'ACT.

Enfin, les parties signataires s'engagent à revoir un certain nombre de points en vue du prochain renouvellement de l'ACT, dont le détail des descriptions des fonctions, une révision des catégories des carrières « corporate », les règles et conditions de promotion en interne et une révision du système d'évaluation de la performance.



## Nouvelle loi sur l'Université

Alors que le précédent projet de loi du ministre Biltgen n'avait pas abouti, un nouveau projet de loi a été adopté par le conseil de gouvernement le 31 mars 2017. Le projet de loi était très insatisfaisant en particulier par rapport à la gouvernance de l'Université, comme il prévoyait de renforcer encore davantage le conseil de gouvernance sans représentation avec droit de vote du personnel, de limiter le conseil universitaire à un rôle purement consultatif et d'abolir les conseils facultaires.

Le SEW/OGBL a étroitement collaboré avec la CSL pour la rédaction de ses avis et a eu des entrevues avec des parlementaires du LSAP, des Verts et du CSV, ainsi qu'avec le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche Marc Hansen, afin d'amender le projet de loi. Le secrétaire central et des membres du SEW/OGBL ont également exprimé leur opposition par des articles de presse.

Le ministre a finalement révisé sa copie et annoncé des amendements le 4 décembre 2017, qui constituaient un grand pas en avant vers plus de cogestion au sein de l'Université :

- deux membres du conseil de gouvernance sont désormais nommés sur proposition du conseil universitaire ;
- le président de la délégation du personnel et le président de la délégation des étudiants font, d'office, partie du conseil de gouvernance avec voix décisionnelle ;
- les attributions du conseil universitaire ne sont plus purement consultatives, mais celui-ci a un pouvoir de décision effectif au niveau des orientations des programmes d'études ;
- les conseils facultaires sont maintenus et inscrits dans la loi.

Certains autres points critiques restaient cependant ouverts, notamment l'évaluation du personnel, les perspectives de promotion en interne et le statut du personnel scientifique. La délégation du personnel de l'Université a transmis un avis sur ces points à la commission parlementaire le 21 décembre 2017.

Le projet de loi a finalement été voté le 13 juin 2018. Il s'est avéré par la suite que l'implémentation de la nouvelle loi posait des problèmes par rapport à deux catégories du personnel : les anciens chargés de cours ainsi que les collaborateurs de recherche avec master, que l'Université considère désormais comme « personnel technique ». Le SEW/OGBL a rencontré les concernés et essaie actuellement de trouver une solution de ces problèmes, solution qui peut inclure

une révision ponctuelle de la loi adoptée en juin.

## Autres activités notables

Le département a eu des entrevues concernant la situation de mobilité et de parkings, en particulier sur le site de Belval, avec le ministre François Bausch le 22 juin 2015 et avec des fonctionnaires du MDDI et du MESR le 5 mars 2018.

Depuis la dernière diète syndicale, le département a publié 17 communiqués de presse, 16 newsletter « ESR Info », 3 newsletter « Info LISER » et 1 newsletter « UNI Info ».

## ELECTIONS DE LA CHAMBRE DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS PUBLICS

Le 16 février 2015 le SEW/OGBL se donne rendez-vous à la Justice de Paix afin de déposer les déclarations de candidatures dans le cadre des élections de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics. Le SEW/OGBL présente des candidat-e-s aux trois listes suivantes :

Catégorie A - fonctionnaires de la carrière supérieure de l'Enseignement : Jules Barthel, Debbie Diederich, Pierre Mousel, Tullio Forgiarini

Catégorie D - instituteurs et fonctionnaires de la carrière moyenne de l'Enseignement : Monique Adam, Patrick Arendt, Nadine Elcheroth, Cyril Grün

Catégorie G - employés de l'État, chargés de cours de l'enseignement fondamental, secondaire et secondaire technique : Bichler Isabelle, Caldarella Weis Marvin, Weirig Danielle, Zoenen Marc

La loi du 27 août 2014 modifiant la loi modifiée du 4 avril 1924 portant création de chambres professionnelles à base électorale redéfinit les différentes catégories. Les instituteurs restent dans la catégorie D qui leur était jusqu'à présent réservée exclusivement et ils y sont rejoints par les fonctionnaires des catégories moyennes de l'Enseignement. La catégorie A comprend les fonctionnaires de l'Etat et des établissements publics de la carrière supérieure de l'Enseignement à l'exception des différentes catégories d'instituteurs. Alors que les syndicats avaient enfin obtenu le reclassement de l'instituteur dans la carrière supérieure avec la loi de 2009, il appartiendra désormais à une catégorie regroupant des instituteurs de la carrière supérieure avec des fonctionnaires de la carrière moyenne de l'Enseignement.

Lors du scrutin pour les élections sociales, le SEW/OGBL peut encore une fois progresser sur les 3 listes où il a présenté des candidats. La représentativité du

SEW/OGBL dans le secteur de l'enseignement de la Fonction publique est consolidée de façon impressionnante et ne peut plus être remise en question.

#### Catégorie A - fonctionnaires de la carrière supérieure de l'Enseignement

Le SEW/OGBL est ainsi passé de 9,72% à 16,52%, ce qui fait de lui le syndicat qui a connu de loin la plus forte progression en nombre de voix de tous les syndicats en présence. C'est surtout au niveau des suffrages par liste que le SEW progresse fortement. Il est en effet passé de 187 à 238 suffrages par liste, ce qui lui fait une augmentation de plus de 27%. Au niveau des suffrages nominatifs, par contre, les voix accordées au SEW/OGBL sont restées stables, passant de 159 suffrages nominatifs en moyenne par candidat en 2010 à 160 en 2015.

#### Catégorie D - instituteurs et fonctionnaires de la carrière moyenne de l'Enseignement

Dans cette catégorie, le SEW/OGBL est passé de 18,30% en 2005 et 25,80% en 2010 à 28,13% en 2015. Ce résultat démontre la confiance que les enseignants du fondamental portent au travail et à l'engagement de l'équipe du SEW/OGBL.

#### Catégorie G, des employés de l'Etat et des établissements publics, chargés de cours de l'enseignement fondamental, secondaire et secondaire technique, supérieure et universitaire occupés de façon prépondérante par l'Etat, les volontaires de l'Armée ainsi que les volontaires de Police

Dans cette catégorie, le SEW/OGBL, ensemble avec la FNCTTFEL/Landesverband, est passé de 11,97% à 13,60%, nonobstant la présence, en 2015, d'une troisième liste concurrente.

En résumé, les résultats de ces élections confirment la représentativité du SEW/ OGBL dans l'enseignement et son rôle d'acteur important dans le secteur. Fort de cette progression, le SEW/OGBL continue à se battre en faveur d'un enseignement public de qualité.

## AUTRES ACTIVITES

### **Entrevue avec les syndicats de la GEW (Sarre) et du SNUIPP (France) :**

Afin de relancer la collaboration des syndicats dans la Grande Région, les syndicats SEW/OGBL, GEW de la Sarre et SNUIPP de Metz ont pris l'initiative d'organiser régulièrement des entrevues entre les responsables pour discuter des sujets d'actualités des différentes régions et de prendre des initiatives communes. Après un premier contact à Metz, des délégations se sont réunies au Luxembourg dans les locaux de la FGIL en date du 22 janvier 2015. Une troi-

sième réunion a eu lieu à Sarrebruck.

### **TTIP et CETA : une menace pour une école publique de qualité**

Quelque 2000 personnes se sont rassemblées le 10 octobre 2015 à la place Clairefontaine pour manifester leur opposition aux accords commerciaux TTIP et CETA. Le SEW/OGBL y est représenté par une forte délégation, beaucoup de membres du SEW/ OGBL, souvent adhérents en même temps d'autres organisations membre de la plateforme luxembourgeoise contre le TTIP, affichaient leur détermination à faire barrage aux négociations menant à un accord sur le TTIP et à la ratification de l'accord CETA. Le SEW/OGBL invite ses membres à signer l'initiative européenne STOP TTIP & CETA2 qui a totalisé 3 263 920 signatures à l'échéance du 6 octobre 2015.

### **4ème journée de réflexion :**

Le SEW/OGBL veut lancer le débat sur l'enseignement des langues. Pour que les solutions avancées aient une chance de pouvoir se réaliser sur le terrain, il faut que les enseignants soient consultés. L'apprentissage des langues doit aussi se faire dans la continuité du précoce jusqu'à la fin du secondaire, c'est pour cette raison que le SEW/ OGBL invite tous les enseignants, du fondamental et du secondaire, de participer à sa « Journée de réflexion » du 20 février 2016.

### **Journal de bord :**

En juillet 2017, la FGIL et le SEW ont le plaisir de vous annoncer le 1<sup>er</sup> lancement de leur journal de bord développé par des enseignants pour des enseignants. Ce journal de bord est parfaitement adapté au système scolaire luxembourgeois, en tenant compte de nos vacances et congés scolaires.

### **Weekend de réflexion :**

Lors du weekend du 23 mai 2017, les membres du comité élargi du SEW/OGBL se donnent rendez-vous au Centre de formation (CEFOS) situé à Remich afin de discuter de l'organisation interne au sein du syndicat.

# DIÈTE SYNDICALE 2018

## RÉSOLUTION DU JOUR

### Pour une école publique de qualité et à vocation universelle

L'école d'aujourd'hui doit faire face à un nombre croissant d'exigences qui sont le résultat des évolutions sociales des dernières années.

- Les inégalités sociales ont augmenté depuis la crise économique et financière de 2007-2008 et les emplois précaires (CDD, temps partiel involontaire, voire faux indépendants) se sont multipliés, alors que le chômage reste élevé.
- Des études récentes ont démontré que le succès scolaire au Luxembourg dépend toujours du contexte socio-culturel des élèves.
- L'école ne peut plus assumer un rôle d'ascenseur social, mais au contraire contribue à consolider les inégalités sociales.
- L'évolution des nouveaux médias et des réseaux sociaux a mené à un matraquage d'informations, d'images et de divertissements, qui favorise une consommation passive plutôt que le développement d'un esprit critique.
- Le rôle de la famille a changé: le nombre de familles monoparentales ou de familles recomposées est en constante augmentation. En plus, les réalités du monde du travail, les horaires de travail de plus en plus flexibles, l'absence d'un droit à la déconnexion font que les frontières entre vie familiale et vie professionnelle ont tendance à s'évaporer – par conséquent, les parents ont de moins en moins de temps disponible pour assumer les missions éducatives familiales traditionnelles.
- La situation linguistique particulière au Luxembourg fait en sorte que les deux langues d'enseignement principales, l'allemand et le français, sont de manière plus ou moins prononcée ressenties comme des langues étrangères pour les élèves – la diversité croissante de l'immigration vers le Luxembourg renforce encore cette difficulté.
- Une suite de réformes plus que ratées dans la formation professionnelle initiale a fait qu'aujourd'hui, une Fédération des Artisans peut se

permettre de proposer un rattachement de ladite formation professionnelle sous la tutelle de Ministère du Travail plutôt que du Ministère de l'Éducation nationale, proposition qui est à considérer comme une véritable déclaration de guerre contre l'enseignement public.

- En parallèle à la domination idéologique du libéralisme et de la logique concurrentielle, l'individualisme monte en force et mine la solidarité et la cohésion sociale.

Les objectifs et les modes de fonctionnement de l'école publique sont soumis aux exigences d'une compétition économique et de la valeur marchande.

Le système scolaire luxembourgeois, qui traditionnellement se limitait presque exclusivement à l'école publique, représente aujourd'hui un marché économique considérable. Les réformes des dernières années ont proposé des ouvertures aux acteurs privés dans l'école publique. Une privatisation rampante est en cours.

Les principes du «new Public Management», contre lesquels le SEW/OGBL s'était mobilisé, ont été mis en œuvre dans la fonction publique et dans la gestion des écoles.

Les dispositifs de contrôle et de régulation font apparaître la valeur économique comme le critère ultime de légitimation de toute activité d'enseignement ou de recherche. Les écoles et les universités sont dotées de nouvelles formes d'organisation soi-disant plus efficaces. Chaque enseignant ou chercheur doit apprendre à évoluer dans un environnement de compétition et de sélection, à répondre et à s'adapter aux exigences nouvelles de «l'élève/étudiant usager», à redéfinir ses propres orientations de recherche en fonction de leur valeur marchande. Et chaque élève/étudiant, enfin, doit penser sa formation et son orientation en se sentant responsable de son employabilité.

Les multiples problèmes auxquels l'école publique doit faire face aujourd'hui se sont accentués après les réformes strictement structurelles des dernières années. Les responsables politiques ont systématiquement œuvré à dégrader la réputation des ensei-

gnants. L'école publique a subi une perte de confiance considérable auprès des parents qui se voient obligés de chercher des solutions plus efficaces pour que leurs enfants puissent se positionner sur le marché de l'emploi. La voie est ouverte aux grandes entreprises internationales de l'éducation pour se tailler leur part dans le marché nouvellement créé de l'éducation et de la formation.

En même temps, la restructuration managériale de l'école publique lui impose le principe de concurrence comme norme globale. A tous les niveaux scolaires, la concurrence et la compétition des écoles sont développés. Le tout est ensuite vendu au grand public comme un accroissement de l'autonomie et de la diversité des différents établissements. Il est même donné le mot d'ordre d'une « dépolitisation » de l'école.

Malgré eux, les enfants et les parents se retrouvent dans une approche de clients / consommateurs d'une offre scolaire excessivement diversifiée. Les parents ne sont pas seulement responsables du choix de l'école, du choix des programmes et filières de formation, du choix des langues voire de l'investissement privé dans la formation de leurs enfants, mais aussi de leur éligibilité dans les écoles et formations choisies.

Comme les places dans les meilleurs établissements sont forcément limitées, ces écoles pourront effectuer le choix de leur population scolaire en veillant ainsi à accroître continuellement leur prestige.

Ces démarches mèneront nécessairement à une ségrégation sociale et une ghettoïsation qui renforceront davantage les inégalités sociales.

Le choix des langues dans les différentes filières proposées risque, non seulement, de compromettre les chances sur le marché de l'emploi des enfants mal orientés par rapport aux exigences, mais également de créer des groupes fermés d'enfants issus des mêmes couches sociales, langagières et culturelles.

L'école ne pourra plus assumer son rôle d'intégration qui est pourtant vital pour une société aussi hétérogène que celle du Luxembourg.

Pour le SEW/OGBL, l'école publique pour tous est un facteur clé pour une société équitable, juste et

solidaire. Les objectifs de l'école ne sont pas seulement la transmission de savoirs et de connaissances, mais également l'intégration et l'inclusion.

Au lieu d'ouvrir grand les portes aux acteurs privés, le SEW/OGBL exige que ces tendances soient arrêtées et inversées. L'Etat luxembourgeois et le ministère de l'Education nationale se doivent d'investir dans la qualité de l'école publique.

Les valeurs essentielles à transmettre ne sont pas la concurrence et l'individualisme, mais la solidarité et la coopération.

Cette réorientation des valeurs fondamentales ne pourra se faire qu'à travers un vrai dialogue entre les élèves, les parents, les enseignants et les syndicats et non pas par le moyen d'un soi-disant « Bildungsdësch » qui constituerait en effet une mise sous tutelle voire une mise à l'écart des principaux acteurs de l'école et en même temps une grande ouverture aux dilettantes pédagogiques avec leurs idées utilitaristes et néolibérales, c'est-à-dire aux représentants du secteur marchand.

# Esou net !

Op d'massiv Kritiken aus de Schoulen, datt duerch de Contingent quasi all d'Centre d'apprentissages an all d'Appuisstonnen hu misse gestrach ginn, huet et vu Säite vum Ministère geheescht datt déi sëllege Posten, déi op regionalem Plang beschaf goufen, quasi integral fir d'Aarbecht mat de Kanner wieren.

Hei en typescht Beispill, wéi et an der Realitéit ofleeft.

Wann den Enseignant déi ganz administrativ Corvée op sech hält fir e Kand ze mellen, da leeft den Diagnosetourismus un.

Eng ganz Rei Experten tauche méi oder manner ugemellt an der Klass op fir d'Kand ze observéieren an ze testen.

An da kënt den « Dossier » an d'CI :

Gudde Mëttag,  
An der Plateforme CI vum 23/11/2018 hu mer vum  
geschwat a festgehalen

**CONCLUSION(S) / PROPOSITION(S)**  
Recommandation d'un décloisonnement en mathématiques (2.1)

- réévaluation à la fin du 1er trimestre lors du bilan (avec & )
- Éventuellement participation 2ième trimestre: Atelier socio-éducatif ESEB
- Coaching CDA pour la titulaire

qui ?	quoi ?	délai
o	o Propose à la titulaire de demander un coaching du CDA	o
o	o demande -Coaching CDA	o

mat frëndleche Gréiss

**Conclusioun :** Den Dossier gëtt nom 1. Trimester, also no just engem Mount nach eng Kéier reevaluéiert (erëm Rapporten schreiwen ?, erëm Tester ?) an da gëtt eventuell eng Hëllef (a Form vun engem Atelier ??) an Aussicht gestallt.

Et ginn also erëm massiv wäertvoll Stonnen a Reuniounen a Tester verbraucht. Eng konkret Hëllef um Terrain ass weiderhin net am Aussicht.

De System muss reforméiert ginn. Déi extern Hëllef mussen an d'Schoulen affektéiert ginn, wou sinn déi Appuisstonnen déi ewech gefall sinn an déi Problemer, déi duerch déi méi grouss Klasseneffektiver geschaf goufen, zwar net ganz léise kënnen, awer vill méi effikass kënnen bei de Kanner agesat ginn.

Den administrativen Opwand muss op e Minimum reduzéiert ginn an dat heescht och, datt net alles dokumentéiert muss ginn.

## 5. Oktober 2018: Table ronde vum SEW/OGBL, FGIL, LLE a Landesverband, am Kader vun der Journée mondiale des Enseignants: **D'Parteie bekenne Faarw zur Schoulpolitik**

**D'PARTEIE  
BEKENNE FAARW  
ZUR SCHOULPOLITIK**

Josée Lorsché (Déi Gréng)  
Alain Weins (LSAP)  
Martine Hansen (CSV)  
Claude Meisch (DP)  
Fred Keup (ADR)  
Myriam Cecchetti (Déi Lénk)

TABLE RONDE AM KADER VUM WELTDAG VUN DEN ENSEIGNANTEN  
**5. OKTOBER 2018**  
19.30 AUER AM CASINO SYNDICAL ZU BOUNEWEG/LËTZEBURG

SEW | FGIL | Landesverband





## Reise in die Urzeit

### Erdgeschichte und Geschichte hautnah bei GONDWANA - Das Præhistorium

**U**rzeit ist ein spannendes Thema. Beim außerschulischen Lernort **GONDWANA - Das Præhistorium** wird ein außergewöhnliches Bildungserlebnis daraus – für Schüler und für Lehrer. Unter den Hallowäldern auf dem früheren Steinkohle-Bergwerksgelände in Landsweiler-Reden lebt die Urzeit noch – nicht im trübsamen Muzens-Stil, sondern in atemberaubend lebendigen Landschaften.

Vom Urknoall bis ins Massenfalterzeitalter Ein abwechslungsreicher Gang führt zunächst vom Urknoall bis zum großen Aussterben der Dinosaurier: Informatives Erlebnis kino, Korallenriff-Höhle, Sumpfwälder, Trockswüsten mit Schichtfluten, tropische Lagunen, polare Hochlandflächen und ein faszinierendes Tyrannosaurus. Hier können Schulklassen in die Urzeit eintauchen. Informativ Ausstellungsräume ergänzen die Landschaftshallen.

Im zweiten Teil der Expedition lebt sich der Lauf der Geschichte von und der Mensch kommt ins Spiel. Eine Zeitreise

rückwärts startet in der internationalen Raumstation ISS und führt durch die wichtigsten Schritte in der Entwicklung des Menschen und der Gesellschaft. Schließlich folgt ein weltweites Highlight: Die Schüler erleben Titanosauier, Raubdinosaurier und Eber-Räuber in einer animatronischen Show, der größten aller Zeiten. Danach wartet noch der Superhai Garcharocles megalodon, 15 Meter lang, 50 Tonnen schwer. Während will er aus seinem streng abgesicherten Aquarium ausbrechen.

#### Speziell für Schulen

Wer sich für die Praxis paläontologischer Forschung interessiert, für den gibt es „Paläo-Labor“ Einblick in die Fossil-Präparation und alle Themen rund um das Ausgraben der versteinerten Überreste. Kinder und Jugendliche können mit einer „Rallye“ auf unterhaltsame und einzigartige Weise auf Urzeit-Safari gehen. Das „Zeitreise-Quiz“ bietet unterhaltsame Fragen, die in der Gruppe, im Team, gemeinsam mit einem Besucherbetreuer beantwortet werden.

Am Ende steht eine Team-Prüfung und es wirkt ein Forscherausweis.

Der Standort von **GONDWANA - Das Præhistorium** herum ist ideal geeignet zum Fossilien sammeln. In den Gesteinen sind die Reste der Pflanzen aus der Steinkohlezeit, dem Karbon, vor fast 300 Millionen Jahren erhalten geblieben. Blätter, Stämme, Äste, Treibholz aus den damaligen Flüssen und fossile, dunkelversteinete Waldböden liegen in direkter Nähe zu **GONDWANA**. Es gibt nichts Besseres zum Lernen, als selbst zu sammeln und mitzunehmen.

Das perfekte Vorzeit-Museum-Erlebnis: Nach einem erlebnisreichen Bildungstag in und um die Urzeit-Hallen wartet Gondli's Restaurant in der Eingangshalle mit Urzeit-Menüs unter dem riesigen, 40 Meter hohen Skelet eines Argentinosaurus. In Gondli's Dinosaur können Kinder bis 12 Jahren nach Herzschlag treten, klettern, Hangab, rutschen und Dino-Cart fahren.



Prof. Rodolfo Costa als Gastredner im Præhistorium.



Wissenschaftlich fundiert.

#### KONTAKT

GONDWANA - Das Præhistorium  
Bildstockstraße  
66578 Schiffweiler (Saarland)  
OT Landsweiler-Reden

Tel: +49 (0) 6821 931 63 25  
info@præhistorium.de  
www.præhistorium.de



**Réorienter la politique éducative.**

Par les résultats du scrutin du 14 octobre dernier, les électeurs ont permis le maintien de la coalition DP – LSAP- Déi Gréng pour une nouvelle période législative. Le résultat personnel du ministre de l'Education nationale qui a perdu un tiers du nombre de voix par rapport aux élections précédentes, montre clairement que sa politique en matière d'éducation a très été nettement désavouée.

Par conséquent, le SEW/OGBL demande à ce que les partis politiques qui formeront le prochain gouvernement en tiennent compte lors de l'élaboration de leur accord de coalition. Les réformes mises en place au cours des dernières années n'ont pu apporter des solutions satisfaisantes aux défis de notre système scolaire, mais au contraire elles ont porté atteinte à la qualité de l'école publique, à la réputation de notre système scolaire et à l'autorité des enseignants. A tous les niveaux de notre système éducatif, les problèmes sont en train de s'aggraver.

L'école publique garantira de moins en moins l'accès de tous aux compétences et connaissances indispensables à une vie citoyenne et responsable. La diversification de l'offre risque de créer des ghettoisations créant de nouvelles injustices sociales.

Il est urgent, entre autres, d'évaluer les effets de la hiérarchisation des fonctions enseignantes et du contingent de leçons d'enseignement mises à disposition des écoles et lycées. Il faut une réforme du stage d'entrée en fonction et une revalorisation de la fonction de l'enseignant pour attirer à nouveau des jeunes vers la profession.

Les enseignants du terrain attendent la mise en place d'un vrai dialogue avec le ministre de l'Education.

Le SEW/OGBL demande une réorientation de la politique éducative et se déclare prêt à une collaboration constructive avec le prochain ministre de l'Education nationale.

**Communiqué par le SEW/OGBL**

*17 octobre 2018*

# SEW-Attacke gegen Claude Meisch

SCHULPOLITIK Gewerkschaft verlangt vom Bildungsministerium Neuorientierung



Wären wohl keine besten Freunde mehr: Patrick Aenech (SEW) ...

OGBL, die darauf verweist, dass die Koalition von LSAP, DP und Gréng zwar bestätigt wurde, dass das persönliche Resultat des Erziehungsministers aber sehr klar zeige, dass dieser nicht die nötige Zustimmung der Wähler erhalten habe.

### Ein Drittel Stimmen weniger

Schon fast genüsslich erinnert das SEW daran, dass Meisch ein Drittel seiner persönlichen Stimmen im Verhältnis zur Wahl 2013 verloren hat.

Die Parteien, die eine neue Regierung bilden, sollten dies bei der Ausarbeitung des Koalitionsabkommens berücksichtigen, lautet nun die Forderung des Teams um Patrick Aenech, das allerdings nur zwischen den Zeilen so weit geht, zu fordern, Claude Meisch solle das Bildungsministerium nicht mehr zugewandt werden.

Die Reformen der vergangenen Jahre hätten keine zufriedenstellenden Antworten auf die Herausforderungen des nationalen Schulsystems gegeben, so das Syndikat, ganz im Gegenteil, sie hätten der Qualität der öffentlichen Schule, ihrem Image und auch der Autorität der Lehrer geschadet. Die Probleme seien dabei sich zu verschärfen, und das auf allen Ebenen des Schulwesens.

### Fehlendes Wissen, fehlende Kompetenzen

Immer weniger garantiere das öffentliche Schulsystem den Zugang zu notwendigem Wissen und Kompetenzen für ein verantwortungswolles und aufgeklärtes Leben; also genau das Gegenteil des



... und der bisherige Erziehungsminister Claude Meisch (DP)

sen, was Meisch in seinem Buch als Motivation seiner Arbeit darstellt. Die Diversifizierung der Angebote berge das Risiko einer Überforderung, die neue soziale Ungerechtigkeiten schaffe.

Weiter verweisen die gewerkschaftlich engagierten Lehrer darauf, dass die Auswirkungen der Hierarchisierung der verschiedenen Funktionen im Schulwesen endlich ausgewertet werden sollten, ebenso wie die Stundenkontingente, die den Grund- und Sekundarschulen vom Ministerium

zur Verfügung gestellt werden. Auch das Pensum für angehende Lehrer solle überarbeitet und der Beruf ausgeweitet werden, um Jugendliche erneut für den Lehrberuf gewinnen zu können.

Schließlich würden die Lehrer einen echten Dialog mit dem Ministerium erwarten. Das SEW erwarte eine Reorientierung der Bildungspolitik und sei bereit, konstruktiv mit einem nächsten Ressortminister zusammenzuarbeiten.

### Robert Schneider

Noch ist nicht definitiv klar, aus welchen Parteien sich die nächste Regierung zusammensetzt und welche Politiker welche Ministerposten bekleiden. Das Syndikat Erziehung und Wissenschaft des OGBL, verweist aber bereits – quasi prophylaktisch – darauf, dass die bisherige Erziehungspolitik keine Zustimmung mehr habe.

Die Angriffe des SEW und dessen Präsidenten Patrick Aenech gegen Claude Meisch (DP) und seine Politik sind nicht neu. Letzterer gab sich bislang unbeeindruckt, schrieb sich wenige Monate vor der Wahl mit dem Buch „Stark Kanzler“ eine Menge Frust von der „politischen Seele“ und versuchte die Motivation seiner Arbeit und deren Richtung zu erklären.

Ohne großen Erfolg – jedenfalls nicht bei der gewerkschaftlich organisierten Lehrerschaft des

# L'accord de coalition

*L'accord de coalition du nouveau gouvernement nous est parvenu tout juste avant la fin de rédaction de ce journal. Voici la partie sur l'Education. En résumé du texte tout va pour le mieux dans les meilleurs des mondes possibles, et le reste sera amélioré. Toutefois le SEW/OGBL a tenu à ajouté rapidement quelques commentaires qui définiront certainement nos démarches dans les mois à venir.*

## Education, Enfance et Jeunesse

Par la fusion, en 2013, du département de l'éducation nationale, chargé de l'éducation formelle, avec celui de l'enfance et de la jeunesse, chargé de l'éducation non-formelle, un changement de paradigme important a été entamé. Il a consisté à développer une approche holistique permettant d'atteindre un objectif commun qui est celui d'assurer aux enfants et jeunes un cadre éducatif et d'accueil cohérent et de qualité. La collaboration de ces deux ordres d'éducation sera renforcée en allant de pair avec des initiatives communes en vue d'une éducation globale mettant l'enfant au centre des préoccupations.

*Afin de réduire les coûts, le ministère prône une utilisation commune des infrastructures d'accueil et scolaires par les ajouter: maisons relais (MR) et les écoles.*

*Pour des raisons économiques évidentes, beaucoup de parents sont obligés de placer leurs enfants dans les MR. De nombreux enfants passent la majorité de leur temps (souvent de 7 h du matin à 7 h du soir, pendant les périodes scolaires et les vacances) à la MR et à l'école.*

*Il est évident qu'il faut établir une collaboration entre MR et école non seulement au niveau du ministère, mais aussi au niveau local. Le fonctionnement de cette coopération reste à définir.*

*Il faudra cependant éviter de fusionner ces infrastructures. Les enfants auront (ou l'ont déjà) l'impression de passer tout le temps (toute leur vie active) à l'école. Ils ne feront plus de différence entre les heures de classe et le temps plus récréatif et éducatif de la MR. Il est clair que ces structures demandent des attitudes différentes et fonctionnent selon des règles qui ne sont pas les mêmes.*

*Pour les petits enfants cette situation n'est que difficilement gérable.*

*Le SEW/OGBL demande une séparation des infrastructures des MR et des écoles.*

Au cours de la précédente période législative, le Gouvernement a initié et mis en œuvre une série de

réformes afin de moderniser le système éducatif et scolaire luxembourgeois. L'actuelle législature fonctionnera désormais sous le signe de la consolidation, de l'évaluation des effets desdites réformes et, en cas de besoin, de leur adaptation. Aussi l'engagement en faveur du renforcement de l'école publique et du développement prioritaire des offres scolaires publiques est réitéré.

*Les effets néfastes des réformes structurelles sont bel et bien là. Les enfants et les enseignants en souffrent quotidiennement. Il n'y aucune raison d'attendre encore plus longtemps pour réagir. Il faut tout de suite renouer le dialogue avec les enseignants et il suffit de les écouter. Faut-il seulement rappeler les sujets les plus pressants concernant le fondamental:*

- Le contingent:  
les centres d'apprentissages et les leçons d'appui font cruellement défaut
- Les mesures d'appui externes :  
les enseignants se sentent abandonnés avec des classes souvent ingérables
- La bureaucratie débordante
- Les directions régionales :  
les membres de la directions sont trop loin des écoles, les enseignants ne les perçoivent pas comme support, mais plutôt comme adversaire
- La pénurie d'enseignants
- Le stage d'admission à la fonction
- Le manque de remplaçant
- L'évaluation des élèves
- La procédure d'orientation du fondamental vers le secondaire

Ainsi, l'école publique doit continuer à s'ouvrir à la diversité de sa population en adaptant son offre éducative et scolaire aux besoins réels de ses élèves. La promotion de l'Égalité des chances reste un principe directeur qui caractérisera l'action gouverne-

mentale dans les années à venir. Il sera veillé à donner à chaque enfant des chances équitables de réussir et de construire son avenir. L'action politique au niveau de l'éducation nationale, de l'enfance et de la jeunesse sera en ligne avec les objectifs de l'éducation au développement durable définie dans l'Agenda 2030 de l'Organisation des Nations Unies (ONU) qui propose des outils pour intégrer les contenus y relatifs à tous les niveaux du système éducatif. D'après les termes de l'Agenda 2030, les pays sont tenus d'« assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ». Quant aux programmes scolaires, il s'agit de sensibiliser les jeunes - et aussi les adultes - à la complexité des enjeux de notre société, de les inciter à changer leurs comportements en faveur d'un avenir durable et d'agir en citoyens responsables pour les générations présentes et futures.

*En avançant l'argument de la diversité des besoins, les responsables politiques n'ont non seulement trouvé un moyen d'ouvrir l'école publique aux grandes multinationales de l'Education, mais la diversification de l'offre scolaire risque de créer des écoles et des filières aboutissant à des diplômés sans valeur réel pour la continuation des études et sans débouchés sur le marché du travail.*

*L'OGBL va poursuivre sa campagne contre la privatisation et la marchandisation du système scolaire.*

La politique de l'Education au sens large sera développée dans un esprit de continuité pour permettre la réalisation cohérente des réformes amorcées. Cette démarche impliquera, outre une évaluation régulière et une mise à jour de textes législatifs, une mise à disposition de ressources nécessaires et suffisantes dans les domaines du personnel qualifié, des finances et des infrastructures.

*Depuis quelques années, l'école fondamentale se voit confrontée à d'énormes problèmes à répondre aux exigences croissantes des enfants. Beaucoup de ces problèmes sont les conséquences des récentes réformes.*

*Il y a urgence à réévaluer le contingent. Le personnel qualifié est à mettre à disposition pour le travail avec les enfants.*

*L'accord de coalition ne parle pourtant pas de méthodes pédagogiques. Les réformes se limitent aux structures. Une adaptation de la didactique aux exigences des enfants s'impose.*

En parallèle, une série de projets viendront s'ajouter à la mise en œuvre de ces réformes afin de compléter la mise en place des nouvelles initiatives dans les secteurs de l'enseignement fondamental et secondaire, de la formation professionnelle, de la formation des adultes, des politiques de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à l'enfance et à la famille.

La politique qui sera poursuivie se résumera à cinq grands principes :

#### **a. Le développement dans la continuité pour assurer la qualité des réformes entamées**

Une priorité sera accordée à la transposition, à l'évaluation et à l'évolution des réformes entamées lors de la dernière période législative. Il faudra veiller à leur consacrer le temps nécessaire pour que les effets escomptés puissent se manifester.

Les effets sont là. Il suffit de relancer un vrai dialogue avec les acteurs du terrain pour identifier rapidement les problèmes les plus urgents.

La situation actuelle dans les écoles ne permet pas de « phase de consolidation », sans action, en attendant patiemment des résultats positifs.

#### **b. L'enfant au centre des préoccupations**

Le système éducatif luxembourgeois restera fondé sur les principes de l'éducation formelle et de l'éducation non-formelle. Celui-ci réunit l'ensemble des domaines visant à développer les capacités des enfants et jeunes et à renforcer les différentes mesures de soutien pédagogique et social.

### c. Des écoles différentes adaptées à des talents différents

Pour permettre à tous les élèves de développer pleinement leurs capacités personnelles et leurs talents, il y a lieu de continuer à diversifier l'offre scolaire. Ce processus ayant été entamé lors de la dernière période législative, il sera poursuivi au cours de cette législature.

*Les échecs scolaires sont en corrélation avec l'environnement social des enfants. Il est inadmissible de réduire les causes à des « talents différents ». Pour garantir un minimum d'égalité des chances, il faudrait surtout mettre en place un dispositif d'aide scolaire aux enfants des milieux défavorisés, et ceci dès le début de leur scolarité, au lieu de créer par après des filières et des écoles pour récupérer ces enfants avec le grand risque d'une ghettoïsation.*

### d. Confiance et autonomie

Afin de permettre au système éducatif de progresser de façon significative, il est indispensable de tenir compte des spécificités du pays. Dans le respect des objectifs généraux de qualité à atteindre, les écoles seront encouragées à développer des approches et concepts fondés sur l'évolution et la diversité de notre société. Le partenariat avec les directions de région et des lycées, voire les professionnels de l'éducation se fera dans un climat de confiance mutuelle et par le biais d'une concertation soutenue.

*Le grand défi de cette législature consiste ne la création d'un climat de confiance entre les acteurs du terrain et les responsables politiques.*

*Le développement scolaire devra se faire au niveau national. Il suffit de donner une autonomie aux écoles pour s'adapter aux besoins locaux.*

*Le PDS reste un monstre administratif sans grande implication sur le terrain au contraire des ressources précieuses sont gaspillés que les enseignants pourraient mettre à disposition des enfants.*

### e. Innovation et modernisation

La force innovatrice du système éducatif se répercute notamment sur les domaines des nouveaux médias et du numérique, de l'entrepreneuriat et du développement durable. Les nouvelles technologies et les nouveaux médias peuvent ainsi être considérés à la fois comme outil pédagogique et matière à enseigner. Pour permettre au système éducatif de rester en phase avec le développement de la technologie numérique, des actions et projets s'adressant à la population scolaire seront lancés dans tous les domaines innovateurs.

*L'équipement des écoles avec les nouvelles technologies est toujours comme un facteur de réussite scolaire. Des études ont pourtant montrés que l'effet des TIC, surtout au niveau du fondamental est contreproductif et présente plutôt une entrave à l'acquisition des techniques de base.*

*Reconcentrons-nous à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture et veillons que le temps d'écran des enfants qui déjà prend des proportions inquiétantes en dehors des heures scolaires soit strictement limité pendant les heures de classe.*

Pour réussir à développer ses multiples initiatives au bénéfice de son public-cible - les enfants et les jeunes - l'objectif d'établir un vaste consensus sociétal autour de l'éducation au sens large du terme sera poursuivi.

## Une nouvelle gouvernance pour l'Éducation nationale

La politique éducative est une matière qui n'appartient pas uniquement au ministre ayant l'éducation dans ses attributions. Il s'agit plutôt de relever le débat sur l'éducation en associant des représentants des professionnels de l'éducation, de la société civile, des élèves et des parents d'élèves, des partenaires sociaux, du monde politique et économique, de l'observatoire de la qualité scolaire, ainsi que le médiateur scolaire, afin d'élaborer une démarche collective qui responsabilise toutes les parties prenantes. C'est la raison pour laquelle l'idée du « Bildungsdësch » sera développée et concrétisée.

*Le succès de l'idée du « Bildungsdësch » dépend de la composition de ses membres. Il risque toutefois d'être une nouvelle commission qui propose des postes à quelques élus, mais qui n'aura pas de réel impact.*

*Au niveau du fondamental, il y a déjà la commission scolaire nationale qui a plutôt une fonction d'alibi.*

*Au niveau de l'Education, il y a le Conseil Supérieur de l'Education avec plus ou moins les mêmes représentants qui sont prévus pour le « Bildungsdësch ». Donc, nihil novi sub sole.*

Dès lors, les membres du « Bildungsdësch » auront à traiter des sujets d'une importance fondamentale et à portée nationale comme les maintes questions liées à la formation initiale des instituteurs/trices à l'Université du Luxembourg et au recrutement de personnel à moyen et long terme. Dans ce contexte, il faudra redéfinir le profil de l'enseignant sur la base des compétences nécessaires et des critères de qualité à assurer en fonction de l'évolution.

La modernisation des programmes scolaires et l'intégration de thématiques transversales comme par

exemple l'éducation au développement durable, l'éducation aux médias, l'éducation financière et l'égalité des chances seront discutées au sein du Conseil national des programmes.

## La formation des professionnels de l'éducation

En matière d'orientations futures des formations des professions socio-éducatives et des professions de la santé, les référentiels de compétences pour les différents niveaux de formation seront arrêtés.

Une nouvelle qualification de niveau diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) dans le domaine de l'éducation non-formelle sera mise en place.

L'offre de formations continues pour les agents éducatifs de l'éducation non-formelle sera améliorée tant au niveau de la qualité que de la quantité. Une cellule «assurance de la qualité de la formation continue» sera mise en place à cette fin. Il est en outre prévu de mettre en place des agences de formation continue accréditées qui proposeront aux professionnels une offre de formations de haut niveau.

Des pourparlers visant à augmenter les effectifs d'étudiants admis aux études de bachelor en sciences de l'éducation à l'Université du Luxembourg seront entamés. Celle-ci deviendra l'acteur privilégié pour la formation initiale des enseignants de l'enseignement fondamental. En outre, l'impact sur le Luxembourg de la réforme belge en matière de formation des enseignants sera analysée.

*Le SEW/OGBL exige que des mesures urgentes soient élaborées pour rétablir l'attractivité du métier d'enseignant. Les causes pour le désistement des jeunes sont multiples : il faut entre autres réformes le stage d'admission à la fonction, revoir les conditions de travail dans les écoles (mise en place des mesures d'appui pour les enfants) et surtout valoriser les enseignants.*

Par ailleurs, des pourparlers seront entamés avec l'Université du Luxembourg afin d'organiser de nouvelles formations du niveau master en matière de pédagogie spécialisée («Sonderpädagogik»), de gestion des écoles et de la digitalisation en éducation («Educational Technologies»).

Certaines formations continues dispensées par l'Université du Luxembourg dans le cadre de l'Institut de formation de l'Education nationale (IFEN) seront reconnues par des points attribués selon le Système européen de transfert et d'accumulation de crédits (points ECTS). Ceux-ci pourront être comptabilisés en vue de l'obtention d'un diplôme universitaire. Dans la perspective du renforcement des liens entre l'Université et l'IFEN et de la décentralisation des activités

de l'IFEN, un deuxième ancrage de l'IFEN est prévu à Esch- Belval.

*Le SEW/OGBL exige que la formation des institutrices et des instituteurs reste du domaine de l'Université.*

Le stage d'insertion professionnelle sera adapté dans la visée des accords trouvés entre le Gouvernement et la Confédération générale de la Fonction publique (CGFP) au niveau de la fonction publique, ainsi qu'entre le Syndicat national des enseignants (SNE) et le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse pour l'enseignement fondamental. Le stage sera aligné davantage sur les expériences, connaissances et compétences professionnelles acquises pendant le cursus de la formation initiale des futurs enseignants. La première année du stage sera dédiée à l'accomplissement de la période probatoire et aux éléments certificatifs et sera suivi d'une phase formative. Des dispenses et des réductions de stage pour la phase formative pourront être attribuées en fonction de la formation et des expériences professionnelles du stagiaire.

*Le SEW/OGBL exige une réforme fondamentale du stage d'admission.*

Une évaluation de l'IFEN et de ses programmes sera mise en œuvre.

# Enseignement secondaire – Un accord de coalition 2018 en demi-teinte

«L'actuelle législation fonctionnera sous le signe de la consolidation, de l'évaluation des effets desdites réformes et, en cas de besoin, de leur adaptation».<sup>1</sup>

«La promotion de l'égalité des chances reste un principe directeur qui caractérisera l'action gouvernementale dans les années à venir».<sup>2</sup>

«Une mise à disposition de ressources nécessaires et suffisantes dans les domaines du personnel qualifié, des finances et des infrastructures sera assurée».<sup>3</sup>

Voilà trois déclarations issues de l'accord de coalition consacrée à l'Éducation, l'Enfance et la Jeunesse. Le SEW/OGBL prendra à cœur ces déclarations et aura certainement plus d'une fois l'occasion de les rappeler au ministre Meisch au cours des cinq prochaines années.

## Faire mieux avec moins

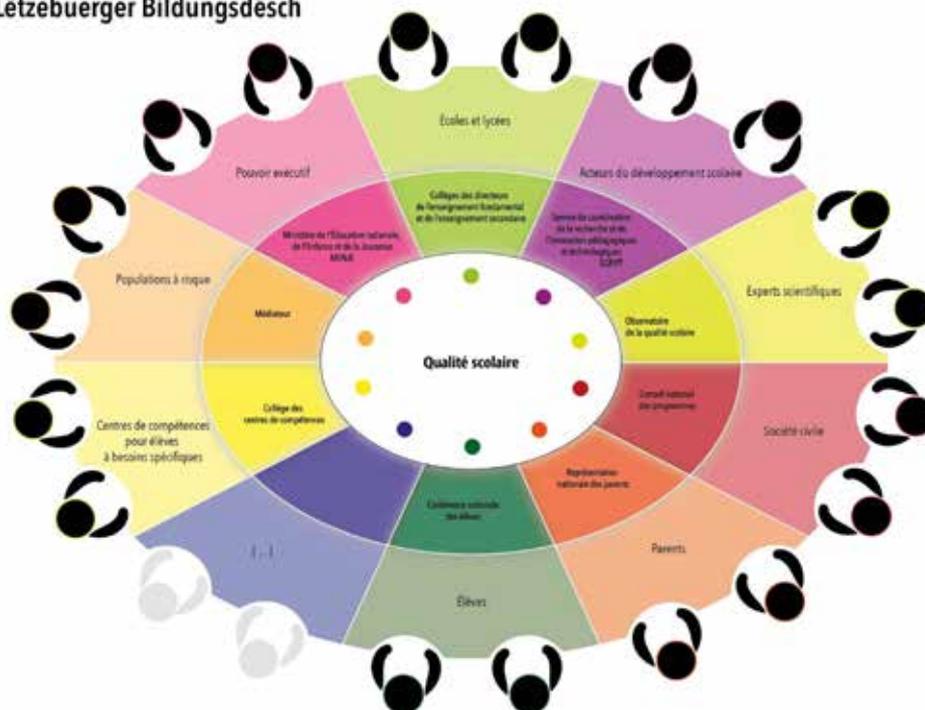
Rappelons dès à présent au ministre Meisch que l'égalité des chances au lycée ne s'obtiendra pas en changeant la dénomination des classes et des régimes d'enseignement, de même que la mise à disposition de ressources nécessaires et suffisantes ne se fera

pas selon la formule préférée des libéraux dont il fait partie et qui promettent régulièrement de «faire mieux avec moins». Au ministre Meisch de tenir ses promesses et d'œuvrer enfin en faveur de celles et de ceux qui travaillent tous les jours en classe avec les élèves plutôt que de continuer à gaver son administration, ses commissions, ses cellules, ses centres de compétences et autres «Bildungsdëscher» avec des soi-disant experts de tout genre.

## La diversification de l'offre scolaire

Le ministre Meisch déclare vouloir continuer à diversifier l'offre scolaire, notamment en promouvant les écoles internationales. Le SEW/OGBL met en garde contre cette évolution. Une diversification trop poussée, débouchant à moyen terme sur une école à la carte au service des parents et de leurs enfants, dépassera rapidement les capacités organisationnelles de l'école publique et ouvrira grand les portes à la privatisation de l'éducation. Par ailleurs, une internationalisation trop poussée de notre enseignement favorisera la fragmentation de la population scolaire et par là de toute la société luxembourgeoise.

### Lëtzebuenger Bildungsdëscher



## Le « Bildungsdësch » sans les enseignants

D'après l'accord de coalition, le « Bildungsdësch » sera « développé et concrétisé » afin qu'il puisse « *traiter des sujets d'une importance fondamentale et à portée nationale* »<sup>4</sup> touchant le monde de l'éducation. En analysant en détail la composition de ce « Bildungsdësch » telle que le ministre Meisch se l'imagine, le SEW/OGBL doit constater qu'il regroupe une multitude d'acteurs différents, des parents et élèves aux experts les plus titrés dans les secteurs les plus divers en passant par des représentants du collège des directeurs, de la société civile et ... des professionnels de l'éducation. Qui sont ces représentants des professionnels de l'éducation ? Pour le SEW/OGBL, il ne peut s'agir que de représentants, à parts égales, des trois syndicats représentatifs dans le secteur éducatif. Et même si les enseignants feront partie de cette énième « agence » du ministère, le « Bildungsdësch » ne constituera-t-il pas plutôt une mise sous tutelle des principaux acteurs de l'école et en même temps une grande ouverture aux dilettantes pédagogiques du secteur marchand avec leurs idées utilitaristes et néolibérales ? Au ministre Meisch de clarifier cette situation au plus vite.

## La formation professionnelle

Le SEW/OGBL persiste à affirmer que la réforme de la formation professionnelle de 2008, et malgré des adaptations ponctuelles depuis lors, restera dans les annales de l'Education nationale luxembourgeoise comme une des réformes les plus désastreuses de tous les temps. La remise à zéro, demandée par tous les syndicats d'enseignants, a toujours été refusée par des responsables politiques qui, pour ne pas perdre la face, ont sacrifié, et continuent à le faire, des milliers de jeunes apprenants. L'adaptation des « *contenus des modules préparatoires aux différentes formations ouvrant la voie à des études supérieures* »<sup>5</sup> fait partie de ses adaptations ponctuelles qui ne font que cacher une misère généralisée.

Le SEW/OGBL rappelle à ce sujet qu'il demande depuis longue date l'abolition pure et simple des modules préparatoires dans les formations du technicien et leur réintégration dans l'horaire classique.

Par la même, le SEW/OGBL demande à ce que les élèves des classes terminales du DAP et du DT puissent profiter d'une journée de repêchage lors de leur PIF, à l'instar des élèves des classes terminales dans l'ESC et l'ESG. Sans entrer dans le détail de tous les problèmes qui gangrènent la formation professionnelle, le SEW/OGBL exige du ministre de l'Education nationale que ses services arrêtent de prendre les élèves de

la formation professionnelle pour des jeunes de deuxième classe. Ils méritent autant le respect que tous les autres élèves dans l'enseignement public.

Quant à la déclaration que « *les formations concomitantes seront davantage développées, combinant formation à l'école et en entreprise* »<sup>6</sup>, le SEW/OGBL demande à ce que le MENJE réalise d'abord une analyse objective et neutre de la formation concomitante telle qu'elle fonctionne actuellement avant de décider des suites à donner. Le SEW/OGBL, pour sa part, n'est pas convaincu que toutes les entreprises formatrices garantissent actuellement un encadrement adéquat au développement professionnel des jeunes apprenants.

## La digitalisation de l'enseignement

L'accord de coalition prévoit également l'élaboration d'une « *réforme de l'enseignement à distance et de l'eBac* », de même qu'il explique que « *des cours à distance seront développés sur le portail eBac* »<sup>7</sup>. Le SEW/OGBL met en garde contre cette tendance à promouvoir les cours à distance et s'opposera à toute suppression de cours en classe dans l'intention de les remplacer par des cours à distance.

De même, le SEW/OGBL reste très sceptique quant à la proposition de « *généraliser les tablettes et laptops en classe* »<sup>8</sup>. Là où certaines universités commencent à limiter, voir à défendre l'utilisation des tablettes et laptops dans les cours, notre gouvernement compte vendre cette initiative comme le « *nec plus ultra* » d'un enseignement moderne. Les tablettes et laptops en classe ne doivent jamais être qu'un outil pédagogique parmi d'autres, au risque d'appauvrir inéluctablement le processus d'apprentissage de nos jeunes.

Le SEW/OGBL met en garde que, face à la généralisation prévue de la section I dans l'ESC et au développement des disciplines STEM (sciences, technology, engineering and mathematics), le ministre Meisch risque de se retrouver rapidement à court de personnel qualifié, si ce n'est déjà le cas comme avec les professeurs informaticiens. Le SEW/OGBL insiste auprès du ministre pour qu'il fasse tout le nécessaire afin de rendre de nouveau attractif le métier d'enseignant, au risque de se voir reproduire dans l'enseignement secondaire les problèmes de pénurie rencontrés ces dernières années dans l'enseignement fondamental.

## L'apprentissage des langues

Selon le SEW/OGBL, la situation de l'apprentissage des langues au Luxembourg n'est pas assez développée dans l'accord de coalition. Au lieu de s'attaquer au fond du problème de la situation linguistique au Luxem-

bourg, le nouveau gouvernement n'a rien de mieux à proposer que « l'initiation à l'anglais dès la classe de 7e<sup>9</sup> ». Il est pourtant connu que l'anglais est la seule langue étrangère qui ne pose pas trop de problèmes à la population estudiantine luxembourgeoise.

Et que dire de l'initiative, à peine cachée, du gouvernement de surfer sur le « hype » actuel consacré à la langue luxembourgeoise en « développant des activités autour de la langue et du patrimoine luxembourgeois », en offrant à « chaque élève des classes supérieures la possibilité de suivre des cours en matière d'expression écrite du luxembourgeois et d'histoire culturelle du pays » et même en essayant de « renforcer la place de la langue luxembourgeoise au niveau de l'Union européenne et d'élaborer une règle administrative sur l'utilisation du luxembourgeois<sup>10</sup> ». Pourquoi un tel acharnement en faveur de la seule langue luxembourgeoise dont le rayonnement international tend vers le néant absolu et qui n'est même pas la première langue parlée sur le marché de travail national.

### La professionnalisation des cours d'appui

Même si le SEW/OGBL est globalement sceptique au sujet des grandes lignes de l'accord de coalition, il y a néanmoins certaines propositions qui trouvent notre soutien, à charge des responsables politiques de confirmer ces déclarations par leur faisabilité concrète sur le terrain.

Ainsi, le SEW/OGBL soutient la « professionnalisation des cours d'appui à l'enseignement secondaire pendant les vacances scolaires (...) par des membres du personnel enseignant volontaires<sup>11</sup> ». Par ailleurs, l'organisation de cours d'appui à partir de la mi-août permettrait d'avancer les sessions de rattrapage des élèves techniciens dans la formation professionnelle à la mi-septembre, ensemble avec les sessions d'automne dans l'ESC et l'ESG.

### Le service socio-éducatif

Le SEW/OGBL soutient l'idée que tous les lycées soient « dotés d'un service socio-éducatif qui a pour mission de développer des projets socio-éducatifs par l'offre d'activités périscolaires » et que « le système actuel des heures de surveillance soit adapté et que ces heures soient assurées par les équipes socio-éducatives<sup>12</sup> », à condition toutefois que les ressources en personnel soient suffisantes pour assurer ces charges.

### La charge administrative des enseignants et des directions

Le SEW/OGBL soutient la proposition de « réduire progressivement la charge administrative des enseignants et des directions d'écoles<sup>13</sup> ». Il se montre toutefois très sceptique quant à la proposition qui veut que « des directeurs administratifs, disposant de formations différentes des directeurs enseignants, viennent appuyer les équipes des directions existantes<sup>14</sup> ». Même si le SEW/OGBL ne s'oppose pas à un renforcement des directions de lycée par un responsable administratif, il n'acceptera pas que les enseignants soient soumis à l'autorité directe d'un directeur non enseignant.

### L'organisation scolaire

Quant à la déclaration que « des questions de responsabilité et de compétences seront clarifiées en matière d'organisation scolaire et que les procédures de répartition des classes et d'occupation des postes entre les titulaires feront l'objet d'une reconsidération<sup>15</sup> », le SEW/OGBL demande à avoir des explications supplémentaires de la part du MENJE avant de pouvoir se prononcer.

### Le développement d'une culture de la communication

Terminons avec le passage le plus humoristique de l'accord de coalition consacré à l'Éducation, l'Enfance et la Jeunesse. Il s'agit du passage où il est question de « faciliter le développement d'une culture de la communication<sup>16</sup> ». Il s'agit là d'une bonne initiative que le ministre Meisch devrait prendre à cœur, lui qui est le champion toutes catégories de la culture du non-dialogue. Peut-être faudrait-il que le ministre Meisch se mette à réfléchir sur les fautes commises par le président français Macron. Lui aussi croyait qu'il pouvait prendre ses décisions et réaliser ses réformes en se passant des corps intermédiaires. Nous connaissons tous, aujourd'hui, les réactions générées par cette manière de gouverner ! Dont acte !

1 Page 55 de l'accord de coalition.

2 Page 55 de l'accord de coalition.

3 Page 55 de l'accord de coalition.

4 Page 57 de l'accord de coalition.

5 Page 61 de l'accord de coalition.

6 Page 62 de l'accord de coalition.

7 Page 63 de l'accord de coalition.

8 Page 66 de l'accord de coalition.

9 Page 65 de l'accord de coalition.

10 Page 65 de l'accord de coalition.

11 Page 60 de l'accord de coalition.

12 Page 61 de l'accord de coalition.

13 Page 69 de l'accord de coalition.

14 Page 69 de l'accord de coalition.

15 Page 69 de l'accord de coalition.

16 Page 68 de l'accord de coalition.

# L'avenir de notre système éducatif - l'école-entreprise à la merci du roi marché<sup>1</sup>

Depuis l'arrivée de Claude Meisch au poste de ministre de l'Éducation nationale, nous constatons une accélération spectaculaire de la politique de libéralisation de l'enseignement public, politique entamée sous les ministres Brasseur et Delvaux dans le cadre et sous couvert des stratégies de Lisbonne et d'Europe 2020 en matière d'éducation et de formation.

## Un dispositif de concurrence et de surveillance, gage de performance

Sous l'impulsion de ces politiques, un nouveau mode de gouvernement de l'école s'établit partout en Europe, « régi par un dispositif de concurrence et de surveillance, gage supposé de performance<sup>2</sup> ». Au Luxembourg aussi, ces politiques viennent ou sont en train d'être mises en pratique :

- Mise en avant de la prétendue autonomie des lycées qui n'est qu'alibi pour déresponsabiliser le MENJE de l'échec des réformes passées et des réformes à venir.
- Mise en concurrence des lycées sous couvert d'une diversification de l'offre scolaire.
- Mise en concurrence des enseignants par l'abolition de la carrière plane et la mise en place de postes à responsabilité particulière.
- Evaluation des enseignants dans le cadre du « New public management ».
- Gestion par objectifs dans le cadre des plans de développement scolaire.
- ...

Dans les discours politiques « ce nouveau régime scolaire tente de se donner une légitimité par la critique de l'ancien modèle d'école, inégalitaire et traitant la population des élèves comme une grande masse que l'institution sélectionne, distribue dans des tuyaux étanches et finalement répartit dans des groupes socio-professionnels remarquablement proches de ceux de leurs milieux familiaux d'origine ». Et les solutions à ces maux seraient « la concurrence du marché, le modèle entreprise et le management de la performance<sup>3</sup> ».

Dans ce modèle d'école, la mission essentielle, sinon unique, des enseignants deviendra celle de produire des compétences nécessaires à la compétitivité de

l'économie et la seule justification des investissements scolaires sera celle d'une formation adaptée aux besoins des entreprises et permettant l'insertion professionnelle. Avec une communication bien ficelée, les politiques s'assurent de l'accord massif des élèves eux-mêmes et de leurs parents, soucieux de s'assurer un avenir sur le marché du travail de plus en plus disputé et de plus en plus volatil.

## La formation progressive des intelligences n'est plus guère prisée dans l'entreprise scolaire.

Dans une économie en évolution permanente, un marché du travail en proie à des changements de plus en plus rapides et radicaux, dans un environnement consumériste et individualiste de plus en plus poussé, comment expliquer aux élèves et aux parents que la vocation humaniste de l'école, l'idéal d'un enseignement ayant pour objectif essentiel de développer l'esprit critique de nos jeunes et d'en faire des citoyens éclairés sont gravement mis en péril. Comment expliquer aux parents que l'abandon progressif de l'étude des beaux-arts, de la musique, de la philosophie, de l'histoire et autres matières soi-disant inutiles, branches considérées par beaucoup aujourd'hui comme improductives et non lucratives a des conséquences néfastes sur le développement de leurs enfants.



Jules Barthel

## Ënnerschiddlech Schoule fir ënnerschiddlech Schüler

L'individualisation de nos sociétés, le chacun pour soi, l'intérêt privé et personnel qui prime sur l'intérêt collectif, sont aujourd'hui des réalités qui ne s'arrêtent pas aux portes de l'école, loin de là. En effet, « *produire efficacement le capital humain suppose également un suivi plus individualisé de la construction des compétences, une gamme plus large de choix entre enseignements, une responsabilisation accrue des individus dans un parcours choisi* <sup>4</sup> ».

Le slogan du ministre Meisch «Ënnerschiddlech Schoule fir ënnerschiddlech Schüler» traduit l'individualisation au sein même de l'école. Quid d'une école solidaire, quid d'une école qui unit, quid d'une école qui rassemble. En avant toute pour une école où on apprend dès le plus jeune âge à « *se prendre en charge, à être individuellement responsable de son échec comme de sa réussite* ». Et l'enseignant, quant à lui, sera « *invité à se transformer en coach diagnostiquant et comblant les compétences défectueuses et guidant l'apprenant vers l'emploi* <sup>5</sup> ».

A terme, un système sera mis sur pied dans lequel les parents pourront choisir ce qu'ils veulent pour leurs enfants et les écoles n'auront d'autres choix que de l'offrir si elles veulent survivre. Les écoles auront plus de liberté mais elles seront dépendantes du choix des parents. L'État, par la publication – tôt ou tard, cela arrivera aussi au Luxembourg – du résultat des mesures de performances (tests, évaluations, questionnaires de satisfaction, taux de promotion, taux d'admission à l'université, etc.) fera en sorte que le choix d'école par les parents sera rendu plus facile et plus transparent, mot définitivement très à la mode de nos jours.

La visée ultime de cette évolution est l'accroissement de l'efficacité du système éducatif tel que perçu par les parents <sup>6</sup>:

- les parents veulent le bien de leurs enfants et notamment obtenir un emploi bien rémunéré;
- un bon emploi est assuré si l'enfant a une bonne éducation via l'acquisition des compétences nécessaires;
- il faut donc s'assurer que l'élève reçoive une bonne éducation;

- il faut donc standardiser, centraliser, contrôler et évaluer le produit, le processus et les intervenants à toutes les étapes.



## La Grande-Bretagne – un précurseur pour l'Europe

En Grande-Bretagne, précurseur en la matière pour l'Europe, les objectifs de la réforme de l'éducation sont présentés à partir du modèle LMS - local management of schools <sup>7</sup>:

- donner plus de flexibilité aux écoles pour qu'elles puissent répondre plus adéquatement aux besoins de l'environnement local et de leur clientèle,
- transférer le contrôle des ressources en enseignants à des gestionnaires locaux,
- accroître la responsabilité des écoles dans la façon d'utiliser les ressources,
- accroître l'efficacité du management dans les services éducatifs en définissant très minutieusement la responsabilité pour la livraison de ces services.

Les mots-clés de cette réforme sont

- les mécanismes de marché ou de quasi-marché,
- la décentralisation,
- l'amélioration de la qualité et enfin
- la réponse aux besoins de l'utilisateur - consommateur.

Le principe de base est la conduite de l'école comme une entreprise, en s'appuyant sur des concepts et des approches comme la recherche de la performance, l'évaluation des résultats, la standardisation des

opérations, la redevabilité, l'évaluation des opérateurs et la mise en place de mécanismes de sanction combinés à un accroissement du contrôle.



## En route vers une culture des résultats

Toute cette politique devra forcément produire des résultats, même s'il faudra forcer un peu la main. Il faudra ainsi s'attendre dans les années à venir à la mise en route d'une évaluation et d'un financement tributaires d'une gestion axée sur les résultats. Un tel système est déjà pratiquement institutionnalisé aux États-Unis et dans plusieurs pays européens avec, à la clé, une pression énorme sur les enseignants pour qu'ils modifient leur enseignement et qu'ils abaissent leurs critères d'évaluation afin de permettre aux établissements d'atteindre les résultats escomptés.

Selon Gabriel Danis, conseiller politique à la centrale des syndicats québécois<sup>8</sup>, les États-Unis ont commencé à payer le personnel enseignant en fonction du résultat des élèves et à fermer les écoles les moins performantes aux épreuves d'examen. Cette dynamique a entraîné une culture du « teaching to the test », soit le transfert du temps d'apprentissage vers la préparation des évaluations. De même, l'accent a été graduellement mis sur la mémorisation des réponses ainsi que sur les moyens et les astuces efficaces pour bien réussir les tests plutôt que sur le développement graduel des connaissances et savoirs des élèves.

## Les directeurs de lycée en chefs d'entreprise

Le développement de l'autonomie et de la diversification des écoles va de pair avec un surplus de pouvoir accordé aux équipes de direction, dotant

celles-ci de pouvoirs et de moyens de contrôle sur leur personnel de plus en plus importants<sup>9</sup>. Les directrices et directeurs de lycée deviennent progressivement de véritables chefs d'entreprises au détriment de leur fonction primaire de pédagogue.

Aujourd'hui, beaucoup de directrices et de directeurs de lycée se croient destinés à une grande carrière managériale alors qu'en vérité, ils ne sont que des vassales collés aux baskets de leur majesté. Malheureusement, il n'en va pas de même pour beaucoup d'enseignants. Leur transformation en hommes et femmes d'entreprise est plus lente et beaucoup pensent, en haut lieu et dans le grand public, que « sans la destruction du verrou statutaire de la fonction publique, on ne parviendra guère à modifier leurs conduites dans le sens souhaité<sup>10</sup> ». Voilà une bataille qui s'annonce et qui ne sera pas gagnée d'avance si on n'y prend garde.

## L'orientation aussi sera soumise aux lois du marché

L'orientation, elle aussi, sera soumise à de nombreux changements. La procédure est toujours la même. Dans un premier temps, l'orientation telle qu'elle fonctionne dans les écoles est discréditée en haut lieu, aidée en cela par les médias et autres réseaux sociaux. Quand le mal est fait et qu'il est bien installé dans la tête du grand public, les réformes sont initiées et peuvent passer comme du beurre. Aujourd'hui, il ne revient plus à l'orienteur « d'aider par son écoute un désir à formuler, mais bien de rationaliser le désir de son client en fonction des exigences du marché du travail<sup>11</sup> ». A l'avenir, l'élève et ses désirs de formation ne seront plus au centre de l'orientation mais bien les impératifs de l'économie et du monde professionnel.

## L'enseignant, bouc émissaire passe-partout

Il s'ajoute à tout cela que l'image délétère de l'enseignant dans l'opinion publique est, depuis de longues années, délibérément et conséquemment souillée par nos dirigeants, au point que le métier d'enseignant a perdu beaucoup de son attractivité auprès des jeunes et ceci malgré les prétendus avantages y associés, comme les grosses rémunérations, les vacances à perte de vue et d'autres petites

merveilles. Et ce ne sera pas la mise en concurrence des écoles et des enseignants qui va arranger quoi que ce soit. Aujourd'hui, l'enseignant est réduit, aux yeux de ses supérieurs, à n'agir que sous le « motif de l'intéressement matériel et par peur de la sanction hiérarchique<sup>12</sup> ». Quid de l'amour pour le métier, quid du dévouement professionnel, quid encore du goût à partager son savoir.

Des questions essentielles se posent. Quand écouterait-on enfin les enseignants? Qui, sinon l'enseignant, est le plus apte à juger sur le terrain des effets néfastes des mesures prises – ou non prises? Qui, sinon l'enseignant « peut constater l'inadéquation des réponses apportées à des problèmes qui, pour concerner l'éducation et l'enseignement, relèvent pour l'essentiel, quant à leur source et leur nature, des transformations de l'économie et de la société<sup>13</sup> ». Voilà un point essentiel. Au contraire de ce que veulent faire croire les dirigeants politiques à qui veut l'entendre, et même si tous les enseignants y attachent une grande importance, l'école n'est pas, prioritairement, une institution destinée à corriger les inégalités sociales. Elle est, et doit rester une institution qui, prioritairement, instruit les élèves et en fait des citoyens éclairés, condition de base à toute démocratie. Elle est, et doit rester une institution mettant tout en œuvre pour développer au maximum les capacités de chaque élève qui lui est confié, tout en sachant qu'il y aura toujours des jeunes qui iront plus loin que d'autres, sans doute aussi en fonction de leur appartenance à un milieu social plus favorisé. Ce n'est toutefois pas à l'école seule, mais à la société toute entière, de remédier à cette situation. Arrêtons de mettre tous les maux de la société sur le dos du seul enseignement et de l'école publique.

Face à la situation actuelle et aux perspectives qui s'annoncent, beaucoup d'enseignants passent du scepticisme à la résistance puis à l'apathie. Ils ont tendance à se replier sur soi et à laisser passer la tempête en se disant que le système est trop fort. Ils se déconnectent et réorientent leur vie en fonction d'activités signifiantes, le travail éducatif devenant une simple façon de gagner leur vie alors que la vraie vie débute à l'extérieur du milieu scolaire.

## Conclusion

Les changements qui s'opèrent actuellement se déploient au fur et à mesure, par des pratiques, des mesures, des réformes qui, prises isolément, ne paraissent souvent ni dangereuses ni néfastes. Prises dans leur ensemble, à la fin d'un processus de transformation de l'enseignement d'ici quelques années, les enseignants, mais aussi les élèves et leurs parents,



s'apercevront toutefois des conséquences de ces multiples réformes: professionnalisation de l'enseignement, abandon progressif de branches entières, diminution de la qualité des contenus, concurrence des écoles, classement des lycées, privatisation de panels entiers de l'enseignement, ghettoïsation de certaines catégories d'élèves sans oublier une bureaucratisation à outrance.

A toutes les enseignantes, à tous les enseignants se pose à présent une question essentielle: voulons-nous vraiment cette école pour nos futures générations? Nous pouvons nous y opposer, à condition toutefois de nous unir et de nous présenter devant nos supérieurs hiérarchiques comme un corps unique et solidaire.

Le nouvel accord de coalition poursuit la politique de libéralisation de l'école publique. En voici quelques extraits marquants.

1 Les passages en italique sont repris de l'article de Christian Laval « La réforme managériale et sécuritaire de l'école », L'appel des appels – Pour une insurrection des consciences, Edition les liens qui libèrent, 2009. Bien que se rapportant pour l'essentiel à la situation de l'école française, il est intéressant de constater que la situation de l'école luxembourgeoise, en 2018, ne diffère guère de celle décrite pour la France. Force est de constater que nous sommes confrontés, aujourd'hui, à un rouleau compresseur mondialisé que plus rien ne semble arrêter... si nous ne réagissons pas avec détermination. Les caricatures de Charb et de Faujour sont tirées de diverses publications de la Fédération des syndicats SUD Education.

2 L'appel des appels – Page 153

3 L'appel des appels – Page 154

4 L'appel des appels – Page 158

5 L'appel des appels – Page 158

6 Michel ST-GERMAIN - Une conséquence de la nouvelle gestion publique - L'émergence d'une pensée comptable en éducation; Education et francophonie, volume XXIX, n° 2, automne 2001, page 25

7 Michel ST-GERMAIN - Une conséquence de la nouvelle gestion publique - L'émergence d'une pensée comptable en éducation; Education et francophonie, volume XXIX, n° 2, automne 2001, page 16

8 Gabriel Danis - Les méfaits de la nouvelle gestion publique – Centrale des syndicats du Québec; Revue Nouvelles CSQ – Printemps 2015

9 Le plan de travail individuel, le descriptif de fonction, les entretiens individuels obligatoires, ... ne sont que quelques-uns des outils de contrôle qui attendent les enseignants dans les années à venir.

10 L'appel des appels – Page 156

11 L'appel des appels – Page 158

12 L'appel des appels – Page 161

13 L'appel des appels – Page 168

## Le nouvel accord de coalition poursuit la politique de libéralisation de l'école publique. En voici quelques extraits marquants.

### Une nouvelle gouvernance pour l'Éducation nationale

La politique éducative est une matière qui n'appartient pas uniquement au ministre ayant l'éducation dans ses attributions. Il s'agit plutôt de relever le débat sur l'éducation en associant des représentants des professionnels de l'éducation, de la société civile, des élèves et des parents d'élèves, des partenaires sociaux, du monde politique et économique, de l'observatoire de la qualité scolaire, ainsi que le médiateur scolaire, afin d'élaborer une démarche collective qui responsabilise toutes les parties prenantes. C'est la raison pour laquelle l'idée du « **Bildungsdësch** » sera développée et concrétisée.

Dès lors, les membres du « Bildungsdësch » auront à traiter des sujets d'une importance fondamentale et à portée nationale comme les maintes questions liées à la formation initiale des instituteurs/trices à l'Université du Luxembourg et au recrutement de personnel à moyen et long terme. Dans ce contexte, il faudra **redéfinir le profil de l'enseignant** sur la base des compétences nécessaires et des critères de qualité à assurer en fonction de l'évolution.

### Diversification des offres scolaires

Pour permettre à tous les élèves de développer pleinement leurs capacités personnelles et leurs talents, il y a lieu de continuer à diversifier l'offre scolaire.

Dans le respect des **objectifs généraux de qualité** à atteindre, les écoles seront encouragées à développer des approches et concepts fondés sur l'évolution et la diversité de notre société. Le partenariat avec les directions de région et des lycées, voire les professionnels de l'éducation se fera dans un climat de confiance mutuelle et par le biais d'une concertation soutenue.

L'offre de **classes internationales et européennes** publiques sera étendue, notamment au centre du pays. Une école européenne agréée sera établie sur le territoire de la Ville de Luxembourg.

Au sud du pays, il est prévu un nouveau « **lycée pilote** » dans le but de dynamiser l'offre scolaire à travers un éventail de concepts pédagogiques innovants.

La **loi sur l'enseignement privé** sera réformée pour apporter des précisions sur les relations entre l'Etat et le secteur privé et leurs responsabilités respectives. Une procédure pour évaluer l'opportunité de la création de toute nouvelle école privée sera élaborée.

### La gestion des écoles

Pour mieux répondre à leurs missions, les quinze **directions** de région de **l'enseignement fondamental** seront **renforcées en personnel administratif**.

Pour faciliter le développement d'une culture de la communication à laquelle participent tous les membres de la communauté scolaire, des **plates-formes d'échanges réguliers** seront instituées entre les directions de région, les enseignants, le personnel des SEA, les parents et les élèves.

Au niveau de **l'enseignement secondaire**, les directions seront renforcées et professionnalisées. Des **directeurs administratifs**, disposant de formations différentes des directeurs enseignants, viendront appuyer les équipes des directions existantes.

# L'ascenseur dans le bungalow



Pierre Mouselet

## Une légère irritation

Dans la résolution adoptée lors de la dernière diète syndicale du SEW, un élément m'a irrité a posteriori. En effet, la diète (moi inclus, puisque j'ai voté pour la résolution) y exprime son regret que l'école publique ne remplisse plus son rôle « d'ascenseur social ».

## L'impensable

En y réfléchissant de façon plus approfondie après la diète, je me suis souvenu d'une remarque de Guy Foetz qui, lors d'une réunion, disait (je le cite de mémoire) :

« Un des problèmes auxquels nous nous heurtons est le fait que, pour nos collègues, de nombreuses options sont devenues impensables. »

L'adjectif « impensable » était ici à comprendre dans son sens premier : on est incapable de le penser.

Je me suis donc posé la question si nous, syndicalistes de gauche, n'étions pas pris à ce même piège avec le terme « ascenseur social ». De fait, si nous regrettons que l'école ne remplisse pas son rôle « d'ascenseur social », i) nous présumons l'existence de différentes couches sociales et ii) nous estimons qu'il est bénéfique que l'école aide les individus à monter dans cette hiérarchie sociale. Il est vrai qu'un ascenseur n'a d'utilité que dans un bâtiment avec de multiples étages et il ne viendrait à l'idée de personne d'installer un ascenseur dans un bungalow.

## Histoire « d'ascenseur social »

Pour préciser ma pensée, je me permets de relater une histoire réelle où l'école publique a pleinement rempli son rôle « d'ascenseur social ». Elle se passe en

Allemagne et non pas au Luxembourg mais cela est sans aucune importance pour la réflexion. L'histoire est celle d'un gamin de parents très modestes, des Souabes du Danube qui avaient émigré de Hongrie en Allemagne après la guerre et s'étaient implantés du côté de Stuttgart<sup>1</sup>. Le père était ouvrier et la mère femme au foyer. Après ses études primaires et secondaires, le gamin devenu jeune homme a étudié la métallurgie et la physique des métaux à l'université de Stuttgart de 1966 à 1973. De 1973 à 1977, il était doctorant à l'Institut Max Planck dans le domaine de la recherche sur la physique des métaux, où il obtint son diplôme en 1977. Après une carrière professionnelle à la trajectoire verticale, il est élu président du conseil d'administration d'Audi AG. En sa qualité de chef de la direction du conseil d'administration d'Audi AG, il était également membre du conseil d'administration de Volkswagen AG. Il succéda à Bernd Pischetsrieder en tant que PDG de Volkswagen AG et président du conseil de surveillance de Porsche et de Audi<sup>2</sup>. En 2011, il était, avec des émoluments de 17,456 millions d'Euros, le PDG le mieux payé de tous les temps de toutes les sociétés cotées au DAX. On ne peut donc nier le fait que dans le cas de Martin Winterkorn, car c'est bien lui le gamin de notre histoire, « l'ascenseur social » ait fonctionné à merveille, même si la carrière du personnage a subi quelques revers ces dernières années à la suite de l'affaire « Dieselgate ». Il n'est toutefois pas nécessaire de trop se soucier de son sort car il touche une retraite confortable de son ex-employeur et conserve des mandats dans de nombreux conseils d'administration comme, par exemple, celui du FC Bayern de Munich (pour la petite histoire).

### Un terme mieux approprié ?

L'histoire qui précède m'a amené à me poser la question si des syndicalistes du SEW devraient vraiment regretter le fait que ce genre de biographie ne se répète pas plus fréquemment grâce à l'école publique.

L'objectif de l'école ne doit, à mon sens, pas être d'encourager par tous les moyens les enfants des chauffeurs de camions de devenir gestionnaires de fonds d'investissement. Elle doit au contraire amener tous les élèves, même ceux et celles qui vont ou veulent ultérieurement conduire des camions, de prendre conscience de leur situation de vie et de leur donner les moyens d'agir sur leur environnement afin qu'une société, dans laquelle les chauffeurs ou les chauffeuses de camion puissent vivre aussi agréablement que les gestionnaires de fonds d'investissement, devienne à nouveau pensable. La raison en est d'ailleurs fort simple : dans une armée, il faudra toujours plus de soldats que de colonels.

Plutôt que de parler « d'ascenseur social », le syndicaliste du SEW, ne devrait-il pas parler « d'ascenseur intellectuel » ? Ce terme, mieux approprié à mon sens, permet d'ailleurs une critique beaucoup plus ciblée des structures de l'enseignement luxembourgeois car s'il est une fonction que l'enseignement remplit de moins en moins, il n'y a qu'à considérer l'évolution des programmes dans le cadre des réformes de la formation professionnelle, c'est bien celle « d'ascenseur intellectuel ».

En effet, en tant qu'enseignant au sein de la formation professionnelle, je constate non seulement l'appauvrissement de cet ordre d'enseignement suite à

la suppression des mathématiques dans les diverses filières menant au diplôme du technicien et le recentrage des curricula autour de la notion de « compétence » mais également l'ignorance totale des élèves, pourtant sur le point d'entamer leurs carrières professionnelles, de faits qui vont avoir un impact immédiat sur leur vie de futurs salariés. Ainsi, la grande majorité d'entre eux ne sait pas ce qu'est un contrat collectif, à quoi sert un syndicat (dans le meilleur des cas, ils estiment qu'il s'agit d'un bureau de réclamation, dans le pire, ils pensent que c'est un groupe d'illuminés qui foutent le bordel dans les entreprises), ce qu'est la sécurité sociale, ce qu'est un barème d'impôt progressif et on pourrait ainsi prolonger la liste à l'infini<sup>3</sup>. Je doute que la situation soit sensiblement meilleure dans les filières pédagogiques supérieures. En clair, ces élèves se retrouvent pour la plupart complètement désarmés face à la réalité de salarié qui va être la leur. Armons-les.

1 <https://www.munzinger.de/search/portrait/Martin+Winterkorn/0/23987.html>

2 [https://fr.wikipedia.org/wiki/Martin\\_Winterkorn](https://fr.wikipedia.org/wiki/Martin_Winterkorn)

3 Par contre, les écoles font des efforts croissants pour apprendre aux élèves à entrer en concurrence les uns avec les autres. Ils apprennent à rédiger des lettres de motivation, à se « vendre » dans des entretiens d'embauche, à adopter une attitude de combattant, bref : à se placer devant les autres. On oublie toutefois de leur dire que s'il y en a un qui gagne, il y en a toujours un autre qui perd.

### Minister Meisch bezeichnet unliebsame Fakten als Fake News

Während einer Debatte zwischen Jungpolitikern und aktuell amtierenden Politikern und Regierungsvertretern bezeichnete Minister Meisch à la Trump die Privatisierung der öffentlichen Schule als „Fake News“. Fakten und unliebsame Wahrheiten als Lügen zu bezeichnen ist ein alt- und neubewährtes Mittel, um abweichende Meinungen und Medienberichte zu diskreditieren. Auch Minister Meisch schreckt vor den Wahlen vor solch zweifelhaften Mitteln nicht zurück und reagierte höchst ungehalten mit folgenden Worten auf die Kritik der Jungpolitikerin Tania Mousel (déi Lénk), die darauf hinwies, dass die hauptstädtische International School Michel Lucius ihre Examina, Lehrerlaubnis und Programme bei einem Privatunternehmen einkauft:

„Faalt dach net op all Fakenews eran. Am Michel Lucius (...) do bezuele mer eng Konzessioun fir e Programm. Dat ass net vun enger privater Firma, dat ass vun der englescher Regierung.“ (www.forum.lu/was-tun-politische-forderungen-an-die-naechste-regierung/ Tania Mousel vs. Claude Meisch, Min. 12:23)

Leider entpuppen sich Meischs Anschuldigungen selbst als Fake News: Die englischsprachigen Programme an der International School Michel Lucius werden keineswegs von der britischen Regierung ausgearbeitet, sondern zum größten Teil von dem Privatunternehmen Pearson, dem größten Bildungsunternehmen weltweit mit einem Umsatz von 5,1 Milliarden Euro im Jahr 2017. Die Schule bietet das „International GCSE“ (International General Certificate of Secondary Education) des Unternehmens Edexcel an, eine Firma des privaten Bildungsmultis Pearson. Der Internetlink zum Unternehmen Pearson ist übrigens auch auf der Homepage der International School Michel Lucius zu finden. Dort steht zum Beispiel in einem Beitrag vom 3. Oktober 2017: „L'enseignement de la chimie s'adresse aux élèves anglophones à partir de la 4ème (4IEC) et prépare nos élèves à différents diplômes internationaux : international GCSE (Edexcel) AS Level A Level“. Auch das von der Schule angebotene Cambridge GCSE-Zertifikat ist keineswegs ein Bildungsangebot der britischen Regierung. In einem Jahresbericht des Schuljahres 2016-2017 von Cambridge Assessment heißt es nur, dass das Unternehmen mit verschiedenen Unterrichtsministerien zusammenarbeite. Teil der britischen Regierung ist Cambridge Assessment jedoch keinesfalls.

Die öffentliche Sekundarschule International School Michel Lucius wurde also schleichend privatisiert: Die schriftlichen und mündlichen Abschlussexamina auf 3ème und 1ère werden, wie Meisch selber in einer Antwort auf eine parlamentarische Anfrage schreibt, im Vereinigten Königreich von einer privaten Firma korrigiert und bewertet. Dies bedeutet, dass Minister Meischs Unterrichtsministerium keinen Einfluss auf Examina oder Lerninhalte dieser Kurse hat. Wenn Minister Meisch die Privatisierung der öffentlichen Schule als „Fake News“ bezeichnet, dann lügt er entweder hemmungslos oder ist schlicht und einfach nicht mehr darüber informiert, was in den Luxemburger Schulen vor sich geht. Beides ist für einen Minister untragbar.

#### Quellen:

- [www.boersenblatt.net/artikel-pearson\\_zieht\\_jahresbilanz.1434810.html](http://www.boersenblatt.net/artikel-pearson_zieht_jahresbilanz.1434810.html) (Stand: 12.07.2018)
- [www.lml.lu/academic-structure/?lang=en](http://www.lml.lu/academic-structure/?lang=en) (Stand: 12.07.2018)
- [qualifications.pearson.com/en/qualifications.html](http://qualifications.pearson.com/en/qualifications.html) (Stand: 12.07.2018).
- [lml.lu/?s=edexcel](http://lml.lu/?s=edexcel) (Stand 12.07.2018)
- Annual Review 16 –17. Cambridge Assessment/ Group Annual Review/ 1 Aug 16 – 31 Jul 17. S. 18.
- Punkt 12 der Antwort des Unterrichtsministers Claude Meisch auf die parlamentarische Anfrage 3517 „International School“ des Abgeordneten Fernand Kartheiser: „Et gëtt dann eng Lizenz kaf, déi der Schoul d'Benotzen vum international festgeluechtere Curriculum erlaabt. (...) déi schréfflech Ofschlossexamen ginn ageschéckt (bei den A-levels an England) a vu speziell forméierten Enseignantën ausgewäert.“

**Communiqué par le SEW/OGBL**

Legislatur der Liberalisierung und Privatisierung:

## Schule der Ellbogengesellschaft

Es gab »radikale Veränderungen in kurzer Zeit ohne öffentliche Debatte« in der Schule in der ablaufenden Legislaturperiode, und die Bilanz ist katastrophal. Statt der guten humanistischen Werte der Menschenbildung, des kritikfähigen Bürgers, der Solidarität und der Integration aller über die einheitliche öffentliche Schule ist es zur Liberalisierung und Privatisierung gekommen, ausgerichtet auf Individualismus und eine direkte Verwertbarkeit als Arbeitskraft. Von früh auf werden die Kinder angespornt, ein bißchen besser zu sein als alle anderen, während früher die besten angehalten wurden, denjenigen, die nicht mitkamen, auf die Sprünge zu helfen. In der Grundschule sind in zehn Jahren tausende Schulstunden abgeschafft worden. Die Lage ist dramatisch, individueller Unterricht unmöglich. Von den vielen Stützkursen, die es vor 2009 gab, und die sofort Probleme vor Ort auffangen konnten ohne lange Verwaltungswege, ist fast gar nichts mehr übrig, aber immer mehr Kinder brauchen eine Spezialbetreuung. Um die zu kriegen, braucht es einen großen Verwaltungsaufwand der über die externen Direktionen läuft (die früheren Schulinspektoren), die dann aber über viel keine Hilfe kommt. Das Kind kann aber nicht wie ein Dossier auf einer Warteliste während Wochen in einen Schrank gelegt werden, und so verzichten inzwischen viele auf den Zeitverlust des Anfragens. Vom Minister wird das so gewertet, als gäbe es weniger Probleme.

Wir haben Probleme zu verstehen, warum da nur gefordert wird, die zu wenigen Spezialisten sollten schulfest zugeteilt werden, weil zu wenig egal wie verteilt immer zu wenig bleibt. Die richtige Forderung müßte doch lauten, alle seit 2009 weggefallenen Stützkurse und abgeschaffte Schulstunden im Interesse einer guten öffentlichen Schule wiederherzustellen!

Resignation macht sich breit, wobei zu schlechter Letzt auch noch zu wenig qualifizierte Lehrkräfte da sind als Folge des Stage. Der Minister erklärt jetzt, mit seiner Erfindung der Quereinsteiger, die zum Glück auf 5 Jahre nach Intervention des SEW (Syndikat Erziehung und Wissenschaft im OGB-L) begrenzt wurde, seien alle Posten besetzt. Aber das stimmt offensichtlich nicht, kriegen doch Lehrbeauftragte, denen nach Ablauf ihres Zeitvertrags im Juli gesagt wurde, das wär's gewesen, jetzt auf einmal Anrufe von bis zu 5 Direktionen, ob sie nicht bitte, bitte doch wieder Schule halten wollen, wobei sowieso 700 Lehrbeauftragte ohne Befristung tätig sind.

Gefordert wird eine radikale Reform des Stage und nicht die Wiederholung 1 zu 1 von dem, was auf der Uni anstand, wie es aber wieder gerade eben der Fall ist. Gefordert wird auch eine Qualifizierung der Lehrbeauftragten, die dem Rechnung trägt, daß sie schon 10 und mehr Jahre Schule halten.

### Wider Potemkinsche Dörfer

Die Realität ist eine andere wie die Fassade, die der Minister nach außen kommuniziert. Eltern kriegen das mit, und das verunsichert. Aus dem Vertrauensverlust wächst die Suche nach Alternativen. In einer ersten Etappe wird daraus Schultourismus, in einer zweiten die Einschreibung in einer Privatschule. Die von Meisch geschaffene Vielfalt der Wahl unter Verantwortung der Eltern beim Übertritt in die Sekundarschule verschärft die Tendenz. Das umso mehr, als mehr Autonomie zur Konkurrenz unter den Lyzeen führt, die immer mehr gemanagt anstatt von Pädagogen geleitet werden.

Die Zersplitterung der Schule führt dazu, daß Integration nicht mehr funktioniert. Gleichzeitig ist die Verfielfachung der öffentlichen Europaschulen neben den englischen Zweigen (Athénée, Michel Lucius), in denen zur Hälfte Luxemburger Kinder sind, die dem anstrengenden Erlernen des Französischen auf hohem Niveau davonlaufen, dramatisch neben der damit einhergehenden Privatisierung durch Einkauf von Programmen und Examenkorrekturen bei Privatkonzernen. Den Eltern ist nicht bewußt, daß ihren Kindern damit den Weg zum Staatsbeamten versperrt ist, und auch im Privatbereich, wo Französisch die Hauptsprache ist, Probleme anstehen.

»Nivellierung nach unten« mag altmodisch klingen, doch was ist das anderes, wenn es zum Bestehen in Französisch auf einer 3e im englischen Zweig reicht, fünf Minuten mündlich zum Thema »Mes vacances« oder »Mon passe-temps« zu reden? Das sollte in der letzten Klasse Grundschule eigentlich schon schriftlich machbar sein! Die Kritik des SEW ist dokumentiert, argumentiert und konstruktiv. Sie stimmt ganz einfach und es erschreckt einen, wenn dann gesagt wird, man sei sich dessen bewußt, daß diese Kritik auch dazu beiträgt, die öffentliche Schule zu zerstören. Nein! Das ist die einzige Möglichkeit, sie zu retten.

Katastrophal ist, daß Gréng wie LSAP in der Regierung die DP einfach machen ließen, und sie auch in ihren Wahlprogrammen kaum Gegenwehr zeigen. Die KPL tut das, ist dem SEW aber keine Erwähnung oder Einladung wert. Es wurde nur mit den Sektionen der bürgerlichen Einheitspartei in der Chamber gesprochen! Wer mögliche Bündnispartner außen vor läßt, schwächt sich jedoch selbst.

# Profit over education

## Schule als Markt – Bildung als Ware

### Schüler als Kunden

*Europa wird von einer Welle der Privatisierungen überrollt: Überall fallen ehemals öffentliche Dienste zunehmend in die Hände von Privatunternehmen und auch das Bildungswesen bleibt von dieser Entwicklung nicht verschont. Ein Blick auf Belgien und Großbritannien soll veranschaulichen, inwiefern Privatunternehmen Einfluss auf nationale Bildungsangebote haben und wie sie Profit daraus schlagen.*



Vera Dockendorf

#### Belgien – McKinsey und der „pacte d'excellence“ mit dem Bildungsministerium der FWB

Das weltweit tätige Beratungsunternehmen *McKinsey* (Jahresumsatz 31 Milliarden) zeigt seit 2007 großes Interesse an Bildungseinrichtungen. 2014 präsentiert *McKinsey* dem Unterrichtsministerium der belgischen Region FWB (Fédération Wallonie-Bruxelles) neun Tage nach Ernennung der damaligen Unterrichtsministerin Joëlle Milquet einen Vorschlag: Das Unternehmen will verschiedene Analysen durchführen, Arbeitspläne strukturieren, die Regierung beraten und sogar Regierungsentscheidungen vorbereiten.<sup>1</sup> *McKinsey* bietet seine Dienste mit 38.000€ im Vergleich zu Konkurrenz sehr günstig an. Ein Teil der Kosten werden von Privatinvestoren übernommen, ein anderer Teil der Kosten übernimmt das Unternehmen selbst. 2017 unterzeichnet die FWB den „pacte d'excellence“ mit *McKinsey*. Das Unterrichtsministerium der FWB wird inzwischen nicht mehr von Joëlle Milquet, sondern von Marie-Martine Schyns geleitet. Getreu seinem Vorschlag aus dem Jahr 2014 arbeitet *McKinsey* nun zusammen mit dem Unterrichtsministerium der FWB zusammen und ist somit an zahlreichen Reformen aktiv beteiligt.<sup>2</sup> Die Reformkosten, die sich diesmal auf mehrere Millionen belaufen, werden wieder zu großen Teilen von *McKinsey* und Stiftungen wie *Inbev-Baillet Latour* und *Libeert* übernommen, deren Namen auch in den Panama Papers, der Luxleaks-Affäre und der Swissleaks-Affäre auftauchen.<sup>3</sup>

Dass Unternehmen wie *McKinsey* plötzlich philanthropische Ziele verfolgen, ist jedoch unwahrschein-

lich. Es handelt sich hierbei um Finanzinvestitionen, die irgendwann auf Kosten der Allgemeinheit für *McKinsey* rentabel werden sollen: In anderen Worten, dass investierte Geld soll Gewinne abwerfen, die von Schülern, Eltern und Lehrern generiert werden sollen. Bildung wird langfristig also nicht mehr kostenlos sein, Schüler werden als Kunden und die öffentliche Schule als Markt angesehen, auf dem die Ware Bildung verkauft werden wird. Wohin diese Entwicklung führt, kann man am Beispiel Großbritanniens erkennen.

#### Großbritannien – der traurige Vorreiter in Bezug auf die Privatisierung der Bildung

In Großbritannien sind mittlerweile 13% der Grundschulen und 60% der weiterführenden Schulen privat. Diese sogenannten Akademien werden vom Staat finanziert, aber von privaten Unternehmen verwaltet, sie legen die Gehälter selber fest und sind nicht an Lehrpläne gebunden.<sup>4</sup> In einem 2014 veröffentlichten Artikel enthüllte der *Guardian*, dass mindestens neun dieser durch öffentliche Gelder finanzierten Schulen Millionenbeträge an private Unternehmen gezahlt hatten. Die Gelder gingen an Beratungsunternehmen oder wurden für Lehrpläne, IT-Equipment oder Beratung, Reisen und Rechtsleistungen verwendet.<sup>5</sup> Öffentliche Gelder und Steuereinnahmen fielen also der Profitgier von Privatunternehmen und deren Aktionären zum Opfer.

In Großbritannien kaufte das multinationale Unternehmen *Pearson* (Jahresumsatz 5,7 Milliarden) im

Jahr 2003 das sogenannte „Edexcel Exam Board“. Dieses „Edexcel Exam Board“ verkauft buchstäblich Abschlussklausuren: Examensfragen werden dort kostenpflichtig erstellt und ebenfalls kostenpflichtig korrigiert und bewertet. Im Jahr 2011 belief sich der Jahresumsatz des Unternehmens auf 60 Millionen Pfund<sup>6</sup>, bereits ein Jahr später macht das Unternehmen einen Jahresumsatz von 270 Millionen Pfund.<sup>7</sup> Der britische Nachrichtensender *Channel 4* berichtet, dass die britische Regierung im Jahr 2012 insgesamt 328 Millionen Pfund an verschiedene private „Exam Boards“ zahlte.

Zudem werden seit 1992 in Großbritannien Ranglisten aller staatlichen Schulen veröffentlicht. Sie sollen den Eltern als Orientierung für die Schulwahl dienen und lösen außerdem einen Wettbewerb unter den Schulen um staatliche Zuschüsse aus.<sup>8</sup> Durch diese Ranglisten haben sich Elite- und „Ghettoschulen“ herausgebildet und die öffentliche Schule als Schlüsselfaktor für Chancengleichheit funktioniert nicht mehr.

### Luxemburg – Quo vadis?

In welche Richtung wird sich Luxemburgs Bildungspolitik entwickeln? Der aktuelle Stand lässt leider befürchten, dass wir in eine ähnliche Richtung wie Großbritannien oder unser Nachbarland Belgien hinsteuern. Das Luxemburger Bildungsministerium ist ebenfalls Kunde bei privaten Bildungsunternehmen: Die öffentliche Sekundarschule International School Michel Lucius kauft einen großen Teil ihrer Lehrpläne und Examina beim Bildungsgiganten Pearson, das hauptstädtische Athénée kauft die Lehrpläne und Examina seiner englischsprachigen Klassen des Bac International bei der Schweizer Stiftung IBO. Dabei bestünde die Möglichkeit, öffentliche europäische Programme zu benutzen, anstatt den Privatunternehmen unsere hiesige öffentliche Schule als lukrativen Markt anzubieten.

Das Konzept der schulischen Autonomie weist ebenfalls erschreckende Ähnlichkeiten mit dem britischen Modell auf: Luxemburger Schulen sollen sich ein spezifisches Profil geben, dürfen neue Schulzweige eröffnen und Schulleitungen erhalten immer

mehr Rechte, sich ihre Lehrerschaft anhand der sogenannten „postes à profil“ gezielt auszusuchen. Hierbei besteht im kleinen Luxemburg das Risiko, dass einige Lehrer zukünftig eher nach dem subjektiven Prinzip des „à la tête du client“ eingestellt werden. Noch ist es nicht so weit, dass in Luxemburg Ranglisten aller öffentlichen Schulen veröffentlicht werden, aber das Konzept der schulischen Autonomie und des Schulprofils weist genau in diese Richtung.

Das SEW/OGBL wird sich deshalb mehr denn je gegen die Privatisierung der öffentlichen Schule einsetzen und die Politik kontinuierlich dazu aufrufen, den Irrweg der Privatisierung zu verlassen.

1 « Nous pourrions nous charger d'animer les travaux, de structurer les plans de travail, de conduire certaines analyses critiques, de préparer les décisions pour le gouvernement et de synthétiser les recommandations » (Vgl. [http://lac.ulb.ac.be/LAC/No\\_McKinsey\\_files/Enseignement%20%3A%20l%27e%CC%81trange%20omnipre%CC%81sence%20des%20consultants%20de%20McKinsey%20-%20Belgique%20-%20LeVif.pdf](http://lac.ulb.ac.be/LAC/No_McKinsey_files/Enseignement%20%3A%20l%27e%CC%81trange%20omnipre%CC%81sence%20des%20consultants%20de%20McKinsey%20-%20Belgique%20-%20LeVif.pdf)) (Stand: 25.9.2018)

2 Vgl. <http://www.pactedexcellence.be/index.php/lessentiel-du-pacte/> (Stand: 25.9.2018)

3 Vgl. <http://www.skolo.org/2017/02/20/McKinsey-phagocyte-le-pacte-pour-un-enseignement-dexcellence/> (Stand: 25.9.2018)

4 Vgl. <https://info.arte.tv/de/privatisierung-der-bildung> (Stand: 25.9.2018)

5 Vgl. <https://www.theguardian.com/education/2014/jan/12/taxpayer-funded-academy-paying-millions-private-firms-schools-education-revealed-education> (Stand: 25.9.2018)

6 Vgl. <https://www.telegraph.co.uk/education/secondaryeducation/8943761/Exam-boards-Edexcel-went-from-charity-to-1bn-business.html> (Stand: 25.9.2018)

7 Vgl. <https://www.channel4.com/news/how-tax-free-exam-boards-profit-as-schools-pay-more> (Stand: 25.9.2018)

8 Vgl. <http://www.bpb.de/izpb/10563/bildung-und-kultur> (Stand: 25.9.2018)



## LE SEW/OGBL RENCONTRE LE MENJE SUR DES SUJETS D'ACTUALITÉ

En date du 28 mai 2018, une délégation du SEW/OGBL a rencontré Madame Marielle Bruck et Messieurs Pierre Reding et Romain Nehs du MENJE afin de discuter un certain nombre de sujets d'actualité.

### 1) Application de la réforme du cycle inférieur de l'ESG

Le SEW/OGBL demande des informations supplémentaires quant à la mise en œuvre concrète de la réforme en question. Dans sa réponse, le MENJE indique que, dans le cadre de l'autonomie des lycées, il ne donnera pas de consignes particulières en ce qui concerne notamment l'organisation en cours de base et en cours avancés. Les lycées pourront ainsi appliquer la différenciation interne et/ou la différenciation externe dans leurs classes selon les priorités qu'ils se sont données. Le MENJE assure par ailleurs vouloir créer annuellement, pendant les 5 prochaines années, 20 postes supplémentaires pour assurer la bonne mise en œuvre des récentes réformes, dont celle du cycle inférieur de l'ESG. Le SEW/OGBL insiste également sur la communication du MENJE vis-à-vis des parents d'élèves qui devra être sérieusement améliorée, les critères de promotion, d'orientation, etc. devenant de plus en plus complexes au fur et à mesure des réformes lancées.

### 2) Application de la réforme du cycle supérieur de l'ESG

Le SEW/OGBL met l'accent sur un certain nombre de problèmes qui concernent notamment

- les critères d'accès à la division administrative et commerciale de l'ESG, respectivement le changement, en cours de route, vers cette division,
- la certification des capacités linguistiques dans un système où l'élève peut décider, dès la fin de la classe de 3<sup>e</sup>, de laisser de côté soit le français, soit l'allemand.

Les réponses du MENJE restent vagues et ne satisfont pas les représentants syndicaux. Le MENJE n'a toujours pas le droit de certifier lui-même un certain niveau linguistique, il peut simplement indiquer le niveau visé par les différentes formations. Et le niveau visé reste le même, que l'élève arrête l'apprentissage d'une langue après la classe de 3<sup>e</sup> ou qu'il poursuive cet apprentissage jusqu'en classe de 1<sup>e</sup>.

Seules certaines institutions, principalement privées, ont le droit de certifier le niveau linguistique atteint. Le MENJE indique qu'il étudie actuellement la possibilité d'offrir les tests linguistiques de certification gratuitement, en collaboration et par l'intermédiaire du Centre des Langues luxembourgeois.

### 3) **Autonomie des lycées et pouvoir des directeurs**

Le SEW/OGBL revient sur le danger que peut représenter une autonomie mal gérée des lycées. Une mise en concurrence des lycées est actuellement à observer avec la création, à tort et à travers, de nouvelles formations proposées aux élèves et à leurs parents. Ces formations sont souvent proposées par les directions de lycées, flanquées par quelques rares enseignants, sans toutefois procéder au préalable à une large discussion au sein de la communauté scolaire concernée. Ces situations risquent de créer de plus en plus d'insatisfaction et de ras-le-bol au niveau des enseignants, risquant d'entraîner à la longue une diminution de la qualité de l'enseignement.

### 4) **La situation du professeur-candidat**

Alors que le MENJE avait envisagé lors de la dernière entrevue l'instauration, à l'instar des avantages accordés aux chargés de cours, d'un système de validation des acquis de l'expérience pour les professeurs-candidats, il a aujourd'hui annoncé que la situation du professeur-candidat resterait inchangée jusque au moins 2025. Concernant l'attribution de postes à responsabilité particulière aux professeurs-candidats, le MENJE indique que tout est réglé dans ce dossier et que, dorénavant, les professeurs-candidats seront éligibles à ces postes.

### 5) **Demande d'assistance juridique dans la fonction publique**

Le SEW/OGBL demande aux responsables du MENJE de leur exposer les procédures à respecter par le fonctionnaire dans le cadre d'une demande d'assistance juridique par ce dernier, l'Etat étant obligé de protéger le fonctionnaire contre tout outrage, menace, injure ou diffamation dont il serait l'objet (...) à l'occasion des relations de travail. Le MENJE contactera son service juridique afin de faire parvenir au SEW/OGBL toutes les informations demandées.

### 6) **Gratuité des photocopies**

Le SEW/OGBL s'offusque du fait que la gratuité des livres scolaires à partir de la rentrée scolaire 2018/19 ne s'appliquera que très marginalement aux élèves de la formation professionnelle, ces derniers utilisant, pour une majorité de modules, essentiellement des photocopies comme support pédagogique. Or, au niveau de la gratuité des photocopies, beaucoup de détails restent à régler. Le MENJE indique que les responsables du Script travaillent à trouver une solution acceptable avant le 1 juillet prochain.

### 7) **Formation continue**

Le MENJE informe le SEW/OGBL que le report possible d'heures de formation continue à la fin de la période de référence de trois ans sera porté de 4 à 16 heures maximum.

**Communiqué du SEW/OGBL**

**Luxembourg, le 11 juin 2018**

# Question parlementaire

De Madame la Député Martine Hansen au sujet des cours de base et cours avancés de l'ESG



Monsieur Mars Di  
Bartolomeo  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg, le 9 mai 2018

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

À partir de l'année scolaire 2018-2019, en classe de 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup> de l'enseignement secondaire général, les langues et les mathématiques seront enseignées sous forme de cours de base et de cours avancés. Selon les informations de la presse et de certains syndicats, quatre mois avant la rentrée scolaire, l'organisation de ces cours n'est toujours pas clarifiée. Beaucoup de directions d'établissements scolaires tendent à faire une différenciation en interne. Or, cette tendance risque de se faire au détriment des élèves.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- Monsieur le Ministre a-t-il émis des directives aux lycées pour l'organisation des cours de bases et cours avancés ?
- Dans l'affirmative, lesquelles ?
- Monsieur le Ministre est-il en faveur d'une différenciation interne ou externe ?
- A partir de quel effectif les lycées sont-ils habilités à procéder par une différenciation externe ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Martine Hansen

## Réponse à la question de Monsieur le Ministre Claude Meisch



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 12 juin 2018

Monsieur le Président de la Chambre  
des Députés

19, rue du Marché-aux-Herbes

L-1728 Luxembourg

### Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 3806 de Madame la Députée Martine Hansen

En réponse à la question de l'honorable Députée, je me permets tout d'abord de rappeler la raison de l'introduction des cours de base et des cours avancés, à savoir la volonté de permettre aux élèves de l'enseignement secondaire général de progresser à des niveaux d'exigences mieux adaptés à leurs capacités et de leur éviter ainsi des échecs en raison d'une faiblesse dans une seule discipline par exemple.

Quant à l'organisation des cours de base et des cours avancés, elle est réalisée par les établissements scolaires dans le cadre de l'autonomie qui leur est conférée par la loi modifiée du 25 juin 2004, ceci dans le respect des limites imposées par le contingent et en fonction des ressources humaines disponibles.

Dans ce contexte, je signale encore que j'ai donné instruction à mes services d'inscrire dans les plans de recrutement à venir une vingtaine de postes supplémentaires par an en vue de la transposition des réformes tant dans l'enseignement secondaire général que dans l'enseignement secondaire classique.

D'un point de vue pédagogique, la question de la différenciation a fait l'objet d'études internationales depuis une trentaine d'années. Ces études révèlent les effets bénéfiques d'une différenciation « interne » lorsqu'elle est appliquée à des groupes d'élèves dont l'hétérogénéité n'est pas excessive. En cas de disparités trop importantes, les lycées appliqueront la différenciation dite « externe », c'est-à-dire qu'ils organiseront des cours séparés en fonction du niveau des élèves.

L'organisation des cours de base et des cours avancés ainsi que la question de la différenciation ont d'ores et déjà fait l'objet de formations organisées conjointement par le Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) et l'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN). Les 7 et 8 mai 2018 par exemple se sont tenues deux journées « kick off » à l'intention des directions des établissements scolaires ; IFEN et SCRIPT ont par ailleurs élaboré une offre complète de

formations disponibles à la demande des lycées : demi-journées pédagogiques consacrées au sujet de la différenciation, accompagnement de la pratique des enseignants (formations, regroupements, « coaching »), formations continues des directions et des commissions nationales de l'enseignement secondaire (CNES). Finalement, une plateforme d'échange entre tous les acteurs a été mise en place en vue de l'accompagnement de la mise en œuvre de la réforme : elle comprend des représentants du ministère, du SCRIPT et de l'IFEN, les présidents des commissions nationales concernées, des représentants du collège des directeurs, ainsi que les principaux formateurs impliqués dans le processus.

A blue ink signature of Claude Meisch, consisting of a stylized 'C' and 'M'.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

# Le long combat du SEW/OGBL pour garantir la gratuité des photocopies aux élèves de la formation professionnelle et du régime préparatoire

**From:**

**Sent:** 29 May 2018 16:12

**To:** Undisclosed recipients

**Subject:** TR: Gratuité des manuels scolaires - Manuels au choix du lycée

Transmis aux enseignants du Lycée . . .

Madame, Monsieur,

Les CNP viennent de terminer la saisie des manuels scolaires pour les différentes disciplines. Certains manuels sont marqués comme « manuels au choix par défaut » (CHODEF) ou comme « manuels au choix du lycée » (CHOLYC).

Le membre de la direction responsable de la gratuité des manuels scolaires convoquera sous peu les enseignants par disciplines en conférence spéciale et leur remettra la liste des manuels à choisir pour leurs disciplines respectives. Vous pourrez soit exprimer un choix parmi les manuels CHOLYC soit confirmer le choix par défaut de la CNP.

Les manuels ainsi choisis par les enseignants seront inclus dans la gratuité des manuels scolaires. Comme par le passé, pour une année d'études (AET) et un lycée donnés, les enseignants concernés devront tous opter pour le même manuel (ou le même ensemble de manuels, au cas où, p. ex. le choix doit porter sur un manuel de théorie et un manuel d'exercices).

Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que les supports de cours obligatoires sont également gratuits pour les élèves, à condition d'avoir été validés par le SCRIPT ou la CNP. Tout autre support de cours est considéré comme préparation de cours, et le coût des copies distribuées aux élèves ne sera pas pris en charge par le SCRIPT.

Il reste à noter que les manuels facultatifs (FACULT) et les livres de lecture cursive (LECCUR) ne sont pas inclus dans la gratuité des manuels scolaires.

Au cas où un autre manuel serait souhaité pour une discipline, dans le cadre d'un projet spécifique, ce manuel devra faire l'objet d'une demande de dérogation, à soumettre par la direction de votre lycée à Monsieur le Ministre avant le 15/06/2018.

Je vous remercie d'avance du soin que vous porterez au choix des manuels CHODEF et CHOLYC.

Mes salutations distinguées.

Marielle BRUCK, Professeur-attaché

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Service de l'enseignement secondaire (ES)

**From:** Jules Barthel [mailto:jules.barthel@education.lu]

**Sent:** 29 May 2018 22:50

**To:** 'marie.bruck@men.lu' <marie.bruck@men.lu>

**Cc:** 'Pierre Reding' <Pierre.Reding@men.lu>; 'Romain NEHS' <Romain.NEHS@men.lu>; 'jean-marie.wirtgen@men.lu'

**Subject:** FW: Gratuité des manuels scolaires - Manuels au choix du lycée

Madame Bruck,

Je viens de recevoir aujourd'hui la note ci-dessous concernant la gratuité des livres scolaires et autres supports pédagogiques à partir de la rentrée prochaine.

Dans votre courrier, vous notez, entre autres, que « tout autre support de cours est considéré comme préparation de cours, et le coût des copies distribuées aux élèves ne sera pas pris en charge par le SCRIPT ». Dans notre réunion de hier, vous nous avez pourtant donné l'impression d'être consciente d'un sérieux problème au niveau, essentiellement, de la formation professionnelle où les enseignants doivent recourir régulièrement au service des photocopies, faute de manuels officiels à leur disposition.

Nous ne sommes absolument pas d'accord qu'un nombre appréciable d'élèves de la formation professionnelle devront continuer à financer de leurs propres moyens, ne serait-ce qu'une partie de leurs supports scolaires, alors que les élèves de l'ESC et de l'ESG peuvent profiter, sauf de rares exceptions, d'une gratuité complète de leurs supports. Nous vous demandons donc de trouver une solution satisfaisante à ce problème dans les meilleurs délais. Dans le cas contraire, nous ne manquerons pas d'informer le grand-public de cette situation pour la moins inégalitaire.

Avec nos meilleures salutations.

Pour le SEW-OGBL

Jules Barthel, vice-président



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 18 juin 2018

Bureau du ministre - af  
Tél : 247-85160 fax : 247-85113

**Syndikat Erziehung a Wëssenschaft  
am OGBL**  
Monsieur Jules Barthel  
Vice-président  
1, rue Jean-Pierre Sauvage  
L-2514 Luxembourg

**Objet : informations relatives à la gratuité des manuels scolaires et des supports de cours**

Monsieur le Vice-président,

En réponse à votre courriel du 29 mai 2018, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-après des informations supplémentaires concernant la gratuité des manuels scolaires et des supports de cours.

Les instructions officielles prévoient des manuels obligatoires pour tous les ordres d'enseignement, à savoir l'enseignement secondaire classique, l'enseignement secondaire général ainsi que la formation professionnelle. Le coût de tous ces manuels est pris en charge par le SCRIPT à partir de la rentrée 2018. Par le biais d'une application web créée à cet effet, les élèves auront accès aux titres qui sont au programme dans leurs classes respectives et récupéreront ces manuels chez un des libraires participant à l'initiative. Les libraires factureront le SCRIPT directement. En règle générale, c'est cette démarche qui est appliquée.

Néanmoins, il est vrai que pour certaines disciplines, branches, classes ou formations, l'enseignant a recours à des supports de cours qui sont distribués aux élèves par le biais de photocopies. À l'heure actuelle il existe différentes pratiques dans les lycées concernant le remboursement des frais afférents : dans un certain nombre de lycées, certains de ces cours sont gratuits pour les élèves, d'autres sont payants à l'unité ; dans d'autres lycées, les élèves paient un forfait pour les photocopies qui leur sont distribuées au cours de l'année. Certains enseignants mettent les cours à disposition des élèves moyennant les plateformes d'échange et de partage en ligne, l'élève se chargeant alors de l'impression des documents.

Au sein de la formation professionnelle, vu la spécificité, la technicité et les finalités de certaines formations, ce n'est effectivement pas toujours chose aisée de trouver un manuel ou d'adapter un manuel existant qui répond au contexte et programme luxembourgeois. Voilà la raison pour laquelle des enseignants élaborent des supports de cours et les mettent à disposition des élèves. Selon les formations, ce travail d'élaboration de supports de cours se fait au sein d'un établissement, sous l'égide des commissions nationales et des équipes curriculaires, et en concertation avec le SCRIPT ou d'autres services du ministère compétents.



**From:** Jules Barthel [mailto:jules.barthel@education.lu]

**Sent:** 09 July 2018 22:36

**To:** 'Alex FOLSCHÉID' <Alex.FOLSCHÉID@men.lu>; 'Luc WEIS' <Luc.WEIS@men.lu>; 'Pierre Reding' <Pierre.Reding@men.lu>; 'Romain NEHS' <Romain.NEHS@men.lu>

**Subject:** Gratuité photocopies

Moien,

Fir den SEW ass et nach emmer net kloer, wéi de System vun de Photokopien un d'Schüler d'nächst Joër an de Schoulen finanziert gett. Et schengt eis, wéi wa nach emmer viles do onkloer ass, besonnesch am Préparatoire an an der Berufsausbildung, wou et a ville Moduler keng obligatoresch Couren gett an dementsprechend weiderhin d'Schüler missten hir Kopien bezuelen.

Et ka jo awer net sinn, dass grad déi méi schwach Schüler, déi och nach oft aus sozial méi schwache Familie kommen, elo déi eenzeg nach sinn, déi vir hirt Schoulmaterial musse bezuelen.

Mir hun elo gesinn, dass oft bei eenzelne Moduler néierdengs folgendes steet (mir huelen héi e Beispill aus dem DT am Commerce) :

[Classe 3TPCM](#)

[Administration et commerce → PROC01\\_GESAV → support de cours obligatoire, Remarques : 300 pages](#)

Souwäit mir informéiert sinn, get et am Modul GESAV op där Klass kee komplette Cours, mee et musse ganz vill Kopie gemeet ginn. Ass dat doten (Remarques : 300 pages) elo esou ze verstoen, dass d'Schüler op där Klass an deem Modul déi eischten 300 Kopien finanziert kréien ?

Wann dat de Fall ass an d'Zuel vun de Fotokopien realistesch ageschaat ass, wire mir mat esou engem System avestaaen, gesaat natiirlech, dass dese System op alle Modulen wou et keng obligatoresch Couren gett ugewannt gett.

Kënnt dir eis dat w.e.g. bestätigen, ansonsten mir eis gezwonge fillen, e Communiqué erauszeginn a Saachen „Gratuitéit“ vun de Schoulbicher ... awer net vir all eis Schüler.

Mat beschte Gréiss.

Jules Barthel, SEW/OGBL

**From:** Luc WEIS [mailto:Luc.WEIS@men.lu]

**Sent:** 10 July 2018 10:42

**To:** Jules Barthel <jules.barthel@education.lu>; Alex FOLSCHEID <Alex.FOLSCHEID@men.lu>;  
Pierre Reding <Pierre.Reding@men.lu>; Romain NEHS <Romain.NEHS@men.lu>

**Subject:** Re: Gratuité photocopies

Gudde Moien,

Dir hutt Recht, a ville Moduler steet nach kee Cours an et gëtt och kee Buch, dat kéint benotzt ginn. Fir eng Ongläichbehandlung z'evitéieren, hu mir bei den Equippen a Programmkommissiounen nogefrot, mat wéi ville Kopie si rechnen. De System ass esou geduecht, dat d'Schoulen d'Suen dofir virstrecken, an d'Rechnung duerno un de SCRIPT schécken. Dir huet de Prinzip also duerchaus richtig verstane.

Längerfristeg huet den SFP wëlles, mam SCRIPT e Projet auszeschaffen, fir eis Equippen a Programmkommissiounen doranner z'ënnerstëtzen, fir fir déi betraffe Moduler e Buch, Carnet oder Skript auszeschaffen, sou dat mir d'Kopien an dene Fäll kënnen ofléisen.

Wann Dir interesséiert sidd, kënnen mir lech um SCRIPT de Projet vun der Gratuitéit am Detail virstellen, virum Summer wier dat méiglech den 19. Juli um 15.00 Auer.

Mat beschte Gréiss,

Luc Weis

Directeur

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT)

**From:** Jules Barthel <jules.barthel@education.lu>

**Sent:** 22. September 2018 10:13

**To:** Luc WEIS <Luc.WEIS@men.lu>; Alex FOLSCHEID <Alex.FOLSCHEID@men.lu>; Pierre Reding <Pierre.Reding@men.lu>; Romain NEHS <Romain.NEHS@men.lu>; Véronique SCHABER <Veronique.SCHABER@men.lu>

**Subject:** Gratuité photocopies

Gudde Moien,

Den SEW/OGBL war, anhand vun der Aentwert vum Här Weis den 10. Juli 2018, dovunner ausgaang, dass de Problem vun der Gratuitéit vun de Fotokopien definitiv gereegelt wir an dass keng Schüler méi bréichten vir hir Couren ze bezuelen. Mir hun deementsprechend och net méi zu deem Thema no baussen kommunikéiert.

Et ass awer elo leider esou, dass de System absolut net esou ugewannt gétt wéi mir dat vum Här Weis geschiwe kruuten. Et bestätegt sech ganz kloer, dass emmer nach immens vill Schüler hir Kopien vun Couren mussen selwer finanzéieren. A mir hun et héi haaptsächlech mat Schüler aus der Beruffsausbildung an aus dem Régime préparatoire ze dinn, also mat Schüler déi oft aus sozial méi schwaache Familien kommen. Et ass jo awer definitiv net deene Schüler hir Schold, dass kee koherent Schoulmaterial vir si do ass.

Dat ass eng Situatioun vir déi de Minister Meisch an déi Beamten, déi dese System net zu Enn geduecht hun, responsabel sinn.

Mir wärten als SEW/OGBL et net zouloossen, dass Bicher an aaner offiziell Couren am ESC an am ESG praktesch all elo gratis sinn an dass d'Schüler an d'Elteren aus dem Préparatoire an der Beruffsausbildung weider müssen vir hir Couren bezuelen. Deemtsprechend wärte mir eis net géneieren, dat och an der Öffentlechkeet an deenen nächsten Deeg mat kloere Beispiller ze illustréieren.

Jules Barthel

Vize-Präsident vum SEW/OGBL

**From:** Alex FOLSCHEID [mailto:Alex.FOLSCHEID@men.lu]

**Sent:** 23 September 2018 10:40

**To:** Jules Barthel <jules.barthel@education.lu>; Luc WEIS <Luc.WEIS@men.lu>; Pierre Reding <Pierre.Reding@men.lu>; Romain NEHS <Romain.NEHS@men.lu>; Véronique SCHABER <Veronique.SCHABER@men.lu>

**Subject:** RE: Gratuité photocopies

Gudde Moien,

1. D'Virgaben vum Ministère sinn nach ëmmer déi, déi den SEW virun Wochen matgedeelt kritt huet. Dës Virgaben ginn vun eise Mataarbechter no beschtem Wëssen a Gewëssen ëmgesat. Wann et an de vergaangenen Wochen zu Komplikatioune komm ass, dann an der Regel well d'Lycéeën eis entweder spéit oder guer net Bescheed gesot hunn, dass si Scripter hätten, déi an de Coursen benotzt géinge ginn.

2. Mir hunn bis haut keng Kenntnis dovunner, dass et gréisser Problemer um Terrain mat der Ëmsetzung vun der Gratuitéit am Régime Préparatoire oder der Berufsausbildung gët. Wann den SEW Kenntnis dovunner huet, géinge mir lech invitéieren, fir eis dës Beispiller mat ze deelen, fir dass mir adäquat reagéieren kënnen.

3. Mir hunn an deene vergaangene Wochen doriwwer diskutéiert, wéi d'Schüler aus dem Régime Préparatoire an der Berufsausbildung nach besser vun der Gratuitéit profitéiere kënnen. Dofir hu mir d'lescht Woch décidéiert, dass fir dës Schüler alleguerten d' Photokopien fir dat ganzt Schouljoer wäerte gratis sinn. Eng entsprechend Instruktioun un d'Direktiounen ass ënnerwee.

Bescht Gréiss,

Lex Folscheid

**From:** Jules Barthel [mailto:jules.barthel@education.lu]

**Sent:** 23 September 2018 14:36

**To:** 'Alex FOLSCHÉID' <Alex.FOLSCHÉID@men.lu>; 'Luc WEIS' <Luc.WEIS@men.lu>; 'Pierre Reding' <Pierre.Reding@men.lu>; 'Romain NEHS' <Romain.NEHS@men.lu>; 'Véronique SCHABER' <Veronique.SCHABER@men.lu>; 'Caroline LENTZ' <Caroline.LENTZ@men.lu>

**Subject:** RE: Gratuité photocopies

Moien,

Zu Punkt 1 : de Luc Weis huet an senger Aentwert un eis den 10. Juli geschriwen, dass " a ville Moduler nach kee Cours steet an et gëtt och kee Buch, dat kéint benotzt ginn. Fir eng Ongläichbehandlung z'evitéieren, hu mir bei den Equippen a Programmkommissiounen nogefrot, mat wéi ville Kopie si rechnen". Ass dat an allen Equippen a Programmkommissiounen ukomm ? Eisen Informatiounen no net. Zielt dat vir all Moduler, och wann d'Proffen do mat hirem eegene Material schaffen ? Esou hu mir et jiddefalls interprétéiert an esou géif et och Sënn erginn.

Dat schengt awer net esou an al Gebäi ukomm ze sinn, wéi dese Mail vun engem Direktiounsmitglied aus dem ... weist :

„Gudde Moien,

Am Kader vun den eSchoolBooks ginn et verschidden Coursen aus den Formation professionnelles-Klassen an am Régime technique wou et keen Buch get.

Do ginn dann oft Coursen kopéiert, an et besteet d'Méiglechkeet fir des dem SCRIPT a Rechnung ze stellen.

Dest gëllt awer nëmmen fir Coursen déi vun den Programmkommissiounen validéiert goufen!

Eegen Coursen falen net ënnert des Rubrique."

Zu Punkt 2 : Bei eis am Gebäi wësse weder Direktioun nach à fortiori d'Proffen genau, wéi de System dann elo soll konkret funktionéieren. An der Plénière kruute mir erklärt, dass nëmmen de Commerce seng Kopien géif gratis kréien. Des Informatioun gouf iwregens och vun dem MENJE selwer bestätigt, an zwar vum Caroline Lentz un e Mitglied aus der Direktioun am LTE.

« Zu der FP : Et ass esou, dass just d'Formation Commerce (DT an DAP) erlaabt krut vum SFP bis zu 250 Säiten ze copéieren, well d'Equipe sech do net konnt eenegen. All déi aner supports sinn festgehal am Horaires et Programmes an dat sinn och déi eenzeg déi an der Gratuitéit sinn. Et ass méiglech dass an der Info am Kader vun engem Projet och nach weider Consignen erauskommen".

Mir kënnen eis knapps virstellen, dass elo just déi 2 Gebäier Verständnissproblemer hun am Kader vun deser Problematik, esou dass mir dovunner kënnen ausgoen, dass de Problem generell besteet. An dee geet, wéi ewell gesoot, op Käschten vun ganz ville Schüler aus der Berufsausbildung an dem Préparatoire.

Zu Punkt 3 : Mir wiren frou, wa mir nach am Laaf vun der nächster Woch kéinten eng offiziell Bestätigung kréien, dass är Aussoh „Dofir hu mir d 'lescht Woch décidéiert, dass fir des Schüler alleguerten d' Photokopien fir dat ganz Schouljoer wäerte gratis sinn. Eng entspreichend Instruktioun un d 'Direktiounen ass ënnerwee" och effektiv um Terrain komplett emgesaat gëtt.

Mat beschte Gréiss.

Jules Barthel, SEW/OGBL

**From:** Pierre Reding [mailto:Pierre.Reding@men.lu]

**Sent:** 23 September 2018 19:58

**To:** Jules Barthel <jules.barthel@education.lu>

**Cc:** Alex FOLSCHIED <Alex.FOLSCHIED@men.lu>; Luc WEIS <Luc.WEIS@men.lu>; Romain NEHS <Romain.NEHS@men.lu>; Véronique SCHABER <Veronique.SCHABER@men.lu>; Caroline LENTZ <Caroline.LENTZ@men.lu>;

**Subject:** Re: Gratuité photocopies

Bonsoir Här Barthel,

Déi entspreichend Instruktioun un d'Direktiounen ass redigéiert. Wa se ënnerschriwwen un d'Lycéeë vermailt gött, warscheinlech mar, loosse mir lech se selbstverständlech och zoukommen.

E prächtigen Owend

Pierre Reding

**From:** Romain NEHS [mailto:Romain.NEHS@men.lu]

**Sent:** 24 September 2018 12:14

**To:** Jules Barthel <jules.barthel@education.lu>;

**Cc:** Alex FOLSCHIED <Alex.FOLSCHIED@men.lu>; Luc WEIS <Luc.WEIS@men.lu>; Véronique SCHABER <Veronique.SCHABER@men.lu>; Marie BRUCK <Marie.BRUCK@men.lu>; Pierre Reding <Pierre.Reding@men.lu>

**Subject:** gratuité manuels scolaires

Madame,

Monsieur,

Veuillez trouver en pièce jointe l'Instruction de Monsieur le Ministre dans le cadre de l'implémentation de la gratuité des manuels scolaires dans les classes de la voie préparatoire et de la formation professionnelle.

Romain Nehs

Directeur adjoint détaché

Chef de service

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Service de l'enseignement secondaire (ES)



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 20 septembre 2018

À Mesdames les Directrices  
et Messieurs les Directeurs  
des lycées

**Objet : Gratuité des manuels scolaires obligatoires - Photocopies**

Madame la Directrice,  
Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de l'implémentation de la gratuité des manuels scolaires dans l'enseignement secondaire, le ministère avait décidé de prendre également en charge les frais pour fascicules de cours distribués sous forme de copies imprimées dans les lycées, ceci principalement afin d'éviter que les élèves de la voie préparatoire et de la formation professionnelle ne soient pénalisés.

Afin d'assurer cette finalité et pour éviter tout malentendu, j'ai pris la décision supplémentaire que **toutes les copies faites dans le contexte de l'enseignement** dans les classes de la voie préparatoire et de la formation professionnelle seront gratuites pour les élèves concernés.

Afin que tous les élèves puissent donc pleinement bénéficier de la gratuité de leurs supports de cours, je vous prie de bien vouloir assurer l'impression des copies en question et d'en refacturer les frais au SCRIPT moyennant une facture indiquant les classes et les branches concernées ainsi que le nombre de copies distribuées.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration et de votre engagement, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de ma parfaite considération.

Claude Meisch  
Ministre de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

# La formation continue dans l'enseignement secondaire

**From:** Jules Barthel [mailto:jules.barthel@education.lu]

**Sent:** 12 June 2018 20:48

**To:** 'Romain NEHS' <Romain.NEHS@men.lu>; 'Pierre Reding' <Pierre.Reding@men.lu>; 'Tania WIRTHOR' <Tania.WIRTHOR@men.lu>

**Subject:** Instr. minist. Formation continue

Monsieur Nehs,

Par la présente, nous vous envoyons nos commentaires concernant l'instruction ministérielle sur la formation continue.

Au nom de la liberté de choix et de l'autonomie pédagogique dont devrait pouvoir profiter chaque enseignant, nous contestons l'utilité des "domaines prioritaires" et son importance dans les choix « imposés » aux enseignants.

Dans le même ordre d'idées, nous contestons le rôle exagéré donné aux directeurs de lycée dans leur droit à accorder ou à ne pas accorder des formations aux enseignants et ce, parce que nous devons malheureusement constater de plus en plus d'abus d'autorité de la part de certaines directions de lycées.

Dans tous les cas où une formation est refusée, respectivement en cas d'interférences avec la tâche d'enseignement, nous demandons à ce que l'enseignant en soit averti par écrit en indiquant très clairement les motifs du refus.

Nous contestons également le fait que toutes les heures « en interférence avec la tâche » doivent être reprises pour qu'elles puissent être comptabilisées. Est-ce que tous les fonctionnaires et employés de l'Etat doivent effectuer l'entièreté de leurs formations continues en dehors de leurs heures de travail? Certainement pas. Nous proposons donc qu'au moins 1/3 des formations accordées puissent interférer avec la tâche.

Nous nous demandons également pourquoi toutes les formations effectuées par l'intermédiaire de l'IFEN ne peuvent pas être transmises automatiquement aux directions de lycées.

Nous ne comprenons pas pourquoi les formations continues suivies par l'enseignant doivent absolument être diversifiées. Pourquoi, par exemple, refuser une formation spécialisée de 40 heures à un enseignant qui veut s'approprier des savoirs particuliers dans un certain domaine en relation avec son travail ?

Même si le fait d'augmenter à 16 heures le nombre d'heures de formation qui peuvent être pris en compte pour la période de référence subséquente, nous exigeons que la totalité des heures prestées au-delà des 48 heures obligatoires sur 3 années puissent être prise en compte pour la période de référence subséquente.

Avec nos meilleures salutations.

Jules Barthel, vice-président du SEW/OGBL

Mail du 12 juin 2018 restée sans réponse de la part du MENJE

# Conférence de presse #echwieremech

Densdeg, den 12. Juni 2018

## Virwaat des Campagne ?

Vir eis ass d'Ausgangsbasis vir des Aktioun den immens staarken Akzent, deen de Minister Meisch déi leschte Joren op d'Ausbauen vun der Autonomie vun de Schoule geluecht huet. Vir eis als SEW ass et eng Autonomie, déi net genuch encadréiert ass an déi elo reegelrecht an engem Konkurrenzkampf zweschen de Schoulen ausaart. A wann een da weess, dass den Unterrichtsministère vir de Moment zwar praktesch all néi Initiativ vun de Schoulen guttheescht a lancéiert, op der anerer Säit awer net déi néideg Ressourcen, esouwuel mënschlech wéi finanziell, zur Verfügung stellt, kann een sech jo virstellen, wat vir eng Auswierkungen dat op de Klima an den eenzelen Schoulen kann hunn.

Mat de Reformen vun de leschte Joren huet sech viles um Niveau vun de Schoule geännert. D'Philosophie vum New Public Management ass an de Gebaier agezunn. D'Lycée'en, an d'Enseignanten mussen sech Objektiv setzen, Lycée'en mussen sech e Profil ginn, deen sech, de préférence, soll ënnerscheiden vun deem vun de Nopeschgebaier. Néi Sektoune, néi Formatioune mussen mordicus aus dem Buedem gestampft ginn.

Dat, an de Fait, dass den Unterrichtsministère sech mat senger aktueller Politik ëmmer méi aus der Bildungsverantwortabilitéit erauszitt an des Responsabilitéit de Schoulen iwerléist, huet, wéi gesot, e reegelrechte Konkurrenzkampf ausgeléist, och wann de Ministère an d'Schoulen dat net wëllen zouginn. Et ass e Konkurrenzkampf zweschen de Schoulen, mee och, ëmmer

méi, e Konkurrenzkampf an de Schoulen, teschent den Enseignanten, déi Objektiv mussen anhalen, déi Resultater mussen produzéieren, déi eng gutt Bewäertung wëllen ergatteren, déi e Poste à responsabilité wëlle kréien, etc.).

Alles dat bréngt mat sech, an dat ass néi, dass mir et elo hei net méi mat engem Kollektivproblem ze dinn hunn, wou mir d'Enseignanten als Ganzes verdeen, an engem System deen homogen ass, mee de Problem verlagert sech op déi eenzel Gebaier an hir Spezifitéiten a Partikularitéiten.

An hei spillt Direktioun vun deem jeweilige Gebai, an haaptsächlech Direktesch oder den Direkter, eng immens wichteg Roll. Hire Pouvoir ass mat der Autonomie vill méi grouss ginn an, en dernier ressort, huet Direktioun a ganz ville Beräicher d'Méiglechkeet, seng Meenung duerchsetzen, iwwert d' Käpp vun den Enseignanten, de Schüler an den Elteren ewech. E gutt Beispill ass do d'Fonctionnement vum Conseil d'éducation, wou Proffen, Schüler, Elteren an Direkter vertrueden sinn, mee och d'Conférence plénière vum Schoulpersonal.

D'Gesetz gesäit nämlech Folgendes vir :

- Wann z.B de Plan de Développement Scolaire am Conseil d'éducation oder an der Plénière majoritär verworf gëtt, muss en iwwerschafft ginn an et muss zu engem zweete Vote kommen. Gett och deen zweete Vote majoritär verworf, ass et, en dernier ressort, den Direkter deen decidéiert. Virdrun war dat de Minister, sou dass de ganze Problem zu engem bestëmmte Moment aus der Schoul eraus gedroe ginn ass. Haut bleibt dat awer alles intern am Gebai a gëtt oft diskret, op eng méi oder manner ondemokratesch Manéier gehandhaabt, ouni dass Ministère an Éffentlechkeet direkt eppes dovunner matkréien.

De Mueschtzouwues vun den Direktiounen am Kader vun der Autonomie aart ëmmer méi aus an an eenzelen Gebaier kënt et esou och ëmmer méi oft zu engem reegelrechten Muechtmëssbrauch vun den Direkteren.





Vill Enseignante sin onzefridden mat der aktueller Situatioun, mee déi meescht trauen sech net, ëffentlech doriwwer ze schwätzen, weder mat hirer Direktioun, nach mat dem Ministère, nach, à fortiori mat de Medien.

De Ministère léist prinzipiell all Problemer vun sech ofprallen, respektiv schreift se schéin.

Wat Direkteren ugeet, jiddefalls eng Réi vun hinnen, hunn der vill hire pedagogesche Mantel total ofgeluecht a sinn haut just nach eiskaal Gestionnairen a Manager vun engem Betrib, deen, de préférence, rentabel soll sinn an de Client, sprech Schüler, soll zefriddestellen. A wann der net op hirer Linn sidd, dann hat der Pech. An där Logik bedreiwen eng etlech Direkteren deementspreechend ëmmer méi eng Politik vun der Aschüchterung an de Menacen, besonnesch vis-à-vis vun deene Schwächsten an eise Réien, de Chargée'en an de jonke Kollegen. Dat ass och de Grunn, firwat mir vill méi Problemer konstatéiere mussen, souwuel an den techneschen wéi an de néien europäesche Lycée'en, wou vill Chargée'en a Jonker ugestallt sinn par rapport zu de klassische Lycée'en, wou vill manner Chargée'en a Jonker schaffen.

E grouse Problem stellt och oft de Manktem un Demokratieverständnis vun verschiddenen Direktiounen duer. Villes gétt net sérieux, respektiv guer net duerchdiskutéiert mat den eenzelen Schoulpartner, sief et Enseignanten, d'Schüler oder hir Elteren. Déi

eenzel Komiteeën, genau wéi de Conseil d'éducation oder d'Conférence plénière, hunn oft just eng Alibi-funktioun.

Bei allem, wat mir hei soen, wëlle mir awer net mëssverstane ginn a Folgendes d'office kloerstellen:

- Wat mir iech hei erklären, entsprécht net onbedengt dem allgemenge Bild vun eise Lycée'en. Et ginn och eng ganz Réi vu Lycée'en, wou den Dialog funktionéiert an de néidege Respekt zweschen de Schoulpartner präsent ass. Mee et sinn leider net all Schoulen wou et esou ass an et sinn der ëmmer méi, wou et net esou ass.
- Mir wëllen hei och kloer stellen, dass déi Campagne, déi mir haut lancéieren, net als Ziel huet, e Frontalugréff géint Direktiounen vun de Lëtzebuerger Lycée'en ze lancéieren, mee et ass eng Campagne, déi d'Enseignante ënnerstëtzen an d'Comité'en stärke soll, eng Campagne déi den Enseignanten de Courage soll ginn, sech géint en eventuelle Mëssbrauch vun hirer Direktioun ze wieren, am Wëssen, dass si net eleng do stinn, mee dass d'Gewerkschaft hannert hinne steet.
- Wat mir heimadder och wëlle bewierken ass, dass de Ministère sech bewusst gétt, dass mir eis net méi alles gefaalle loossen an dass et am Interêt vun eiser ëffentlecher Schoul ass, wann erëm Rou an déi eenzel Gebaier kënnt a wa mir erëm méi op Dialog, méi op intern Demokratie a méi op géigesäitege Respekt zeréck kënnen fannen.

Wat sinn dann elo eenzel konkret Beispiller vun Problemer an eise Lycée'en, wuelverstan, dass dat heiten alles Fäll sinn, dei dest Joër passéiert sinn a wou mir och Piecen hun, déi dat alles beleen.

- Do hu mir mol de Fall vun engem Enseignant, deen vum Dengst suspendéiert ginn ass op Interventioun hin vun senger Direktioun, wéinst Aussoen an der Klass, déi als rassistes, sexistesch an gewaltverherrlechend kéinten interpretéiert ginn. Wann een déi Suspendéierung och novollzéien kann aus der Siicht vun engem Minister, deen einfach nëmmen eng Réi Zitater vu Schüler op säin Büro geluecht kritt a ganz schnell eng Decisioun muss

huelen, sou gëtt déi Geschicht awer e reegerechte Skandal, wann ee weess wéi dee ganzen Dossier zustane komm ass.

Héi huet eng Direktioun ganz bewusst Schüler manipuliert an se gezwongen, negativ Aussoen iwwert hire Proff ze maachen, wat eis vun Elteren kloer bestätegt ginn ass. An obwuel den implizierten Enseignant e Rendezvous am Unterrichtsministère hat vir sech ze justifiéieren, an obwuel eng Schülerpetitioun gelaaf ass mat iwwert 200 Schülerennerschrëften, an obwuel verschidde Schüler hir Depositoun an der Tëschenzäit zeréckgeholl haten, ass Direktioun, nach ier den Enseignant vum Ministère gehéiert ginn ass, an d'Klasse gaangen, huet e nach eng Kéier eroof gemeet an huet de Schüler annoncéiert, dass hire Proff ni méi géif zeréckkommen.

E puer Deeg méi spéit ass d'Suspensioun vum Ministère erëm zeréckgeholl ginn, well se absolut net gerechtfäerdigt war, dat nodeems den Enseignant, begleet vun sengem Affekot an dem SEW, am Ministère seng Positioun konnt virlee'en. Den Dag, wou den Enseignant erëm ugefaange huet mat schaffen, ass en dunn an de Büro vum Direkter geruff ginn. An amplaz, dass Direktioun sech bei him entschëllegt vir dat wat geschitt ass, ass den Enseignant nach eng Kéier vernannt a menacéiert ginn. Well den Enseignant nach net laang genug, zu deem Zäitpunkt, gewerkschaftlech engagéiert war, huet dat ganz en och nach e puer dausend Euro Affekotekäscht kascht.

Den SEW huet iwwerens no deem heite Fall, och well et nach weider Fäll an deem Lycée ginn ass a weider gëtt, Demissioun vun hirem Direkter beim Minister Meisch verlaangt. Dat war am Februar dëst Joer a mir hunn bis haut keng Äntwert kritt.

- Mir hunn och en anere Fall, an engem anere Gebai, wou den Enseignant vun engem Member vun der Direktioun virun senger Klass harceléiert an humiliéiert ginn ass, sech doriwwer opgereegt huet an, fäerdeg mat de Nerven, sech am Sekretariat ofgemellt huet an heem gaangen ass. Den Dag drop ass den Enseignant dunn och bei den Dokter gaangen, well en et net méi gepackt huet. Kuerz

drop ass dunn en „ordre de justification“ vun der Schoul komm, wou den Enseignant reprochéiert krutt, sech net respektvoll vis-à-vis vun der Direktioun beholl ze hunn an onentschëllegt heem gaange wier. Och an dësem Fall huet den Enseignant missen iwwert en Affekot fueren, deen vun engem, ech zitieren, „ordre de justification fondé sur des bagatelles précédés de harcèlement moral“ geschwaat huet. Och hei ass d'Affär eréicht klaséiert ginn, nodeems den Affekot agegraff war.

Mir ginn och ëmmer méi konfrontéiert mat méi allgemenge Problemer, déi awer emmer méi heefeg virkommen.

- Wéinst Mangel u Personal müssen immens vill Iwwerstonnen gehale ginn, obwuel vill Enseignanten uginn, dass se keng wëllen oder dierfen halen, z.B. well se eng demie-tâche hun, oder en halwen congé parental oder well se gesondheetlech Problemer hun, respektiv, well se vum Gesetz hir keng dierfen halen, wéi z.B. Stagiairen oder Chargee'en am Stage. An trotzdeem kënt et ëmmer erëm regelméisseg vir, dass déi Kollegen Iwwerstonnen ze halen kréien. Dat geet esouguer sou wäit, dass Enseignanten Iwwerstonnen ze halen kréien, ouni bezuelt ze ginn, well Direktioun se carrément net deklaréiert, respektiv falsch deklaréiert, well sie am Virfeld jo well wees, dass se am Fehler ass. Vill Enseignanten wieren sech awer net dogéint, well se fäerten, dass et dat Joer drop nach schlimmer gëtt, wann se meckeren.



- Ganz vill kréie mir och Remarque gemaach a Saachen Formation continue. Och hei huet den Direkter en immense Poids kritt, well hien et ass, deen ouni weider Begrënnung den Enseignanten eng Formatioun kann accordéieren oder net. A wa mir schonns esouvill vun der Autonomie schwätzen, wou ass dann déi pedagogesch Autonomie vun den Enseignanten, wann se vir all Weiterbildung, déi e bëssen aus der Rum fällt, müssen bei hiren Direkter bettele goen, vir se accordéiert ze kréien. Héi huelen sech vill Direkteren Fräiheeten, déi hinne net zoustinn. Nëmmen op dem SEW seng mehrfach Interventioun hin am Ministère kruten eenzel Enseignanten am Nachhinein dach nach hir Formatioun accordéiert.

Mussen mir eis dat doten alles gefale loossen? Musse mir geschwënn all eenzelt Recht iwwert Ëmwee'er afuerderen an akloen, just well verschidden Direkteren mengen, se kéinte maachen wat se wëllen?

Wat erhoffe mir eis da schlussendlech duerch des Campagne ze erreechen?

- Mir wëllen den Enseignanten, a besonnesch deene schwächsten ënnert hinnen, kloer ze verstoen ginn, dass si eng ganz Réi Rechter hun, déi Direktiounen müsse respektéieren an dass se vun dese Rechter sollen Gebrauch maachen.
- Mir wëllen den Enseignanten ze verstoe ginn, dass si net eleng do stinn, dass et Strukturen wéi de Comité à la conférence du lycée am Gebai ginn, un déi si sech wenne kënnen, dass se sech awer och kënnen a sollen un hir Gewerkschaft riichten, wann se sech ugegraff fillen. Och sollen d'Enseignanten sech ëmmer begleede loossen, wann se an de Büro vun der Direktioun geruff ginn an eng Ausannanersetzung mat dem Viergesetzten befärten.
- Mir wëllen, dass de Comité à la conférence du lycée méi e grouse Poids kritt an der Schoul an dass hir Memberen de nämmechte Statut acordéiert kréien wéi eng Personaldelegatioun an engem Betrib.
- Mir wëllen den Enseignanten awer och kloer maachen, dass mir als Gewerkschaft hir Problemer kënnen no bause bréngen, eraus aus der

ennzelner Schoul. Mir kënnen esou den Ministère domadder konfrontéieren an de Minister derzou bréngen, ze reagéieren.

- Mir wëllen och d'Enseignanten dozou bréngen, dass si de Féierungsstil vun hiren Direktiounen, awer och vun eisem Minister an senger Administratioun méi hannerfroen sollen an doduercher Drock maachen, vir méi demokratesch Strukturen an hire Gebaier opzebauen.

Vir de Moment lafen eng ganz Réi Saachen schif an de Lycée'en. Mir sinn bereet, des Problemer unze-goen. Mir brauchen dofir awer d'Enseignanten. Et ass elo un hinnen, un jiddwer enzelen Enseignant, sech ze wieren. A wann den Enseignant sech wiert, soll e wëssen, dass e net eleng do steet, well mir him als Gewerkschaft Hëllef ubidden.







Syndikat Erziehung a Wissenschaft am OGBL

## LA FORMATION PROFESSIONNELLE – UN CHANTIER SANS FIN

En date du 1 octobre 2018, une délégation du SEW/OGBL a rencontré Madame Véronique Schaber, directrice du SFP<sup>1</sup> ainsi que Madame Marielle Bruck et Messieurs Pierre Reding et Romain Nehs du MENJE sur des sujets concernant la formation professionnelle et autres sujets d'actualité.

### 1) FORMATION PROFESSIONNELLE

#### A) Gratuité des photocopies

Le SEW/OGBL se montre satisfait que le problème de la gratuité des photocopies s'est finalement résolu, du moins pour cette année scolaire. Sans l'intervention continue du SEW/OGBL depuis plusieurs mois, une majorité des élèves de la formation professionnelle et du régime préparatoire n'auraient pu profiter, en ce début d'année scolaire, de la gratuité des supports didactiques, ces élèves utilisant, pour une majorité d'entre eux, un nombre important de photocopies pour les besoins de leurs cours.

#### B) HORAIRES ET PROGRAMMES SURCHARGÉS DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le SEW/OGBL s'offusque des horaires et programmes surchargés dans la formation professionnelle et surtout dans la division administrative et commerciale du régime de technicien. Les élèves fréquentant actuellement les classes de 2TPCM et 1TPCM<sup>2</sup> doivent, en effet, suivre 36, respectivement 35 heures de cours s'ils sont inscrits dans les modules préparatoires, modules obligatoires si les élèves, et il y en a beaucoup, veulent continuer des études supérieures. Cette situation est absolument intenable, comparée à celle des autres classes de l'ESC et de l'ESG qui ont des horaires hebdomadaires de 30 heures en moyenne.

Le SEW/OGBL plaide depuis des années pour que le système des modules préparatoires soit revu de fond en comble sans que le MENJE ne réagisse. Encore et toujours, ce sont les élèves de la formation professionnelle qui sont les dindons de la farce. Le SEW/OGBL plaide pour une limitation du nombre d'heures par semaine à 32, sous condition toutefois que les modules préparant aux études supérieures soient intégrés dans cette plage horaire. Par contre, le SEW/OGBL refuse toute solution qui consisterait à remplacer les modules préparatoires enseignés au lycée par un enseignement « online » qui, premièrement, ne fera que déplacer la surcharge de travail du lycée vers le domicile de l'élève et qui, deuxièmement, ne représente aucun avantage, de

1 Service de la formation professionnelle

2 Anciennes classes de T2CM et T3CM

quelque sorte que ce soit, pour des élèves fréquentant un cursus scolaire régulier dans un établissement scolaire public.

Le SEW/OGBL entend faire, dans les semaines à venir, des propositions concrètes quant au réaménagement des horaires et programmes. Dans tous les cas où cette situation des plus malsaines ne trouvera pas une solution satisfaisante à ses yeux, le SEW/OGBL compte mobiliser toutes ses forces pour défendre les intérêts des élèves lésés par un système pourri depuis le lancement de la réforme de la formation professionnelle en 2008.

C) **La mise en place d'une journée de repêchage lors des PIF dans la formation professionnelle**

Depuis plusieurs années, le SEW/OGBL plaide pour l'organisation d'une journée de repêchage lors des examens (PIF) dans la formation professionnelle, à l'image des examens dans l'ESC et l'ESG. L'absence d'une telle journée de repêchage dans la formation professionnelle, pour les élèves qui manquent une journée de leur PIF suite à une absence pleinement justifiée, est fortement discriminatoire à l'égard des élèves concernés. Enfin conscient de cette injustice, le MENJE compte organiser une telle journée de repêchage, du moins pour une majorité des formations concernées, au plus tard pour les PIF de la session 2020. Le SEW/OGBL continuera à suivre ce dossier avec toute l'attention nécessaire et n'hésitera pas à intervenir si la mise en place de cette mesure trainerait en longueur.

2) **Autres sujets d'actualité**

A) **La situation contractuelle du professeur-candidat<sup>3</sup>**

En l'état actuel, le MENJE refuse obstinément de revaloriser la situation contractuelle du professeur-candidat, nouveau laissé-pour-compte dans l'enseignement secondaire. Le SEW/OGBL n'accepte pas la situation actuelle. Il conteste, entre autres, l'application défavorable de la loi envers les professeurs-candidats et le refus de faire bénéficier ces derniers des deux avancements en traitement prévues après trois, respectivement dix années de carrière. Le SEW/OGBL a, par ailleurs, entamé un procès en ce sens afin que cette situation défavorable et discriminatoire soit définitivement clarifiée.

B) **La procédure à respecter lors du détachement partiel d'un professeur nommé dans un autre lycée**

Le MENJE doit avouer que, dans tous les cas où un enseignant est détaché pour une

<sup>3</sup> Est appelé professeur-candidat tout enseignant fonctionnaire ayant terminé avec succès son stage

de formation, mais n'ayant pas encore défendu avec succès le travail de candidature nécessaire à sa nomination définitive comme professeur.

partie de ses heures auprès d'un autre lycée, il n'existe aucune ligne de conduite claire quant à la procédure à respecter par la direction d'un lycée. Le SEW/OGBL fait état d'un cas précis où un enseignant a été détaché à un autre lycée sans en avoir été averti par sa direction, situation que le SEW/OGBL ne peut accepter.

C) **La tâche de l'enseignant dans le respect de sa spécialisation enseignée**

Le SEW/OGBL demande jusqu'à quel point un enseignant peut être chargé par sa direction à donner des cours qui ne font pas partie de sa spécialisation enseignée. Dans ce cas précis non plus, il n'y a pas de ligne de conduite claire quant à la procédure à respecter. La réglementation actuelle ne concerne que le cas de l'enseignant nouvellement nommé et attaché pour la première fois à un lycée. Dans ce cas précis, le lycée est obligé de proposer à l'enseignant au moins 10 heures de cours dans sa spécialisation enseignée.

D) **La mise en place des cours de base/cours avancés au cycle inférieur et cycle moyen de l'ESG**

Le SEW/OGBL demande à ce qu'une étude sur la nouvelle mise en place du système de cours de base/cours avancés soit effectuée auprès des enseignants à la fin de l'année scolaire afin d'en tirer des informations quant aux aspects positifs et négatifs de cette nouvelle mesure.

E) **Les passerelles entre les différents régimes d'enseignement**

Le SEW/OGBL insiste à ce que le système des passerelles entre l'ESC et l'ESG soit communiqué d'une manière simple et compréhensive aux élèves et à leurs parents. Le passage entre les deux ordres d'enseignement est devenu extrêmement complexe et les mesures prises en faveur d'une plus grande flexibilité entre ESC et ESG risquent de ne pas avoir l'effet escompté à cause de leur complexité.

Le SEW/OGBL insiste également sur la « quasi » inexistence de passerelles entre la formation professionnelle et l'ESG et la ghettoïsation de la formation professionnelle par rapport aux autres régimes d'enseignement qui s'en suit.

**Communiqué du SEW/OGBL  
Luxembourg, le 16 octobre 2018**



## LA FORMATION PROFESSIONNELLE – UN CHANTIER SANS FIN

Depuis le début de l'année scolaire, les élèves des classes de 2TPCM et 1TPCM du technicien commercial dans la formation professionnelle, doivent suivre 36, respectivement 35 heures de cours par semaine s'ils sont inscrits dans les modules préparatoires. Rappelons que depuis la réforme de la formation professionnelle et l'intégration du technicien dans cette dernière, le simple diplôme de fin d'études ne donne plus accès, ni aux études supérieures, ni à la carrière de rédacteur dans la fonction publique.

Pour y accéder, les élèves sont obligés de suivre et de réussir, lors des deux dernières années d'études, des modules préparatoires dans une langue de leur choix (4 heures) et en mathématiques (2 respectivement 3 heures).

Suite à un réaménagement de la grille horaire pour la rentrée 2018/19, les horaires scolaires des élèves qui poursuivent les modules préparatoires, et il y en a beaucoup, sont devenus scandaleusement surchargés. Cette situation est particulièrement discriminatoire, comparée à celle des classes terminales de l'ESC et de l'ESG qui ont des horaires hebdomadaires de 30 heures en moyenne.

Le SEW/OGBL et l'UNEL plaident depuis des années pour que le système des modules préparatoires dans la formation professionnelle soit revu de fond en comble sans que le MENJE ne réagisse. Et voilà où nous mène cette politique de l'autruche – l'impasse, encore et toujours. Et toujours les mêmes victimes : les élèves de la formation professionnelle, dindons de la farce.

Le SEW/OGBL et l'UNEL exigent, pour les élèves de la formation professionnelle, à l'instar de tous les autres élèves de l'ESC et de l'ESG, une limitation du nombre d'heures par semaine à 32, ceci sous condition que les modules préparant aux études supérieures soient intégrés dans cette plage horaire.

Le SEW/OGBL et l'UNEL refusent toute solution qui consisterait à remplacer les modules préparatoires enseignés au lycée par un enseignement « online » qui ne ferait que déplacer la surcharge de travail du lycée au domicile de l'élève et ne représente aucun avantage pédagogique pour les élèves concernés.

Le SEW/OGBL et l'UNEL entendent participer, dans les semaines et les mois à venir, à l'élaboration de propositions concrètes quant au réaménagement des grilles horaires dans la formation professionnelle. Dans tous les cas où cette situation des plus malsaines, combinée à la ghettoïsation de la formation professionnelle pour cause de « quasi » inexistence de passerelles entre cette dernière et l'ESG, ne trouvera pas de solution satisfaisante à ses yeux, le SEW/OGBL et l'UNEL mobiliseront toutes leurs forces pour défendre les intérêts des élèves lésés par un système déficient depuis le lancement de la réforme de la formation professionnelle en 2008.

**Communiqué du SEW/OGBL et de l'UNEL**

**Luxembourg, le 23 octobre 2018**

# Enfin une CCT pour l'Université du Luxembourg

La première convention collective de travail (CCT) pour l'Université du Luxembourg a été signée le 4 septembre par le président du Conseil du gouvernance Yves Elsen et le recteur Stéphane Pallage pour l'employeur ainsi que la présidente de la délégation du personnel Virginie Mucciante et le secrétaire central Frédéric Krier pour l'OGBL, seul syndicat présent dans l'établissement.

Elle a une durée de validité de trois ans, du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2021, et sera renégociée à l'avenir tous les 2 à 3 ans.

Cette CCT est le résultat d'un très long combat pour le syndicat. La toute première réunion avec le rectorat au sujet de l'introduction d'une CCT pour l'Université a en effet déjà eu lieu le 12 juillet 2010 ! A l'époque, le rectorat souhaitait limiter l'application de la CCT au seul personnel administratif et technique. Nous avons réussi à étendre son champ d'application à toutes les catégories du personnel. La CCT signée s'applique ainsi aux membres du personnel enseignant-chercheur comme aux membres du personnel administratif, financier et technique, à l'exception des membres de l'équipe de direction, des responsables des services, des étudiants salariés et des stagiaires.

Un accord intermédiaire a été signé le 26 mars 2015, sous la forme d'un « accord d'établissement ». Cet accord ne portait que sur le volet non-salarial. Il est remplacé désormais par la CCT.

## Une grille salariale transparente

La CCT établit pour la première fois une grille des salaires transparente pour toutes les catégories du personnel, qui entrera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020. L'avancement dans la grille se fera sur base de l'ancienneté dans la fonction et non sur base de l'âge (système actuel) ou de l'évaluation de la performance (souhait affiché pendant longtemps par l'employeur).

Le nombre de catégories est réduit de 13 à 9.

Un exercice de classification dans la nouvelle grille aura lieu dans les prochains mois, et accompagné par une commission paritaire de l'employeur et de l'OGBL, qui validera les décisions intermédiaires. Nous veillerons, dans le cadre de réunions mensuelles avec les représentants du rectorat, à ce que la classification du personnel dans les différentes nouvelles catégories se fasse dans les meilleures conditions.

## Des améliorations par rapport à l'accord d'établissement

La CCT consacre tous les avantages extra-légaux (dispositions plus favorables que les dispositions du Code du travail luxembourgeois) qui figuraient déjà à l'accord d'établissement (32 jours de congé, jours de congé supplémentaires liés à l'âge, congé pour don de sang, 13<sup>e</sup> mois, prime d'astreinte, prime de fidélité à partir de 5 années d'ancienneté, chèques-repas, travail à mi-temps pour élever des enfants en bas âge avec retour au temps plein à la fin de la période, convention sur la compatibilité entre garde d'enfants et travail de recherche...).

Mais l'OGBL a réussi à obtenir encore toute une série d'améliorations supplémentaires, entre autres :

- Le congé pour convenances personnelles passe de 8h à 40h par an
- Le jour férié d'usage restant (le 24 décembre) qui est compensé par une journée de congé collectif, s'il tombe un samedi ou un dimanche
- Une prime de fidélité majorée est versée à partir de 15 années d'ancienneté
- La période d'essai est limitée à un maximum de six mois
- La majoration pour travail de nuit est augmentée de 20% à 30%

- Un droit à la déconnexion est reconnu
- Un intéressement des inventeurs aux retombées financières d'un dépôt de brevet est défini
- Le droit à la paternité et le droit à l'intégrité des œuvres scientifiques est reconnu

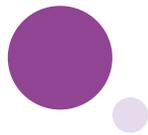
Le texte a été adapté aux nouvelles dispositions légales concernant les congés extraordinaires, mais maintient une égalité de traitement entre le PACS et le mariage (3 jours de congé). Il reprend, et donc sécurise, également la prise en charge du M-Pass à 50% et la prime de fin d'année versée au personnel administratif, financier et technique.

Enfin, des groupes de travail seront institués en vue de prévoir l'instauration d'un système de pension complémentaire et d'un compte épargne-temps. Les résultats de ces travaux seront intégrés lors du prochain renouvellement de la CCT.

## Conclusions

Pour l'OGBL, la conclusion d'une première CCT constitue une étape importante vers un renforcement des droits des salariés de l'Université et vers une structure moins opaque de son système de rémunération. Elle est au-delà un signal positif pour l'ensemble du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche au Luxembourg. Enfin, elle peut aussi être vue comme une mesure contre la perte d'attractivité rampante des carrières dans ce secteur par rapport à la Fonction publique luxembourgeoise. Cette tendance ne peut toutefois être inversée que s'il y a la volonté politique nécessaire à un niveau plus élevé. C'est pourquoi l'OGBL maintient sa revendication d'intégrer à moyen terme l'Université et les Centres de recherche dans des négociations salariales globales pour l'ensemble du secteur public.





## Nouvel accord collectif de travail pour le centre de recherche LIST

Après de longues et parfois difficiles négociations, l'OGBL, syndicat majoritaire et en charge de la conduite des négociations, ainsi que le LCGB, d'une part, et le Conseil d'administration du Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST), d'autre part, ont signé le 17 octobre 2018 le renouvellement de l'accord collectif de travail (ACT) pour les près de 600 salariés de ce centre de recherche public.

Cet accord, qui est un accord subordonné de la convention-cadre du secteur de la recherche publique, est valable pour une période de trois ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020.

L'accord trouvé prévoit pour les trois années 2018-2019-2020 une enveloppe annuelle de 1,6% de la masse salariale (donc 4,8% au total) pour le versement d'augmentations salariales.

L'enveloppe couvre à parts égales (0,8% / 0,8% par an) une augmentation liée à l'ancienneté au sein de l'institut et une revalorisation salariale appliquée sur base de l'exercice d'évaluation annuelle. La première augmentation salariale sera versée, en principe avec le salaire de novembre, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

L'augmentation à l'ancienneté est appliquée comme suit :

- Si le salaire brut mensuel est compris entre 0 % et 60 % de l'écart entre le minimum et le maximum de salaire de la catégorie : 1 % d'augmentation du salaire brut mensuel ;
- Si le salaire brut mensuel est supérieur à 60 % et inférieur ou égal à 85 % de l'écart entre le minimum et le maximum de salaire de la catégorie : 0,5 % d'augmentation du salaire brut mensuel.
- Si le salaire brut mensuel est supérieur à 85% de l'écart entre le minimum et le maximum de salaire de la catégorie : pas d'augmentation à l'ancienneté.

A rappeler que la position initiale de la commission de négociation patronale consistait en des augmentations annuelles de la masse salariale de 1,4%. De cette enveloppe, 0,4% seulement étaient réservés à l'évolution à l'ancienneté, qui restait limitée aux personnes ayant un salaire brut mensuel compris entre 0% et 40% de l'écart indiqué ci-dessus.

La commission syndicale conduite par l'OGBL a donc réussi à augmenter plusieurs montants de façon considérable pour arriver à ce qui nous semble être un compromis acceptable.

Par ailleurs, une enveloppe d'un montant global d'un pourcent de la masse salariale est prévue en 2018 pour payer des bonus visant à récompenser des efforts exceptionnels (p.ex. publication dans une revue prestigieuse, obtention d'un financement externe, organisation d'une conférence...). Une enveloppe d'un même ordre de grandeur est prévue sous certaines conditions pour 2019 et 2020.

Outre l'accord trouvé sur le système de rémunération, le nouvel ACT comporte également de nouveaux articles sur les éléments suivants d'amélioration des conditions de travail :

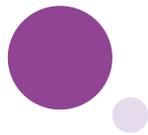
- Temps partiel à durée déterminée (avec retour au temps plein à la fin de la période)
- Modalités du congé sans solde
- Modalités du congé scientifique
- Soutien à la reprise d'études doctorales ou de master
- Mesures en faveur des salariés âgés
- Modalités du télétravail

Par ailleurs, les chèques repas sont intégrés dans l'ACT.

Enfin, les parties signataires s'engagent à revoir un certain nombre de points en vue du prochain renou-

vement de l'ACT, dont le détail des descriptions des fonctions, une révision des catégories des carrières « corporate », les règles et conditions de promotion en interne et une révision du système d'évaluation de la performance. Ces travaux devraient débiter prochainement afin de progresser sur ces éléments essentiels de gestion de carrières avant même le prochain renouvellement de l'ACT.





## Signature d'un accord d'établissement pour le LISER

Récemment, le 9 novembre 2018, l'OGBL, le Conseil d'administration et la direction du LISER ont signé un accord d'établissement pour les salarié-e-s du LISER.

Cet accord est à voir comme un accord transitoire et provisoire en vue de la conclusion d'un premier accord collectif de travail pour le LISER. La signature d'un accord collectif n'a pas encore été possible à ce stade, d'une part, parce que les positions de la commission patronale et de la commission syndicale par rapport au nouveau système de rémunération restent éloignées les unes des autres et que, d'autre part, le CA et la direction n'ont pas voulu reprendre les grilles salariales actuelles telles que définies par le ROI dans l'accord. Or, il y a une obligation légale que l'accord collectif doit au moins comprendre le « système des salaires et les éléments de salaire par catégories professionnelles ».

S'il faut donc regretter que les négociations d'un premier accord collectif pour le LISER n'ont toujours pas pu aboutir, l'OGBL considère néanmoins que l'accord d'établissement signé constitue un bon accord et un pas important en vue de la conclusion d'un accord final.

En premier lieu, l'accord d'établissement garantit le maintien des grilles salariales actuelles au moins jusqu'au 31 décembre 2019.

Il prévoit non seulement une augmentation exceptionnelle de la masse salariale de 2% en 2020 mais aussi que le gel des promotions en interne, décidé en 2013 par le CA dans un contexte financier difficile qui n'est plus d'actualité, soit enfin levé en 2020.

Il fixe les étapes des négociations à venir de l'accord collectif et du nouveau système de rémunération basé sur l'ancienneté, la performance individuelle et

la performance collective du Centre, avec l'objectif d'aboutir à un accord fin août 2019.

Pour compenser les efforts et contributions des salarié-e-s du LISER dans le cadre de la réorientation stratégique du fonctionnement et de la politique des ressources humaines, l'accord prévoit un supplément de salaire pour alignement stratégique de 600 € par salarié (équivalent temps plein), tel que revendiqué par l'OGBL.

Surtout, l'accord permet de mettre en œuvre dès maintenant un certain nombre de mesures qualitatives déjà négociées, dont notamment :

- Améliorations au niveau de l'organisation du temps de travail (diminution des plages fixes de présence obligatoire de 6 à 4 heures par jour)
- Intégration des jours fériés d'usage dans le congé annuel, qui est augmenté à 32,5 jours / an
- Maintien des jours de congé supplémentaires à partir de 50 et à partir de 55 ans
- Possibilité du travail à domicile
- Travail à temps partiel à durée déterminée avec retour au temps plein à la fin de la période
- Confirmation de la prise en charge du M-Pass à 50% et mise à disposition de places de parking
- Droit à la paternité et à l'intégrité de la publication scientifique
- Extension du soutien aux qualifications professionnalisantes (master, doctorat ou post-doctorat)
- Mesures de soutien aux salarié-e-s âgé-e-s
- Reconnaissance du rôle de médiation de la délégation du personnel.

L'OGBL constate qu'après la situation critique au

printemps 2018, qui s'est traduit par un passage à l'Office national de conciliation, mais aussi suite au développement d'une approche plus participative en mettant en place des groupes de travail incluant des participant-e-s des différentes carrières et fonctions existantes au LISER, le climat de négociation s'est progressivement amélioré.

Il espère que ce climat de négociation constructif pourra être maintenu pour les négociations à venir tout en permettant la conclusion d'un accord collectif dans les délais prévus.

En tout état de cause, l'OGBL veillera à ce que notamment le positionnement des salarié-e-s dans la nouvelle cartographie et la mise en place d'un entretien annuel d'évaluation se fassent dans les meilleures conditions.

Il insistera sur le fait que le lien indirect prévu entre cette évaluation et l'évolution salariale ne soit pas prépondérant par rapport à l'évolution liée à l'ancienneté, et que le système de prise en compte de la performance individuelle et collective soit transparent et non arbitraire.

Dans les négociations à venir, l'OGBL continuera à s'opposer à toute proposition salariale qui serait une détérioration par rapport aux grilles actuelles et maintient notamment sa revendication du 13<sup>e</sup> mois intégral.

Enfin, la commission syndicale de négociation remercie les salarié-e-s du LISER pour leur soutien, exprimé notamment lors des assemblées plénières du personnel en novembre 2017 et en juillet 2018, qui a contribué de manière décisive à la conclusion de l'accord d'établissement.



## Rencontre du CSFEF, le 24 septembre 2018



Représentant le SEW/OGBL, Patrick Arendt a participé à la rencontre du Comité Syndical Francophone de l'Éducation et de la Formation du 24 au 26 septembre à Paris. Pendant trois jours, les délégués syndicaux de quatre continents ont discuté des systèmes éducatifs et des problèmes qu'ils rencontrent dans leur pays. Un des sujets principaux était la privatisation et la marchandisation de l'éducation. A cette occasion, le représentant de l'Internationale de l'Éducation a rappelé que ce sujet est à la une de l'organisation mondiale depuis plus d'une dizaine d'années.

Lors de cette rencontre des relations du SEW/OGBL avec des syndicats étrangers ont pu être reconduites et de nouveaux contacts ont pu être établis.

Organisée en amont du Sommet de la francophonie qui se tiendra les 11 et 12 octobre prochains à Erevan (Arménie), cette Rencontre réunissait plus de 60 personnes venues d'une trentaine de pays de l'espace francophone, en grande majorité des représentantes et représentants d'organisations syndicales mais aussi de la société civile.

La cérémonie d'ouverture a permis de lancer cette Rencontre par une succession d'interventions d'une grande richesse pour alimenter les travaux à venir.

L'OIF insiste sur la nécessité de mettre en pratique les valeurs de citoyenneté, permettant de l'exercer librement dans un esprit d'ouverture, de respect et d'esprit critique. L'actualité malheureusement, avec



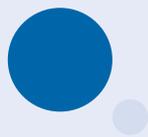
la montée des populismes et du protectionnisme, ne fait qu'instrumentaliser la peur de l'autre, la figure du bouc émissaire.

Pour lutter contre cette vision contraire au vivre ensemble, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) lancera, lors du sommet de la francophonie, un guide pratique pour une éducation aux droits de l'homme.

L'Internationale de l'Éducation (IE), de son côté, regrette l'absence de dialogue social dans de nombreux pays, où les enseignantes et enseignants ne sont pas consultés sur les réformes. Son secrétaire général, prenant l'exemple de la privatisation de

l'éducation, insiste sur la nécessaire solidarité entre syndicats, rappelant que l'unité permet de lutter plus efficacement. C'est une autre forme de partenariat que l'UNESCO met en avant, pour porter l'ODD4 (objectifs de développement durable), conjointement avec l'IE et le Programme mondial pour l'éducation (PME) ; elle annonce aussi la publication d'un guide sur le dialogue social, afin que les droits soient respectés et un forum à venir sur le renforcement de la qualification des enseignantes et enseignants.





## Déclaration du Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation (CSFEF)

en vue du Sommet de la Francophonie qui se tiendra en Arménie les 11 et 12 octobre 2018

### **Pour une éducation de qualité favorisant le vivre ensemble**

Le Sommet de la Francophonie 2018 aura pour thème : Vivre ensemble dans la solidarité, le partage des valeurs humanistes et le respect de la diversité : source de paix et de prospérité pour l'espace francophone.

Le personnel de l'éducation que nous représentons exerce dans les écoles de tous les pays francophones, où ils œuvrent pour le vivre ensemble. En effet, les écoles sont des lieux d'apprentissage et de socialisation. La découverte des savoirs disciplinaires, la mise en activité collective, le questionnement et le dialogue sont le quotidien de l'activité scolaire. Elles supposent une ouverture à l'autre et une prise de conscience quant au respect de la diversité et de la lutte contre toutes les discriminations.

C'est la raison pour laquelle nous promovons une école accessible à toutes et tous, sans discrimination aucune, où les jeunes accueillent la diversité, partagent des valeurs humanistes et de solidarité, qui sont sources de paix et de prospérité.

Cependant, encore aujourd'hui, plus de 50 millions d'enfants ne vont pas à l'école. En 2016, lors du Sommet d'Antananarivo, les chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie reconnaissaient que des

efforts importants devaient être faits pour améliorer l'accessibilité à une éducation de qualité pour tous, notamment aux jeunes filles. Ils soulignaient le fait « que le faible niveau d'éducation et l'échec scolaire sont sources d'inégalité et de pauvreté, et que l'augmentation du nombre d'enseignants qualifiés constitue un moyen de favoriser la réussite scolaire. »

L'atteinte de ces objectifs ne sera possible que si des efforts suffisants sont faits pour développer l'éducation publique, qui est la seule en mesure d'offrir une éducation de qualité à tous les enfants.

Ce rappel est nécessaire devant la prolifération d'écoles privées dans de nombreux pays. Des écoles qui trop souvent ne respectent pas les programmes scolaires et embauchent du personnel enseignant non qualifié.

La déclaration d'Antananarivo faisait mention de ce « développement des établissements scolaires et éducatifs à but commercial ». Les chefs d'État et de gouvernements demandaient à l'OIF et à la CONFEMEN, en collaboration avec la société civile, « de prendre des mesures pour promouvoir des dispositifs institutionnels efficaces de régulation des acteurs privés de l'éducation afin de garantir la qualité et l'équité des services éducatifs ».

De tels engagements sont importants, mais il est d'autant plus important de les respecter et de s'engager sur des mesures concrètes pour les mettre en application. Nous demandons donc à la CONFEMEN et à l'OIF de se doter de mécanismes de suivi afin de veiller au respect des objectifs fixés.

Pour toutes ces raisons, nous appelons les chefs d'États et de gouvernement de la francophonie à :

- S'assurer que tous les enfants, quel que soit leur sexe, leur origine, leur handicap éventuel, soient scolarisés dans un cadre qui ne soit ni discriminant ni stigmatisant, c'est à dire en ajustant les moyens nécessaires lorsqu'il y a des besoins éducatifs particuliers à prendre en compte;
- Allouer les moyens suffisants pour que toutes les filles et tous les garçons suivent un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité;
- Ouvrir suffisamment d'écoles publiques avec un maillage du territoire adéquat pour que chaque enfant puisse être scolarisé dans de bonnes conditions;
- Fournir du matériel didactique adéquat et un soutien aux élèves en difficultés d'apprentissage ou d'adaptation;
- Renforcer l'attractivité de la profession enseignante en offrant une formation de qualité, en améliorant l'exercice quotidien du métier, en offrant des salaires au niveau des autres professions de qualification équivalente;
- Stopper la prolifération des écoles privées à bon marché qui embauchent du personnel enseignant non qualifié;
- Prendre des mesures pour promouvoir des dispositifs institutionnels efficaces de régulation des acteurs privés de l'éducation afin de garantir la qualité et l'équité des services éducatifs;
- Inclure l'éducation à la paix et à la citoyenneté dans les programmes d'enseignement de leur pays, et ce, tout au long du parcours scolaire;
- Renforcer la démocratie et l'expression des droits syndicaux en créant des structures de concertation permettant à chacun d'être écouté, et notamment au personnel de l'éducation de s'exprimer sur les politiques éducatives;
- Veiller au respect de l'engagement des pays du Nord à consacrer 0,7 % de leur Produit intérieur brut à l'aide au développement, ainsi qu'une part importante de cette aide au développement à l'éducation de base, à la formation professionnelle et technique, à l'enseignement supérieur et à l'alphabétisation des adultes;
- Prendre des mesures pour éradiquer la pauvreté, facteur qui peut constituer un obstacle à la réussite scolaire, conformément à l'ODD1;
- Faire la promotion de la langue française dans leur réseau de l'éducation tout au long de la vie.

# Assemblée Générale Constitutive de la FGIL

Lors de son Assemblée Générale Constitutive le 28 novembre 2018 à la Brasserie Kirchberg les délégués de la Fédération Générale des Instituteurs Luxembourgeois ont élu les nouveaux membres du Conseil d'Administration ainsi que du Comité de Surveillance pour le mandat 2019-2022.

La FGIL continuera à collaborer étroitement avec le SEW/OGBL dans la défense d'une école publique de qualité. Afin d'assurer la publication de matériel didactique varié et adapté aux besoins des écoles luxembourgeoises, elle reste à l'écoute des enseignants sur le terrain et leur offre un cadre pour élaborer ensemble de nouveaux outils utiles à leur pratique quotidienne. Comme par le passé, elle proposera diverses activités culturelles à l'intention des enseignants. Il est également envisagé de souligner des prises de position courageuses dans la défense de l'école publique ou des actions pédagogiques particulièrement intéressantes par des évènements permettant à un plus large public d'en prendre connaissance.

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

### Présidente :

Monique ADAM

### Vice-président :

Tim SCHMIT

### Secrétaires :

Patrick ARENDT

Marvin CALDARELLA

### Trésorier :

Jeanne WELTER

### Membres :

Nadine ELCHEROTH

Martine BURG

Sonia MOUSEL

Nadine ANEN

Sara DA COSTA

Samantha MOUSEL

Françoise JOMÉ

### Composition du Comité de Surveillance :

André GLODT

Pit CLEES

Carlo RIECHERT





Chez nous, c'est vous le patron.



**Raffaelsen**  
International Group

Raffaelsen est un groupe européen de premier ordre dans le secteur de la construction et de l'immobilier. Le groupe est présent dans plus de 20 pays et dispose d'une expertise reconnue dans la construction de bâtiments résidentiels, commerciaux et industriels. Le groupe est également actif dans le développement et la gestion d'immobilier d'investissement.

[www.raffaelsen.fr](http://www.raffaelsen.fr)



# Invitation Food Leaks

Den SEW/OGBL, d'FGIL an d'Ligue de l'Enseignement invitéieren op

## ENG KABARETTISTESCH LIESUNG VUN A MAM ROLAND MEYER

**Mëttwoch, de 16. Januar 2019, um 19 Auer | am Bistro vun der Chambre des Salariés op hierer neier Adress 2-4 rue Pierre Hentges zu Bouneweg**

« Du bass wat s du ëss! », sot emol ee méi oder manner gescheite Mënsch an esou stellt sech dann och direkt folgend Fro: Ernährt sech ee Populist anescht wéi een Nationalist, ee Sozialist, ee Kommunist oder soss een Artist?

Kachkéis, Quetschentaart a Bouneschlupp fir déi Konservativ a Sushi, Tofu a Smoothy fir déi Progressiv? Wann ëmmer alles esou einfach wir!

A wou gëtt hei am Ländchen iwverhaapt d'Politik gemaach? Mat Sécherheet net um Krautmaart. Hei bei eis gouf, gëtt a wäert déi och ëmmer um Dësch, am Restaurant, am Bistro, op Grill-, Dëppen- an a leschter Zäit och ëmmer méi dacks op Oktoberfester gemaach ginn. Well do seet de Lëtzebuerger, wat en denkt.

Fir lessen an Drénken ass deemno beschtens gesuergt!

Nom groussen Erfolleg vu sengen « Zikelalarm-Programmer » hëlt de Roland Meyer an enger neier kabarettistescher Liesung de Mond gehéierlech voll an zervéiert lech e spektakuläre Menu: Fastfood, guttbiergerlech Kichen an Haute Cuisine aus engem Land, an diem Ausdréck wéi « gutt a vill » grad esou wéi « Fräibéier » nach ëmmer ee ganz besonnesche Klang hunn.

Präis : 18 € pro Persoun | Umellungen online bis den 9. Januar

Passend zum Thema gëtt et ee Patt an eng kleng Stärkung offréiert vun der FGIL



### Chambre des Salariés

Nouvelle adresse :  
2-4 rue Pierre Hentges L-1726 Luxembourg  
(à Bonnevoie en face des Rotondes)





## OPRUFF UN ALL EIS MEMBEREN!

D'FGIL ass am gaangen hirt didaktescht Material z'iwwerschaffen, respektiv neit Material ze publizéieren.

An enger Rei Fächer ginn et nei Programmer an do brauchen mir adaptéiert Material. Desweideren wollten mer d'Vekanzenhefter esou iwwerschaffen, dass se net nëmmen nom ofgeschlossenen Cycle, mee no all Joer als Revisioun kéinten agesaat ginn.

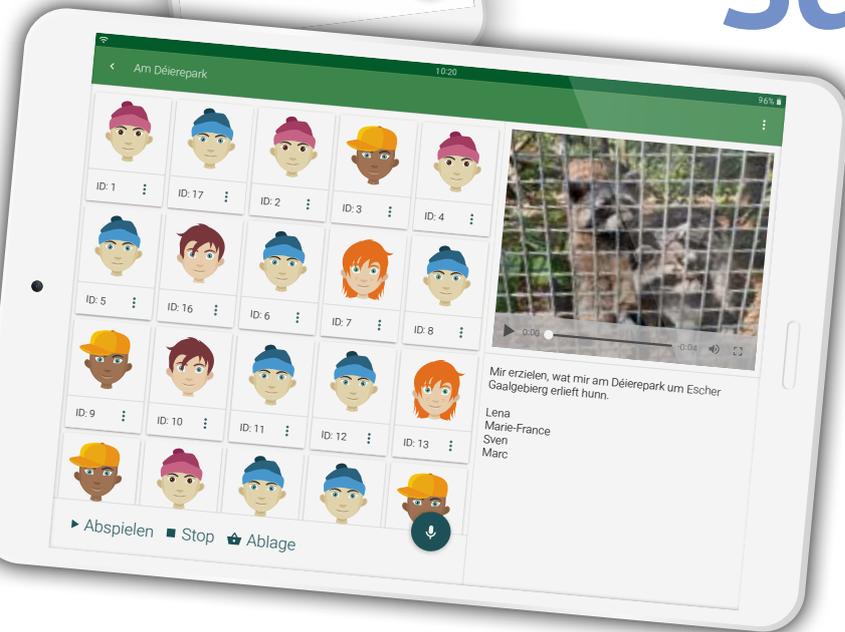
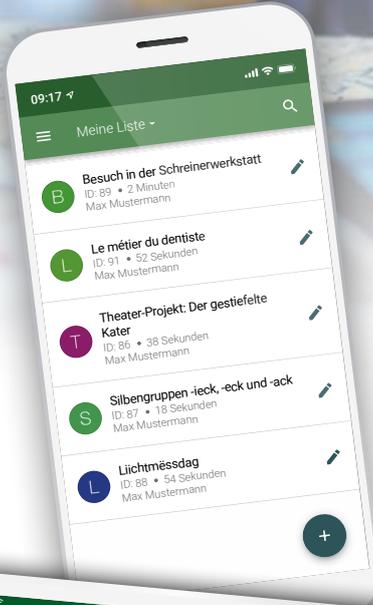
Wanns Du interesséiert bass mat aneren Kollegen zesummen an engem Arbechtsgrupp, oder awer och selbstänneg un engem Material ze schaffen, da mell dech um Büro vun der FGIL iwwert den Telefon 48 58 86 oder iwwer Mail [fgil@fgil.lu](mailto:fgil@fgil.lu). Mir probéieren dann déi verschidden Arbechten ze koordinéieren an Du gëss och gewuer wéi deng Matarbecht unerkannt gëtt.

**Mir soen elo schons all deenen Interesséierten Merci fir hiren Engagement fir eng gutt öffentlech Schoul.**

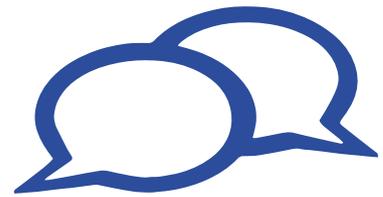


# TIPARLO

LET'S APP ELO!



Héieren Storing  
 Erzielen Praxis  
 Sproochentwécklung  
 Mammesprooch Bewusstheet  
 Sängen Geschichten  
 Mëndlechkeet Liesen Reimen  
 Méisproochegkeet Léierfortschrëtt Rollespill  
 Schwätzen Authentesch  
 Lauschteren  
 eFrançais  
 Sprooch  
 Feedback Phonologesch  
 Evaluéieren Dokumentéieren Zweetsprooch  
 Trace Beobachten



European Language Label

[www.tiparlo.lu](http://www.tiparlo.lu)



ANDROID APP OP  
**GOOGLE PLAY**



DISPONIBEL AM  
**APPSTORE**

